

De la force du gouvernement actuel de la France & de la nécessité de s'y rallier

Des réactions politiques

Des effets de la Terreur

Benjamin Constant

Éditions du Boucher

CONTRAT DE LICENCE — ÉDITIONS DU BOUCHER

Le fichier PDF qui vous est proposé est protégé par les lois sur les copyrights & reste la propriété de la SARL Le Boucher Éditeur. Le fichier PDF est dénommé « livre numérique » dans les paragraphes qui suivent.

Vous êtes autorisé :

— à utiliser le livre numérique à des fins personnelles.

Vous ne pouvez en aucun cas :

— vendre ou diffuser des copies de tout ou partie du livre numérique, exploiter tout ou partie du livre numérique dans un but commercial ;

— modifier les codes sources ou créer un produit dérivé du livre numérique.

© 2002 — Éditions du Boucher
16, rue Rochebrune 75011 Paris
site internet : www.leboucher.com
courriel : contacts@leboucher.com
téléphone & télécopie : (33) (0)1 47 00 02 15
conception & réalisation : Georges Collet
couverture : *ibidem*
ISBN : 2-84824-007-5



Le moment actuel est l'un des plus importants de la Révolution. L'ordre et la liberté sont d'un côté, l'anarchie et le despotisme, de l'autre. Peu d'instantans sont encore donnés pour se prononcer; il faut se hâter de déposer les souvenirs et les haines, ou demain ces haines seront remplacées par d'inutiles regrets, ces souvenirs par d'amers remords.

J'ai recueilli, sur la nécessité de se rallier au gouvernement, quelques idées qui m'ont semblé utiles, et sur ces premiers pas dans la carrière constitutionnelle, quelques réflexions qui m'ont paru rassurantes.

On trouvera, peut-être, des expressions sévères sur des hommes qui méritent l'estime; plus leurs intentions sont pures et leurs caractères estimables, plus leurs erreurs peuvent être funestes.

Il faut que ces hommes se rapprochent du gouvernement, et non le gouvernement de ces hommes. Lorsqu'ils entrent dans son sens, ils y portent l'honnêteté et la modération, mais lorsqu'ils le font entrer dans le leur, ils lui donnent de la vacillation et de la faiblesse.

L'esprit de parti gagne seul à juger des institutions par les personnes, des opérations par les agents, et à devancer les mesures par un blâme, qui souvent ne devient juste que parce qu'il fut prématuré.

Un défaut qui caractérise presque tous ceux qui ont joué un rôle dans la Révolution, et surtout les vaincus après leur défaite, c'est de vouloir toujours ramener les choses au lieu de les suivre. Ils regardent leur triomphe comme le but général, et croient que le but ne peut s'atteindre, dès qu'on les a dépassés.

N'étant attaché à aucun parti par aucun intérêt, inconnu même à la plupart des individus, nul motif personnel n'a pu diriger mes jugements. Je désire ardemment voir se terminer la Révolution, parce qu'elle ne saurait désormais être que funeste à la liberté; et c'est une de mes raisons pour désirer ardemment aussi l'affermissement de la République, à laquelle, d'ailleurs, me semble attaché tout ce qu'il y a de noble et de grand dans les destinées humaines.

Il a été loin de ma pensée d'écrire contre aucun genre de gouvernement, d'inviter aucun État monarchique à renoncer à la royauté, aucune aristocratie à adopter des formes démocratiques : mais j'ai cru du devoir rigoureux de tout ami de l'humanité, d'exhorter une nation qui se gouverne par ses représentants, à rester fidèle au gouvernement représentatif.

L'expérience des révolutions, l'amour de l'ordre et de la paix nous commandent de respecter ou de ménager les institutions de tous les peuples : mais tous les sentiments réunis exigent de nous le même respect, les mêmes ménagements pour les institutions républicaines.

Chapitre premier

Des hommes qui ont attaqué la Convention

Il y a, dans toutes les sociétés, une classe d'hommes scrupuleux, vétilleux et mécontents, qui ont des talents, de l'honnêteté, une mémoire implacable, et une vanité sans bornes. Ces hommes ne sont pas dangereux aux gouvernements, mais ils leur sont importuns. Ils ne les attaquent pas, mais ils les chicanent, les harcèlent, les fatiguent. Mettant un prix égal à toutes leurs idées, ils reviennent à la charge, avec une égale insistance, sur les questions les plus grandes et sur les plus petits griefs. L'importance qu'ils attachent aux choses ne naît pas des choses en elles-mêmes, elle naît d'eux : une opinion leur paraît consacrée lorsqu'ils ont pris sa défense, et comme ils ne voient le salut de l'État que dans leur considération individuelle, ils se font un devoir d'une persévérance qui, souvent appliquée à des objets, soit minutieux, soit irréparables, a le désavantage, alternativement, d'user leur influence, ou de la rendre fâcheuse, d'aigrir les hommes en place, ou de les accoutumer au blâme, et finit même par réunir ce double inconvénient.

Ces hommes cependant, sont utiles dans un gouvernement vieux et abusif. Ils le tiennent dans une sorte d'inquiétude salutaire, qui empêche l'excès des abus, en troublant la jouissance. D'ailleurs, leurs forces sont proportionnées à leur objet. Ils modèrent l'action irrégulière de ressorts usés, en lui opposant de faibles obstacles.

Ils sont, au contraire, non seulement inutiles, mais essentiellement dangereux, dans les révolutions, et dans les gouvernements naissants. Ils ne peuvent rien contre une impulsion irrésistible; et néanmoins, par les entraves qu'ils essaient d'y mettre, ils font croire au besoin d'une vélocité additionnelle. L'inquiétude qu'ils inspirent, se joignant aux passions violentes créées par des dangers et des efforts extraordinaires, devient aisément de la fureur. Leurs chicanes, qui ne troublaient en rien la sécurité d'un gouvernement établi, prennent, par une suite naturelle de la défiance inséparable des hommes et des institutions nouvelles, l'apparence de complots : les gouvernants confondent des évolutions avec des attaques, des fleurets avec des poignards, et ceux qui ne veulent que briller avec ceux qui ont dessein de nuire.

Laisser parler est ce que les hommes en place apprennent le plus difficilement, et ce qu'il leur est pourtant le plus nécessaire de savoir. Or un bourdonnement continu d'aigreur, d'insinuations, et d'amertume, met l'obstacle le plus invincible à l'acquisition de cette science.

Les hommes dont je parle sont impatients surtout, par une sorte de raisonnement, exact en apparence et faux dans le fait, à l'aide duquel ils méconnaissent toujours les conséquences de tout ce qu'ils font : ils ont mesuré mathématiquement l'éloignement où il faut être d'un magasin à poudre pour ne pas le faire sauter : ils vont, sans besoin, sans utilité, pour le seul honneur de leur théorie, se placer avec des matières inflammables précisément sur la ligne qu'ils ont tracée : le feu prend aux poudres, vous êtes renversé, blessé; mais ils vous prouvent avec toute la logique du monde que le magasin n'eût pas dû sauter. Eh! mesurez moins et éloignez-vous; il nous importe peu d'admirer vos calculs et beaucoup de prévenir l'explosion.

Ces hommes ont encore le singulier malheur de n'apercevoir aucun des changements apportés par les événements mêmes dont ils se plaignent, dans les opinions, dans les intérêts, dans les choses et dans les personnes. Ils ne voient pas que les révolutions font disparaître les nuances, qu'un torrent nivelle tout. Ce sont d'anciens soldats, qui, ayant fait dans un pays une guerre de postes, veulent continuer cette guerre et reprendre ces postes, après que le terrain a été bouleversé par un tremblement de terre.

Ces hommes ont joué un petit rôle et fait un grand mal dans la dernière époque de la Révolution. Ils y sont arrivés avec toutes ces petites finesses, toutes ces gentilleses de persiflage, tout ce cliquetis de plaisanteries et d'allusions, toutes ces grâces de bel esprit qui avaient fait leur succès dans l'ancien régime, et ils ont voulu lutter, avec de pareilles armes, contre des hommes nouveaux, violents, énergiques, qui avaient appris à braver plus que le danger, et dont le caractère avait été formé par la plus terrible éducation révolutionnaire.

Plus d'une fois, une insinuation amère a retardé le rapport d'un mauvais décret, une allusion blessante a provoqué une mesure injuste, un imprudent souvenir a rendu des hommes déjà repentants implacables sur leurs fautes, car le désespoir des coupables est bien différent des remords.

Ces hommes ont offert, depuis le 1^{er} Prairial jusqu'au 13 Vendémiaire, un spectacle vraiment unique, et auquel on ne peut croire, lorsqu'on n'en a pas été témoin.

Ceux qui, à cette époque, se trouvaient revêtus de tous les pouvoirs, honteux d'avoir longtemps supporté la plus exécration tyrannie, gardaient la puissance presque malgré eux et comme une sauvegarde, et cherchaient, par tous les moyens, par toutes les déclarations, par toutes les démonstrations imaginables, à obtenir l'indulgence d'une nation écrasée, découragée, désarmée, sans union, sans force, qui, six mois auparavant, aurait rendu grâces au despotisme, si, en rivant ses chaînes, il eût renversé les échafauds.

Que firent ces hommes, qui, au nom de cette nation, s'étaient proclamés les organes de l'opinion publique? Ils se déclarèrent inexorables dans leur faiblesse, implacables dans leur impuissance, et refusèrent obstinément d'accorder un pardon, qui seul pouvait sauver leur patrie, à ceux qu'ils laissaient maîtres de sa destinée, et qu'ils forçaient ainsi à s'emparer par la violence de l'impunité qu'ils auraient consenti à mériter.

Ils reprochaient avec amertume au gouvernement d'avoir fait le mal, et ils ne voulaient pas lui savoir gré de faire le bien. Ils exigeaient à grands cris des réparations, sans promettre, ou plutôt en refusant d'avance toute indulgence. Ils accusaient les hommes en place de la férocité des démons, et ils les provoquaient comme s'ils leur eussent connu la patience des anges. Ils

s'appliquaient à confondre les innocents avec les coupables, les faibles avec les criminels. Les cachots, la proscription, tout ce qui avait évidemment empêché près de la moitié de la Convention de prendre une part même passive à la tyrannie, le zèle, que, depuis sa délivrance, elle mettait à repousser de son sein, avec une précipitation quelquefois irrégulière, ceux de ses membres qui étaient inculpés, ne désarmaient en rien la sévérité de ses censeurs. On aurait dit que c'était pour eux un triomphe de démontrer, que parmi sept cent cinquante hommes, qui disposaient de leurs fortunes et de leurs vies, il ne se trouvait pas un homme honnête. Ils s'efforçaient de changer les regrets en effroi, les remords en fureur, et ils s'étonnaient ensuite de ce que cette fureur et cet effroi ne menaient pas toujours à des mesures sages et douces.

Depuis le 1^{er} Prairial, la majorité de la Convention, à laquelle on peut aujourd'hui rendre justice, sans paraître suspect, car elle a cessé d'être, et personne, grâce au Ciel, n'a hérité de sa trop vaste puissance, la majorité, dis-je, de la Convention, éclairée par de longues calamités, avait évidemment des intentions pures. Les tentatives féroces des terroristes lui avaient inspiré une telle horreur, et le sentiment de ses torts une telle modération que six mois d'outrages et une victoire n'ont heureusement pu ni lui faire oublier l'une, ni la faire dévier de l'autre, tant elle était courbée sous le poids des souvenirs. L'accueil qu'elle fit à toutes les idées saines que contenait le projet de la Commission des onze, l'enthousiasme avec lequel elle applaudit à des vérités qui toutes étaient pour elle des reproches plus ou moins directs, son empressement à limiter sa propre puissance, ne laissent aucun doute à cet égard. On m'objectera que ces intentions que je loue, que cette modération que j'admire, étaient le fruit tardif de deux horribles années et de faiblesses inexpiables, pour ne rien dire de plus; cela peut-être : mais ne fallait-il pas l'encourager dans cette conversion inespérée? Ne fallait-il pas profiter de la raison qu'elle avait acquise, pour recevoir d'elle une constitution stable dont la France avait un si grand besoin? De ce que des hommes puissants ont été longtemps faibles ou même coupables, en résulte-t-il, lorsqu'ils ont en main le sort de l'empire, qu'il faille les placer sans cesse entre leurs intentions et leur vanité, leur intérêt et leur devoir?

C'est en louant les hommes qu'on les pousse vers le bien ; c'est en se montrant persuadé qu'ils ne peuvent se refuser aux actions honnêtes, qu'on les force à ces actions. Le Ciel a donné au crime même une sorte de pudeur, qui n'ose pas démentir les vertus qu'on lui attribue et qui lui sert de conscience. Lorsqu'il est puissant, loin de le démasquer, il faut lui prêter un masque : en déguisant sa laideur, on la diminue, parce qu'elle n'est souvent que le fruit de l'idée qu'il en a conçue, et ainsi réagit sur elle-même. J'ai vu plus d'une fois la générosité, l'humanité, toutes les vertus, en un mot, qui tiennent à la grandeur, et prêtent à l'ostentation, naître d'un éloge dans des cœurs déjà corrompus ; ils n'osaient pas repousser l'éloge, et en le recevant ils se sentaient engagés.

Quel était donc le but des meneurs de l'opinion, lorsqu'ils semblaient prendre à tâche de prouver à l'Assemblée qu'elle ne pouvait rien réparer, qu'il n'existait pour elle, dans le bien, aucune sécurité, que son intérêt était le mal, que dans le mal était son asile ?

Quel était ce délire inexplicable, qui les entraînait à répéter de toutes manières aux Conventionnels, que, dès qu'ils auraient déposé leur puissance, on s'occuperait de leur châtement, et qui les faisait s'étonner ensuite de ce qu'ils tardaient à déposer leur puissance ? Ils leur démontraient, avec l'évidence la plus désastreuse, que le pouvoir seul était leur égide, puis ils leur faisaient un crime de vouloir garder ce pouvoir !

Ils craignaient, disaient-ils, le rétablissement de la terreur. Il fallait donc convaincre la Convention que la terreur eût, même pour elle, été dangereuse ; ils travaillaient, au contraire, à lui persuader que la terreur lui était nécessaire.

Souvent, en contemplant cette étrange frénésie, je me suis demandé si le but de ces hommes était de sacrifier les tristes restes d'une génération déjà décimée par Robespierre.

Souvent, en écoutant ces adresses outrageantes, prononcées à la barre d'une assemblée ardente et tumultueuse, je me suis demandé si l'ombre des Décemvirs poussait les orateurs à leur insu contre une Convention irritable, pour obtenir, du choc de tant de passions froissées, une vengeance digne de leurs mânes.

Non, ce n'était pas dans un but atroce que ces insensés mettaient ainsi leur infortunée patrie en danger. La vanité les égarait,

le désir puéril de faire effet, le chétif triomphe de prononcer en public des phrases, qui avaient cessé d'être courageuses, dès qu'on avait pu les répéter.

Tant et de si misérables causes décident des révolutions des empires et des destinées de l'humanité! Si la Convention n'avait pas été plus éclairée que ces hommes sur leur propre faiblesse, si elle eût pu les croire aussi redoutables qu'ils osaient se flatter de l'être, nul doute que la terreur, qu'ils provoquaient, avec une si opiniâtre imprudence, n'eût ensanglanté de nouveau le sol dévasté de cette malheureuse contrée! Et certes, ce n'est pas un petit mérite à cette assemblée d'avoir marché vers la liberté, quand on la repoussait vers la route de la tyrannie, d'avoir respecté les barrières qu'elle s'était posées, lorsqu'on élevait sur ces barrières des batteries pour la foudroyer, et d'avoir su rester constitutionnelle et modérée, lorsqu'on la forçait de redevenir révolutionnaire et toute-puissante.

Chapitre II

De la force que les circonstances actuelles donnent au gouvernement

Ces déplorables erreurs, qui sont encore trop près de nous pour n'exciter que l'étonnement, venaient surtout de ce que la force du gouvernement était méconnue et de ce qu'on prenait le repentir pour de la faiblesse, et le désir de réparer pour l'impossibilité de nuire.

Cette méprise a été générale depuis la chute de Robespierre : à combien de dangers n'a-t-elle pas exposé la France ! L'expérience du 13 Vendémiaire paraît l'avoir dissipée : mais que de fois depuis six années n'avons-nous pas vu l'expérience n'être de rien dans la conduite des hommes ? La Révolution semble les avoir doués de la plus funeste mémoire sur ce qui est irréparable, et les avoir frappés d'un aveuglement non moins funeste, sur ce qui peut causer de nouveaux malheurs. Marchant vers l'avenir le dos tourné, ils ne contemplent que le passé : leurs souvenirs sont tous en ressentiments, et ils ont de l'oubli toute l'imprévoyance.

Il est donc utile de prouver que le gouvernement est fort par lui-même, qu'il ne peut jamais être attaqué avec avantage, que jamais la chance des agresseurs ne peut être aussi favorable qu'elle l'était en vendémiaire, et que la victoire de la Convention a été bien moins une suite des fautes des sections, fautes que de nouveaux mécontents se flatteraient d'éviter, qu'une conséquence de l'état actuel et durable de la République.

Cette République a pour elle un premier avantage qu'on ne reconnaît point assez, c'est d'être ce qui est le plus établi. Une femme d'esprit disait, en éloge de la vie, n'est-ce donc rien que d'être ? C'est pour les gouvernements surtout que ce mot est vrai.

La moitié, pour le moins, des intérêts de la France est attachée, dès à présent, à la République. Si les dispositions des émigrés étaient plus connues, si les suites inévitables d'un bouleversement royaliste, qui ne pourrait manquer de faire triompher cette caste, étaient mieux appréciées, on verrait se rattacher encore, au gouvernement qui en préserve, plus des sept huitièmes de l'autre moitié. Ainsi la République a pour elle d'être, plus les intérêts d'une foule d'hommes, et ceux-là formant, d'une grande nation, la partie la plus ardente, la plus enthousiaste.

Ceux qui veulent renverser la République sont étrangement la dupe des mots. Ils ont vu qu'une Révolution était une chose terrible et funeste, et ils en concluent que ce qu'ils appellent une contre-révolution serait un événement heureux. Ils ne sentent pas que cette contre-révolution ne serait elle-même qu'une nouvelle révolution.

Les intérêts qui enchaînent à la République sont d'un genre bien plus profond, bien plus intime, que ceux qui ralliaient à l'ancien régime. Les partisans de ce dernier, au commencement de ces orages, ne prévoyaient assurément pas tous les malheurs qu'ils ont éprouvés, et qui, en grande partie, ont été la suite de leur imprudente opposition. Ils ne défendaient guère qu'une portion de leur fortune, leurs préjugés et leur vanité. Que de calamités, cependant, n'a pas entraînées cette lutte inégale !

Ceux qui ont lié leur sort à la République ont à défendre, au lieu de préjugés, ce qu'ils regardent comme des principes, au lieu d'intérêts personnels, ce qui est pour eux une religion, au lieu de vanité, un orgueil, si l'on veut, mais un orgueil plus profond, plus mâle, plus inhérent à leur nature, plus cher à leur cœur, car il est pour eux la réhabilitation de leur classe, le fruit d'une conquête, l'excuse de leur conduite, et le gage de leur sûreté. Ils ont à défendre leur fortune et de plus leur vie. Quelle ne serait pas la secousse d'un pareil renversement ?

Or qu'on refuse d'acheter même la liberté, par des convulsions, l'anarchie et le massacre, je le conçois. Mais que dans le

but, bien moins enivrant, de changer la forme d'un gouvernement quelconque, l'on consent à des convulsions, au massacre, à l'anarchie, je ne le conçois pas.

Il y a sans doute des mécontents : mais on a tort de prendre tous les mécontents pour des ennemis. On croit trop que ceux qui trouvent quelque chose d'incommode dans leur habitation sont prêts à la renverser. L'homme a l'humeur frondeuse plus que destructive. Les intérêts de la plupart de ceux qui s'imaginent être mécontents, sont liés, quelquefois sans qu'ils le sentent, au gouvernement : dans l'instant du danger, l'instinct de cet intérêt se fait entendre, et lorsque la lutte s'engage, il entraîne, non seulement tous les hommes nuls, mais ceux mêmes qui murmurent, excepté précisément la fraction qui attaque.

Cet avantage d'exister, immense en tout temps, est bien augmenté par les circonstances présentes.

À mesure qu'un gouvernement vieillit, la masse se neutralise. Il prend une existence à part ; ses moyens se séparent des moyens communs, et par là-même deviennent bornés. Ses ennemis ont aussi leurs moyens, et c'est à qui sera le plus fort. Le peuple est au milieu, dans l'insouciance, dans l'ignorance de la lutte, jusqu'au moment où elle éclate. Il n'est averti que par l'explosion, et à cette époque, le gouvernement, obligé de lui tenir compte de son immobilité, se voit réduit à l'état d'un parti qui combat corps à corps un parti contraire.

En France, c'est tout différent. Le gouvernement ne s'est point encore séparé ostensiblement du peuple. La masse inerte, que son poids finit toujours par entraîner au fond, agitée encore par la fermentation révolutionnaire, bouillonne jusqu'à la surface. Le gouvernement sait qu'il a des ennemis, et il les connaît : le peuple sait qu'il y a des partis qui veulent renverser le système qui existe. Le choc se prépare à peine, que déjà il est obligé de se prononcer : et il ne peut manquer de le faire, en faveur du parti, qui, à l'avantage exclusif d'avoir un but connu, réunit les troupes et les trésors. Le peuple sait ce que le gouvernement veut maintenir. Il ne sait pas ce que veulent réédifier des mécontents, qui ne lui proposent que de détruire.

Si tous les gouvernements étaient sûrs d'être menacés (et celui de France, par la nature des choses, aura longtemps encore cette

certitude), et s'ils forçaient toujours le peuple à se déclarer avant l'attaque, aucune insurrection ne réussirait.

Lors de l'affaire des sections, tous ces avantages n'existaient pas. Il n'y avait pas de gouvernement. Ceux qui avaient en main l'autorité convenaient eux-mêmes que leur puissance était provisoire : il n'était pas question de rester dans un état stable, mais de marcher à un but. Or, lorsqu'il s'agit de marcher, le pouvoir perd une de ses plus belles prérogatives, celle d'offrir exclusivement le repos. Il y avait un point de contestation, sur lequel le peuple était, par ses administrateurs mêmes, appelé à prononcer. Il pouvait se déclarer contre les gouvernants, sans être contre le gouvernement. Il pouvait ne voir que des hommes, non une constitution à renverser. Il pouvait prendre ce que lui proposaient les sectionnaires pour un déplacement, non pour une révolution. Il n'avait point d'objet présent à défendre ou à attaquer, mais un choix à faire pour l'avenir. On ne lui demandait pas une révolte, mais une décision. Il croyait préférer, et non détruire.

Rapprochez ces circonstances de celles où nous sommes maintenant, et vous sentirez quel désavantage immense ceux qui voudraient conspirer aujourd'hui, auraient, comparés aux hommes de Vendémiaire, vous avez vu pourtant le succès de ces derniers.

Observez d'ailleurs que les mécontents, divisés d'opinions, ne se concertent pas, ne peuvent se concerter : qu'il y a parmi eux une faction, qui est l'ennemie la plus dangereuse de toutes les autres : qu'au premier bruit d'une insurrection, tous ceux qui ne seraient pas dans le secret, lors même qu'ils voudraient se rallier aux insurgés, ne le pourraient pas, ignorant quelle faction s'insurge : que celle-ci n'oserait se prononcer dès l'origine, de peur d'aliéner cinq ou six de ses rivales ; et que, de la sorte, la majorité des mécontents qui se seraient levés à la rumeur de l'attaque, se trouveraient dans l'armée du gouvernement, faute de savoir où est le camp des ennemis, et de distinguer leur étendard.

Or il en serait de ces hommes, ralliés malgré eux à l'autorité, comme des jeunes gens de la réquisition, qui entrent dans les rangs avec regret et qui combattent avec héroïsme.

Un second avantage du gouvernement actuel, c'est d'être décidé à se soutenir. La plupart des gouvernements sont

suicides : ils offrent de se modifier, ils hésitent, ils capitulent, et tout est perdu.

Celui de la France veut exister dans la forme qu'il a aujourd'hui. Les individus qui le composent sont attachés à leur ouvrage, par tous les intérêts réunis, et en donnant aux moyens constitutionnels et doux une juste préférence, ils ne refuseront jamais aucun moyen proportionné au danger.

On pourra leur en faire un crime. On pourra tourner contre eux des principes abstraits et dire qu'une conséquence de la souveraineté du peuple, c'est qu'à moins que sa volonté ne soit bien clairement exprimée, un gouvernement n'a pas le droit de défendre son existence. Les mêmes hommes, qui avec raison louent les gouvernements étrangers de ce qu'ils s'opposent aux révolutions, qui sont toujours un grand mal, exigeraient volontiers de celui de la France qu'il favorisât son bouleversement, et que sa seule occupation fût un recensement perpétuel des voix, pour ou contre la République.

J'ai entendu faire aux hommes qui gouvernent le plaisant reproche de partialité, et comme ceux qui le leur faisaient, avaient l'adresse de confondre l'impartialité avec la justice, l'on ne découvrait pas, au premier coup d'œil, l'absurdité de ce reproche.

La justice est un devoir dans les gouvernants, l'impartialité serait une folie et un crime. Pour faire marcher une institution, il faut qu'un homme soit partial pour l'institution. Il ne faut pas que, pyrrhonien politique, il aille recueillir les doutes, peser les probabilités, et demander sans cesse à la majorité, si elle persiste à préférer la forme actuelle. L'esprit de l'homme est versatile, il faut que les institutions soient stables. Il faut maintenir la majorité en la supposant invariable. Il faut lui rappeler ce qu'elle a voulu, lui apprendre ce qu'elle veut, en lui faisant trouver le bonheur et le repos sous les lois. Quand il n'y aurait eu contre les ennemis de la Convention, contre ceux qu'on voulait mettre à la tête de la constitution nouvelle, que cette impartialité entre toutes les formes de gouvernement, dont on leur faisait un mérite, et la certitude que, scrupuleux aux dépens de leur patrie, ils auraient de nouveau remis dans le doute ce qui devait terminer six ans de malheurs, c'en était assez pour les rejeter, et

cela seul devait suffire, pour résoudre la trop fameuse question des Deux-Tiers.

Loin de nous le pilote incertain, qui, encore ballotté par une mer orageuse, mais en face du port, demande à son équipage si par hasard il ne voudrait pas recommencer sa route. Loin de nous le général, qui, lorsque son armée est en bataille, et que l'ennemi s'avance, propose un scrutin secret, pour savoir si la majorité des soldats, changée par l'arrivée de quelque recrue nouvelle, ne veut pas maintenant se soumettre, ou se retirer.

Le peuple se prononce par des faits. Le 14 Juillet, il s'est prononcé pour la liberté, le 10 Août pour la République, le 9 Thermidor, le 4 Prairial contre l'anarchie; voilà son vœu. Délivrez-nous de vos doutes, ne nous fatiguez plus de votre scepticisme, aidez-nous à consolider la liberté, à faire fleurir la République, à écraser l'anarchie, ou renfermez-vous dans les écoles, faites-les retentir de vos arguments, enivrez-vous de vos abstractions, et ne venez surtout jamais troubler nos réalités.

Bien des hommes m'ont dit : on peut être un bon citoyen, ne pas croire à la possibilité de la République, et se soumettre à ses lois. Cela est vrai : à Dieu ne plaise que je transforme l'hésitation en perversité. Je ne veux pas, inquisiteur républicain, faire un crime d'une incertitude qu'il est impossible à certains esprits de ne pas avoir. Le gouvernement doit protection à tous, et les opinions ne sont d'aucune juridiction humaine.

Mais assurément l'on conviendra que les bons citoyens de ce genre ne sont pas propres à faire marcher une institution, qui leur paraît inexécutable.

Les plus grands moyens de l'homme sont dans sa conviction. L'enthousiasme qui promet la victoire, l'assure. On n'améliore que ce dont on veut et dont on espère la durée. L'on se résigne à faire des efforts dont on prévoit l'inutilité : mais la résignation par sa nature diminue de moitié les forces. Quand on n'a pas la responsabilité de son opinion, on agit en conscience, mais sans zèle. Il faut croire à ce que l'on doit faire aller.

Il est enfin, pour le gouvernement français, une troisième et terrible ressource, qu'il rejettera toujours dans les temps de calme, que dans tous il frémira d'employer, et sur laquelle je croirais devoir garder le silence, si pour le salut public il ne fallait pas enfin y porter une fois un regard fixe. Jusqu'à présent l'on s'est

appliqué à en faire ressortir l'horreur, ce qui était facile, sans daigner en apprécier l'étendue, ce qui, pour le moins, était aussi important.

Avez-vous vu quelquefois, dans une bataille, une phalange épaisse de soldats, s'avancant serrés l'un contre l'autre, de manière à ce que la vue ne perce pas au-delà du premier rang ? Ils ne paraissent vouloir combattre qu'avec les armes qu'ils ont en main : on ne se prépare qu'à repousser le choc, dont ils menacent. Tout à coup ils s'arrêtent, font un mouvement subit, s'entrouvrent : une artillerie formidable se fait voir, et vomit sur l'ennemi pâissant l'épouvante et la mort.

Les terroristes sont cette artillerie du gouvernement, toujours cachée, mais toujours redoutable, et qui, toutes les fois qu'il sera forcé de l'employer, réduira en poudre ses adversaires.

Ces hommes, ou plutôt ces êtres, d'une espèce inconnue jusqu'à nos jours, phénomènes créés par la Révolution, à la fois mobiles et féroces, irritables et endurcis, impitoyables et passionnés, qui réunissent ce qui jusqu'à présent paraissait contradictoire, le courage et la cruauté, l'amour de la liberté et la soif du despotisme, la fierté qui relève et le crime qui dégrade, ces tigres, doués par je ne sais quel affreux miracle d'une seule partie de l'intelligence humaine, avec laquelle ils ont appris à concevoir une seule idée et à reconnaître un seul mot de ralliement, cette race nouvelle, qui semble sortie des abîmes pour délivrer et dévaster la terre, pour briser tous les jougs et toutes les lois, pour faire triompher la liberté et pour la déshonorer, pour écraser et ceux qui l'attaquent et ceux qui la défendent, ces puissances aveugles de destruction et de mort, ont mis au retour de la royauté un obstacle qu'elle ne surmontera jamais.

Ils pourraient détruire le gouvernement, mais ils ne souffriront point, qu'il soit détruit par des mains étrangères : ils sont contre lui, lorsqu'il n'est pas attaqué, parce qu'ils sont contre tout ce qui pèse sur leurs indociles têtes, contre tout ce qui les empêche d'assouvir leur horrible soif du sang ; mais ils seraient à lui dès qu'on l'attaquerait, parce qu'ils sentent bien que les agresseurs sont plus encore leurs ennemis, que ceux de la constitution établie ; et qu'ils n'ont pas cette imbécillité, caractère distinctif d'un autre parti, qui, dans son dépit contre des hommes qui le protègent, après l'avoir vaincu, a toujours souffert et souffrira

encore, qu'on les immolât, dût-on marcher à lui, et l'exterminer sur leurs cadavres.

Tant que le gouvernement sera tranquille, il pèsera sur les terroristes; il sait que leur triomphe serait sa perte, il n'ignore pas que, même en s'emparant de leur système, il ne pourrait se maintenir. Ce système n'est que destructif : au moment où il ne lui reste plus rien à détruire, où dès le milieu de ses ravages, il doit se tourner contre ses auteurs, comme les animaux, atteints de la rage, après avoir déchiré tout ce qu'ils rencontrent, finissent par se déchirer eux-mêmes.

Mais si le gouvernement se croyait en danger, si une faction acharnée parvenait à forcer ses lignes, si, dans le poste périlleux qu'avec un courage qu'il est bien insensé de méconnaître, il a osé prendre entre les partisans de la terreur et ceux de la royauté, il se voyait prêt à être immolé par ces derniers, il reculerait sans doute jusqu'après des autres. S'il se voyait repoussé dans ces tanières sanglantes, il en ressortirait, avec leurs féroces habitants, pour s'élancer sur les agresseurs coupables, à qui seuls alors en serait le crime, qui seraient comptables de toutes les calamités de la patrie, de tout le sang qui serait versé.

La victoire ne serait pas douteuse : mais qui peut en calculer les suites? Qui peut se flatter que le gouvernement serait toujours assez fort pour contenir ses alliés vainqueurs? Qui peut prévoir où se borneraient les excès d'une conquête? Qui comptera les malheurs, qu'entraîneraient tant de motifs nouveaux, tant de souvenirs, d'humiliations, de fureurs! Les terroristes, despotes presque sans combats, sans ressentiments, sans outrages à venger, ont été atroces! Que ne seraient-ils pas aujourd'hui! Qui osera envisager d'un œil fixe cette horrible chance? Qui, même avec les probabilités du succès, oserait l'affronter? Il n'y a pas d'expression assez forte pour exprimer l'horreur qu'il mériterait, et les noms que nous prononçons en frémissant, seraient égalés par son nom.

Ce n'est pas, il faut se hâter de proclamer cette rassurante vérité, que l'immense majorité des gouvernants ne soit décidée à tout risquer, en tout temps, pour s'opposer au retour de la terreur. Il est doux de rendre justice à ceux, que les passions se plaisent à méconnaître. J'ai vu, après la journée de Vendémiaire, lorsque tous les monstres étaient déchaînés, des hommes, qu'une

haine absurde appelait alors terroristes, parce qu'ils défendaient la République, comme les Montagnards, les mettant hors de la loi lorsqu'ils résistaient à l'anarchie, les avaient nommés royalistes, j'ai vu, dis-je, ces hommes, gémissant sur les suites d'une victoire, qu'on leur avait rendue nécessaire, se ressaisir, par le plus dangereux effort, du poste mitoyen qu'ils avaient été forcés d'abandonner, et au milieu même des proscriptions sectionnaires, affronter de nouveau les proscriptions terroristes. Grâce leur soient rendues : eux seuls ont écrasé cette terreur renaissante, que provoquait un parti insensé, et que voulait un parti atroce.

Mais qui nous répondrait des effets d'une nouvelle tentative ? Qui pourrait se flatter, que tant d'imprudences réitérées, ne recueilleraient pas une fois leur déplorable salaire ?

Hommes de tous les systèmes ! Reconnaissez enfin, que vous n'avez plus qu'un intérêt : gardez-vous de lasser le génie tutélaire de la France, qui, depuis le 9 Thermidor, l'a arrachée à de si nombreux dangers : cédez à la force des choses, quelles que soient vos opinions et vos habitudes, et ralliez-vous à un gouvernement, qui vous offre la paix et la liberté, et qui ne peut s'écrouler, qu'en vous ensevelissant sous ses ruines.

Chapitre III

Des maux actuels de la France

Si cependant les maux de tout genre, que la France éprouve encore, étaient le résultat nécessaire de cette forme de gouvernement, en démontrer la stabilité n'aurait-ce pas été redoubler ces maux en détruisant jusqu'à l'espoir de les voir finir? Il faut donc en contempler attentivement le triste spectacle, et rechercher s'ils tiennent au gouvernement républicain.

La guerre extérieure nécessite une consommation immense d'hommes et de trésors : la Vendée dévore la population des plus belles provinces; le commerce est détruit; la marine n'existe plus; des assignats sans valeur inondent la République; le défaut de numéraire force le gouvernement à des emprunts, à des réquisitions, à des mesures destructives de la liberté comme de l'industrie individuelle; le mécontentement intérieur oblige à une surveillance inquisitoriale, et à des précautions vexatoires.

L'on ne dira pas que j'ai affaibli cet affligeant tableau : mais quand il serait le résultat de la Révolution, qui nous a conduits à la République, pourrait-on s'en prendre à cette institution en elle-même? La République est un but, la Révolution fut une route; il est temps de détourner nos regards de cette route, pour voir enfin où nous sommes arrivés.

Le rétablissement de la royauté terminerait-il les malheurs de la France? Telle est la seule question qui nous intéresse.

Il y a deux sortes de royauté, entre lesquelles les opinions peuvent être partagées; l'une est une religion, l'autre un calcul; l'une a plus d'amis, peut-être, mais faibles, indécis, divisés, spéculatifs; l'autre a des sectateurs actifs, ardents, unis, fanatiques. L'une, comme on pense bien, est la royauté mitigée, ou constitutionnelle; l'autre, la royauté absolue ou l'ancien régime.

Ni l'une ni l'autre de ces royautés ne ferait cesser la guerre. On n'en est plus à croire que les puissances aient pour but unique ou même pour but principal, la réintégration de la monarchie. Elles ont trahi leur secret. Le nouveau roi, quel qu'il fût, eût-il autant de force que le Directoire, ce qui ne peut s'attendre de la royauté constitutionnelle, et ce qui me paraîtrait difficile, même pour la royauté fanatisante, le nouveau roi, dis-je, n'obtiendrait pas une paix plus honorable que la République. Les puissances reprendraient un courage, qui serait bien autorisé par les suites inévitables, et désorganisatrices d'une nouvelle révolution, et par le mépris, que ne pourrait manquer de leur inspirer l'inconséquence du peuple français. Elles demanderaient des indemnités, peut-être le démembrement de la France : ce que l'intérêt évident de leur cause n'a pu les empêcher d'exiger, l'exigeraient-elles moins, lorsque cet intérêt n'existerait plus? Elles n'ont pu se résoudre par la dissimulation momentanée de leurs espérances, à rendre le succès moins invraisemblable; seraient-elles plus disposées à payer d'un sacrifice réel une victoire déjà obtenue? On est bien moins libéral lorsqu'on récompense que lorsqu'on achète. Le seul besoin de la paix a pu engager plusieurs d'entre elles, et pourra engager les autres à se départir de leurs prétentions; et l'affermissement du gouvernement peut seul compléter et décider ce besoin. Ainsi le rétablissement de la royauté, rendrait pour la France la paix, ou plus difficile ou plus honteuse.

Quant au commerce, quant à la marine, on sait bien que ces deux sources de prospérité ne se remettent que lentement. Un roi n'apporterait à la France aucun moyen de raviver l'un ou de rétablir l'autre : l'enthousiasme de la liberté peut faire des miracles; mais la royauté n'en fait point, et ce ne serait assurément pas devant la marine de la monarchie, que celle de l'Angleterre perdrait sa supériorité. La forme du gouvernement n'influe sur le commerce que par la liberté qu'elle lui laisse : son accroissement tient à l'exercice individuel, et illimité, de l'industrie. Croira-t-on

que l'éternel ennemi du nom Français favorisât le commerce de la France, pourvu que le trône fût relevé, qu'il rendît à la monarchie les colonies qu'il a enlevées à la République, et que M. Pitt devînt désintéressé, dès l'instant où les Français deviendraient royalistes?

Le crédit, dont l'absence est un si cruel fléau, renaîtrait-il sous la royauté? Un roi constitutionnel inspirerait-il plus de confiance que le Directoire? Son pouvoir paraîtrait-il mieux établi? Une preuve d'instabilité de plus ferait-elle croire à sa stabilité? Forcé de renoncer à plusieurs des ressources qui existent, par quelques ressources nouvelles y suppléerait-il? Si la royauté absolue trouvait quelques moyens passagers et précaires, ils seraient fondés sur l'envahissement de toutes les propriétés, qui se sont accrues par la Révolution, ou même, qui, en la traversant intactes, ont contracté, aux yeux de l'ancien régime, une tache ineffaçable. Les assignats seraient peut-être annulés, comme provenant d'une autorité illégitime, et comme étant hypothéqués sur des biens que l'on rendrait à leurs anciens possesseurs. Mais la disparition de ce signe avili ne rétablirait pas l'abondance du numéraire. Le gouvernement royal serait réduit aux mêmes moyens qu'on reproche à la République : les emprunts forcés, les réquisitions, se renouvelleraient au nom d'un roi, avec d'autant plus de force, qu'il n'aurait pas, comme le gouvernement actuel, la responsabilité du passé. Il ne serait obligé à aucun ménagement, parce qu'il rejeterait ses vexations sur la République, qui l'aurait précédé. Elle seule a creusé, dirait-il, l'abîme dans lequel nous nous trouvons. L'intérêt du Directoire est de diminuer les malheurs qu'a entraînés la Révolution : l'intérêt d'un roi serait de les faire ressortir. L'un s'efforce de faire trouver dans le présent l'excuse du passé : l'autre trouverait dans le passé l'excuse du présent. L'un veut réparer par tous les moyens possibles; l'autre, tout en parlant d'indulgence, voudrait punir indirectement. L'un veut inspirer l'espoir et l'oubli; l'autre voudrait frapper de souvenir et de crainte.

Enfin le rétablissement de l'une des deux royautés mettrait-il un terme aux mécontentements intérieurs, et rallierait-il tous les partis?

La royauté constitutionnelle aurait pour adversaires tous les républicains, plus tous les ennemis de la République, hors le très

petit nombre de royalistes modérés. Le prétendant actuel au trône prend à tâche de faire éclater son dédain pour toute autre forme de gouvernement, que celle de l'antique monarchie [1]. Ses partisans, les Chouans, les Vendéens, les émigrés feraient une guerre à mort à tout autre roi que lui. Les royalistes modérés eux-mêmes ne seraient nullement d'accord sur l'homme qu'il faudrait couronner. Le nouveau roi serait donc, à l'égard de la grande majorité des spectateurs de la royauté, dans la même situation que le Directoire. Il se verrait appelé à combattre également et les ennemis étrangers, et les spectateurs absurdes du despotisme et de la théocratie, et les amis de la République, et ses adversaires personnels. On avouera que le déchirement de cinq factions acharnées n'est guère pour la France un but qui vaille une nouvelle révolution.

La royauté absolue, cela semble étrange à dire, n'aurait peut-être pas d'abord autant d'ennemis. Comme elle attirerait tout de suite à elle l'un des deux partis extrêmes, le parti mitoyen pourrait s'y rallier, ou pour mieux dire s'y soumettre. Une foule d'hommes, fatigués des convulsions, se résignerait au joug dans l'espoir trompeur du repos. Mais les ennemis que la royauté aurait de moins, elle ne tarderait pas à se les créer.

On ne sait pas assez, en France, avec quel soin les royalistes purs, même dans leur détresse actuelle, recueillent tous les soupçons, séparent toutes les nuances, et rejettent tout ce qui a pu dévier un instant de ce qu'ils appellent les principes fondamentaux de la monarchie. Les partisans de l'ancien régime protestent d'avance contre toute espèce d'accommodement, d'indulgence, de mitigation. Il y a parmi eux vingt fractions différentes, que l'œil profane qui n'est pas initié dans les mystères de la royauté trouve impossibles à distinguer : et c'est un caractère particulier à cette espèce d'hommes, que, tandis que tous les partis cherchent à se fortifier et à se grossir, ils ne songent qu'à s'affaiblir et à s'épurer, et regardent comme une conquête la découverte de chaque nuance qui peut motiver une proscription.

Ils apporteraient cet esprit en France. Ils reliraient avec soin toutes les pages de la Révolution pour prendre la date de tous leurs griefs. Pour eux il n'y a pas de prescription. Leur haine s'est aigrie en vieillissant, et leur besoin de vengeance est devenu plus impérieux, en proportion qu'il a plus longtemps été comprimé.

Ils remonteraient des agents du Directoire aux Conventionnels, des Conventionnels aux Jacobins, de ceux-ci à la Gironde, de la Gironde aux Feuillants, des Feuillants aux Législatifs, des Législatifs aux Constituants, des Constituants aux Monarchistes, des Monarchistes à tous les coupables du 14 Juillet 1789 [2]. Ayant ainsi jeté leurs premières bases, ils redescendraient dans toutes les ramifications de ces divers systèmes, qui se sont succédé et détruits depuis six années, et comme leur vengeance serait à la fois politique et particulière, les victimes ne seraient pas protégées par leur nombre. Dans chaque village, quelques municipaux, quelques prêtres assermentés, quelques anciens membres de sociétés populaires, quelques acquéreurs de biens nationaux, quelques volontaires, moins justifiés par leur résistance à la réquisition, trouveraient un persécuteur, dont la haine, ingénieuse en distinctions, les priverait tôt ou tard du honteux bénéfice d'une trompeuse amnistie.

Il n'y aurait pas alors de constitution qui ouvrît les prisons au bout de trois jours. Il y aurait une monarchie, qui précipiterait à jamais ses victimes dans les cachots. Les actes en petit nombre, qu'on reproche aux premiers moments d'une République qui a besoin de s'établir, seraient bien effacés par une foule d'actes arbitraires, que commettrait une royauté, qui aurait soif de se venger.

Lisez l'histoire de toutes les amnisties, et vous verrez, qu'elles ne font qu'assurer les châtimens qu'elles retardent. Voyez les juges de Charles I^{er}, traînés à l'échafaud, voyez l'amnistie de 1787 en Hollande, composée de treize exceptions, toutes si vagues, que, sans l'inquiétude de l'intolérance, une seule aurait suffi; voyez Joseph II protestant d'avance contre l'indulgence qu'il accorderait aux Belges; et croyez ensuite, si vous le pouvez, aux engagements de la faiblesse, qui veut devenir toute-puissante. Il est aussi profond, qu'il paraît plaisant ce mot d'un homme d'esprit, qui, demandant à un gouvernement la liberté d'un de ses amis, disait : *pardonnez-lui, malgré l'amnistie*. Pour les individus comme pour les peuples, pour les soldats comme pour les généraux, pour les plus obscurs révolutionnaires comme pour les chefs, la seule amnistie, c'est la victoire.

Qu'ils sont aveugles, ceux qui, repoussant la gloire de leur vie passée, abjurant des principes, seuls apologistes de leur conduite,

croient désarmer d'implacables ennemis en leur présentant des mains suppliantes, et une tête dépouillée de lauriers. On les accueille, on les encourage : ne sentent-ils donc pas que le complément de la victoire du parti qu'ils servent, doit être leur châtiement, qu'ils doivent tomber, et qu'ils tomberont, ignobles victimes. L'exemple de leur apostasie, et de leur supplice, après leur déshonneur, prouvant que pour leur premier crime il n'est point d'expiation, est bien plus instructif dans le sens de la tyrannie, que la punition de forfaits véritables, qui n'effraierait que les criminels. La mort d'un homme du 2 Septembre n'épouvante que de l'anarchie, celle d'un Constitutionnel épouvante de la liberté.

C'est surtout à cette classe, que je m'adresse : je sais que, parmi ces hommes, qui ont fait les premiers pas vers la réhabilitation de l'espèce humaine, il en est plusieurs qui ont suivi la liberté sous toutes ses formes, qui ont gémi sur leur patrie, ne pouvant plus la servir, et qui, attachés jadis à une monarchie fautive, font aujourd'hui, dans leur modeste retraite, des vœux pour la République, parce que en elle seule est la liberté. Mais, s'il en est d'autres, qui, jetant loin d'eux tous les souvenirs, n'aient pas vu de milieu, dans leur intrigante activité, entre la puissance et la perfidie, et, cessant d'être chefs dans un parti, se soient faits agents d'un parti contraire, qu'ils apprennent que c'est leur perte qu'ils désirent, et que l'abîme qu'ils creusent doit les engloutir.

Lorsque les sections de Paris attaquaient la Convention, les royalistes hors de France faisaient des vœux contre les sections, de peur que leur victoire n'amenât ce qu'ils appelaient un système modéré. Depuis trois ans leur plus grande inquiétude, c'est que les Constitutionnels ne triomphent; leurs infatigables écrivains enfantent chaque jour des volumes, non pas en faveur de leur cause, non pas contre les crimes trop nombreux qui ont souillé la Révolution, mais contre les seuls Constitutionnels; et leur jouissance est de mettre Bailly avec Marat, et Lafayette avec Robespierre.

Ces dispositions seraient redoublées par le seul parti de l'intérieur auquel les royalistes, dans leur pureté, consentiraient à s'allier. La Vendée mêlerait à leur intolérance son fanatisme, et renforcerait la persécution politique de la persécution religieuse. Nous verrions renaître le christianisme du Moyen Âge, après que

l'accroissement de ses forces l'eut affranchi des ménagements et avant que la philosophie eût modifié son influence.

Ce serait alors que les hommes les plus amis du repos seraient obligés de se rallier pour soulever le joug qui s'appesantirait sur leurs têtes : ils rechercheraient alors les débris du parti républicain qu'ils auraient laissé si follement écraser, et recommenceraient une inégale et sanglante lutte, pour parvenir enfin à cette liberté si souvent dépassée dans tous les sens, et qu'il ne tient aujourd'hui qu'à eux d'assurer.

Elle triompherait, on n'en peut douter. À sa voix accourrait tout ce qui pense, en Europe, tous ceux qu'un nouveau despotisme aurait soulevés, tous ceux qui verraient s'avancer la nuit épaisse et désastreuse du XIV^e siècle, ceux enfin, qui, avides de liberté, sont venus chercher en France quelques dangers peut-être, mais une cause à défendre. Des Vendées républicaines se formeraient, moins atroces, mais non moins redoutables que la Vendée catholique. La vérité serait leur religion, l'histoire leur légende, les grands hommes de l'Antiquité leurs saints, la liberté leur autre vie. Ils n'espéreraient pas ressusciter dans trois jours, mais ils combattraient et mourraient libres [3].

J'ai suivi trop loin peut-être le tableau de ce qui ne peut arriver. Lorsqu'on se commande, pour un instant, de supposer le renversement de la liberté, la pensée se tourne, sans le vouloir, vers les efforts, qu'on ferait pour elle, et le sentiment de ses dangers, même imaginaires, a besoin d'être adouci par celui qu'on partagerait son sort, qu'on retarderait peut-être sa chute, et qu'on ne lui survivrait pas.

La guerre civile, voilà ce qu'apporterait en France toute espèce de royauté. J'ajouterai une observation, qui jusqu'à présent me paraît avoir échappé à tous les partis, c'est que les éléments de la discorde n'existent pas seulement entre les républicains et les royalistes purs, mais qu'il en est qui ne tarderaient pas à éclater entre les royalistes purs eux-mêmes. On aura peine à croire peut-être que les principes démocratiques aient jeté de profondes racines dans l'âme des émigrés. L'exil, les dangers, le fanatisme, ont établi entre eux une sorte d'égalité, qu'ils ne se laisseraient pas ravir. Ces fougueux ennemis des droits de l'homme réclament sans cesse pour leur classe, ces droits qu'ils veulent enlever à notre espèce. La secte féodale a ses niveleurs.

L'amour de l'indépendance a fait des progrès étonnants dans les bataillons de la monarchie. Jamais armée ne fut plus indisciplinée que celle qui se dit rassemblée au nom de l'obéissance. Les champions de l'aristocratie prétendent qu'il ne doit y avoir aucun privilège entre les aristocrates, et on les a vus s'opposer avec fureur à ce que le nom du premier des pairs de France précédât des noms plus obscurs, dans une protestation en faveur de la distinction des rangs.

Ce sentiment, aujourd'hui comprimé par l'intérêt de leur cause, par la pression du malheur, et par l'obscurité de leur existence se développerait, après le triomphe et le sang français, qui a coulé si glorieusement pour établir l'égalité de vingt-cinq millions d'hommes libres, coulerait peut-être avec opprobre pour établir celle de deux cent mille oppresseurs.

Chapitre IV

Des ressentiments et des maux irréparables

Sans doute, il est quelques hommes, dont on ne peut exiger qu'ils se rattachent à la République : ce sont ceux, qui, dans la Révolution, ont perdu ce qu'ils avaient de plus cher. Ils ne vivent plus dans le présent, ils sont étrangers au monde, ils habitent les tombeaux. Tout ce qui peut exister encore n'est rien pour eux auprès de ce qui n'existe plus. Mais aujourd'hui que les auteurs de leurs maux ont été punis, il leur est commandé de ne plus réclamer de vengeances. La patrie ne perd jamais le droit d'être au moins respectée, lorsqu'elle n'est pas servie. L'isolement, l'absorption, l'attente de la mort, voilà ce qui reste aux infortunés, qu'un malheur irréparable a courbés sous son empire.

Il est une trempe d'âmes, je ne dirai pas plus fortes (car qu'y a-t-il de plus énergique que l'intensité de la douleur?), mais plus impérieusement dominées par la passion d'être libres, et que les regrets n'enlèvent pas aux principes. Tels sont les amis de tant de républicains, immolés dans toutes les parties de la France, sous le règne de la tyrannie. Ils auraient aussi des pleurs à répandre. Ils ont vu tomber leurs compagnons d'armes, de travaux, et d'espérances, leurs guides, leurs émules, et leurs frères. Mais ils rattachent leurs regards sur le but commun, qui les unissait à ceux qui ne sont plus, le bonheur de leur patrie et sa liberté.

Qu'ils sont différents de ces hommes, à la fois amers et frivoles, insensibles, mais vindicatifs, consolés sans être adoucis,

qui ont oublié leurs affections, sans pardonner à leur patrie, qui, distraits, ou dédommagés, lorsqu'ils courent après le plaisir, ressaisissent le regret, lorsqu'il s'agit de motiver la haine, coupables hypocrites, profanant ce qu'il y a de plus saint sur la terre, les larmes et la douleur, et se faisant une vertu du crime pour le commettre impunément. Ceux-là ne peuvent prétendre à aucun des ménagements, que le malheur mérite. Quiconque a souri depuis la perte de ce qu'il aimait a renoncé au droit de le venger, et la possibilité de la distraction lui fait un devoir de l'indulgence.

Chapitre V

Du rétablissement de la terreur

Un seul motif pourrait encore empêcher les hommes honnêtes de se rallier au gouvernement, c'est l'idée trop répandue que la terreur est prête à se rétablir. Ceux qui nourrissent cette crainte, la fondent sur ce qu'ils prennent pour des mesures révolutionnaires, et sur ce qu'ils appellent des nominations jacobines. Les élections, disent-ils, sont enlevées au peuple. Le Directoire a cumulé les pouvoirs; des hommes de sang sont nommés aux places : ils sortent des prisons, avec leurs fureurs anciennes, fortifiées de ressentiments nouveaux.

Ainsi parlent des hommes qui croient se venger du gouvernement décenviral, en prodiguant la défiance au gouvernement constitutionnel.

Heureusement chaque jour répond à ces inculpations exagérées. Chaque jour, le gouvernement, devenu plus fort, se montre plus doux : il ôte à des mains justement suspectes, un pouvoir dangereux et, rassuré sur sa faiblesse, il éloigne des agents dont l'exagération, pendant quelques instants, lui a tenu lieu de sécurité.

Ce que je vais dire, n'est donc point destiné à justifier ce qui bientôt n'existera plus, mais à empêcher le souvenir du passé d'empoisonner l'avenir. Je m'empresse de déclarer d'avance que

les principes que j'énoncerai ne s'appliquent qu'à la crise inséparable des premiers moments d'une constitution : cette crise heureusement est près de son terme, et prolonger l'application de ces principes, serait les pervertir et en abuser.

Reportons-nous d'abord à l'époque où le Directoire fut constitué. Par une suite inévitable de tout gouvernement provisoire, depuis plusieurs mois, les dépositaires passagers d'une autorité qui devait cesser vivaient au jour le jour, léguant tous les embarras de l'avenir à la constitution future. Le trésor national était épuisé, la fortune publique incertaine, les fortunes particulières détruites, les armées désorganisées, deux d'entre elles repoussées, les ennemis de la Convention, aigris par leurs défaites plutôt qu'abattus. Des assassinats, traités longtemps avec une légèreté coupable, des assassinats d'hommes peut-être criminels, mais qui n'en étaient pas moins des crimes, annonçaient l'établissement d'une terreur en sens inverse. Malheur au pays où les forfaits sont punis par les forfaits, et où l'on massacre au nom de la nature et de la justice !

Il fallait arrêter tout à coup ce dépérissement politique. Il fallait que le Directoire, se montrant fort dès sa naissance, repoussât le funeste héritage de la déconsidération conventionnelle. S'il laissait un instant douter de lui, tout était perdu.

Cependant la lutte de Vendémiaire avait égaré plusieurs hommes estimables. D'autres frappés de cette apathie, maladie de l'honnêteté, n'aimaient pas à se voir placés entre deux partis. Une troisième et nombreuse classe s'était retirée, esclave de ce qu'on appelait alors l'opinion publique.

On ne se fait pas une juste idée de l'influence et de la nature de cette opinion, qui ne se connaît pas elle-même. Il faut, pour l'apprécier, l'avoir vue dans les sections de Paris, à la barre de la Convention, au sein des assemblées primaires, réclamant à la fois, et violant toutes les formes, sans cesse injuste dans son impatience, mais toujours de bonne foi dans ses vues, ne s'avouant jamais sa tyrannie et fougueuse inconséquence, abusant des institutions qu'elle réprouvait, et foulant aux pieds les lois qu'elle avait exigées. Puissance arbitraire et mystérieuse, elle a toujours un but louable et le dépasse toujours. Ennemie implacable des moyens légaux qui la gênent et de la raison qui veut la modérer, elle est l'instrument docile de qui la flatte, fût-ce pour

la pousser dans le sens le plus opposé à ses intentions. Elle croit juste tout ce qu'elle ordonne, comme si elle était la volonté générale, et l'exécute par la violence, comme si elle n'était que la volonté d'une faction : elle se plaint comme si on l'opprimait, et menace comme si elle était toute-puissante; elle dédaigne les ménagements, elle abjure ses amis, lorsque, en la servant, ils s'efforcent de la contenir : elle veut que ses chefs la devancent au lieu de la diriger : elle semble calculée enfin pour en imposer à cette majorité, plus étrange encore, qui se cherche au lieu de se déclarer, dont l'ambition n'est que d'être précédée, et qui préfère adopter au second rang des mesures violentes, à se mettre au premier pour en faire, sans péril, triompher de modérées.

Le gouvernement ne pouvait employer des hommes que cette opinion dominait. Il fallait ramener les uns, décider les autres, ranimer les troisièmes : étaient-ils par eux-mêmes aliénés, flottants, abattus?

Les circonstances demandaient des esprits ardents, capables de mesures rapides, qu'il pouvait être nécessaire de contenir, mais qu'il ne fût pas besoin de pousser, sur lesquels le Directoire pût se reposer pour les intentions qui ne se donnent pas, et dont il n'eût à craindre que l'exagération qu'on réprime.

Parmi ceux qui réunissaient ces conditions, plusieurs avaient mérité de graves reproches; tous étaient accusés par quelque parti.

À Dieu ne plaise que je veuille excuser ceux contre qui déposent des faits exécrables, il est des hommes qui méritent à jamais l'horreur. Si quelque chose pouvait flétrir le sentiment qu'on éprouve, en défendant la liberté, ce serait de penser que ces hommes aussi se disent ses défenseurs : s'ils ne sont pas dans ses rangs, ils ont ravi un étendard qui, tout déshonoré qu'il est, peut encore ressembler au sien et pour compléter l'enthousiasme, il faudrait les avoir pour ennemis.

Mais gardons de confondre avec ces êtres, frappés d'un éternel anathème, ceux qui ne sont en butte qu'à des bruits vagues, et au bourdonnement de la haine. Depuis le 14 Juillet, qui n'a pas été dénoncé? Lorsqu'on voit Bailly et Pache, La Rochefoucaud et Marat, Condorcet et Saint-Just, Sieyès et Robespierre, en butte aux mêmes injures, peut-on croire encore aux réputations révolutionnaires? Les factions n'ont qu'un style,

elles n'appliquent pas les invectives aux noms, elles attachent au hasard des noms à des invectives, elles pourraient se passer de main en main les accusations qu'elles prodiguent, et une seule philippique servirait à tous les partis.

Les choix du Directoire devaient être blâmés, quels qu'ils fussent. Sans doute ce blâme n'a été que trop mérité par quelques-uns de ses agents, et l'on est heureux de penser qu'il vient enfin de se prononcer contre eux avec une sévérité qui l'honore. Mais sans parler de ces choix, qu'il a déjà réparés, d'autres choix, réprouvés avec moins de justice, mais toutefois avec quelque fondement, n'ont-ils pas eu leur utilité ?

Une des plus funestes erreurs des factions, c'est de ne vouloir jamais croire au repentir. Elles prennent pour une manière d'être, une action isolée, une fièvre chaude pour un état habituel ; elles reportent sur toute une vie, l'erreur d'une année : elles éternisent ce qui ne serait que passer. Êtres versatiles que nous sommes, tandis que rentrant en nous-mêmes, nous nous sentons vaciller à chaque pas, par quelle absurdité jugeons-nous si différemment nos semblables ? Profitons au moins de notre instabilité, de notre inconséquence, de tous les défauts de notre faible nature, pour ne pas nous prêter une suite, une profondeur de crime, incompatible avec ces défauts.

Il est des actions irréparables, qui élèvent entre un criminel et nous, entre un criminel et lui-même, une barrière éternelle : mais ces actions ne sont pas communes, et jamais on ne peut prononcer une condamnation sans appel contre une classe ou contre une secte tout entière.

Il était donc aisé de prévoir ce que l'esprit de parti s'obstinait à nier, que des circonstances essentiellement différentes, une constitution, au lieu d'un gouvernement révolutionnaire, une route tracée au lieu d'un champ de bataille, un état stable au lieu d'un assaut, rappelleraient dans de justes bornes ceux des hommes ardents qui n'étaient qu'égarés.

Or dans un moment, où les agents du gouvernement doivent être investis de grands pouvoirs, et où les limites de ces pouvoirs, bien que tracées par la constitution, ne sont point encore consacrées par l'habitude, il est avantageux, je dirai même, il est nécessaire, à l'établissement de la liberté, que ces agents soient en opposition avec l'opinion. Ils sont par là soumis à la surveillance

de la haine : s'ils étaient dans le sens de l'opinion, ils ne pourraient s'empêcher d'aller trop loin.

Nous en avons un terrible exemple dans ce qui s'est passé depuis Robespierre. La confiance universelle avait porté des hommes honnêtes aux fonctions administratives. Ils ont laissé s'organiser des compagnies d'assassins. C'est que l'opinion étant dirigée contre ceux qu'on assassinait, les magistrats qui devaient leur nomination à cette opinion, n'osaient lui résister, pour défendre ces hommes, et la mettant à la place de la loi, croyaient remplir un devoir moral, en manquant à leur devoir judiciaire.

Lorsqu'au contraire les agents du gouvernement sont en sens inverse de l'opinion, elle leur trace d'étroites limites. Ils cherchent contre elle un soutien dans l'exécution la plus stricte de la loi. Si l'opinion les secondait, la loi serait bientôt impuissante. C'est une digue qui leur est utile, lorsqu'ils s'en appuient contre le torrent, mais qui ne leur résisterait pas, s'ils s'unissaient au torrent pour la renverser.

Un second avantage, c'est que le gouvernement, qui les a nommés, se sent responsable de leur conduite. Certain qu'ils ne resteront pas en deçà de la ligne, mais que le danger est qu'ils ne la dépassent, il se met tout en répression. Il ne s'abandonne point à eux, il les dirige : il ne les pousse pas, il les retient.

De cette combinaison de dispositions diverses, de la confiance du gouvernement dans les intentions, de sa méfiance dans les actes, de la défaveur de l'opinion, et du sentiment profond des agents, que la loi rigoureusement exécutée est leur seule sauvegarde, résultent à la fois de l'exactitude et de la décision, de la modération et de l'énergie.

Les faits l'ont bien prouvé. Si l'on en excepte quelques hommes, qui, déjà, sont dépouillés du pouvoir, les agents les plus décriés ont trompé l'attente de la haine et de la peur combinées. On a commis à leur égard la même inconcevable faute qui, dans tout le cours de la Révolution, a caractérisé ses ennemis. On les a aigris sur leurs erreurs, tout en exagérant leur puissance. Comme pour les engager à commettre des crimes, on s'est plaint d'avance de l'impunité dont ils jouiraient. On les a bravés, mais en annonçant l'impossibilité de la résistance. On leur a montré le mépris, mais en leur garantissant la soumission. Que l'on compare néanmoins leurs actes les plus violents, avec toutes les époques de la

Révolution, que l'on considère que ces actes vont être annulés, et l'on bénira la constitution. L'on sentira que, si, dans de pareilles circonstances, elle a pu offrir aux opprimés sûreté, protection, réparation des injustices, dans des temps plus calmes, elle donnera bonheur, repos, liberté. Malheur à celui qui voudrait se prévaloir de ses formes mêmes pour la renverser, et qui n'invoquerait la loi que pour retourner à la tyrannie !

Songez que c'est cinq mois après le 13 Vendémiaire, que la liberté de la presse est consacrée, peut-être dans une trop grande latitude, mais par une discussion imposante et impartiale, et accusez la France, si vous l'osez ensuite, d'être en révolution, ou sous un despotisme quelconque.

Le gouvernement exerce encore, il est vrai, sur la bourse et sur les spectacles, une sorte d'autorité inquiète et peut-être puérile ; mais l'expérience et la dignité que donne le pouvoir mettront dans peu sans doute un terme à ces erreurs minutieuses. Il perdra ces craintes qui, agrandissant leurs objets, rendent terrible ce qui ne serait que méprisable. Il apprendra que le grand art est de gouverner avec force, mais de gouverner peu, d'avoir une main de fer, mais de l'employer rarement, de se servir de sa massue contre des ennemis redoutables, mais de ne pas en menacer ceux dont la petitesse rend ses efforts à la fois ridicules et infructueux. Si une faction insensée cesse d'entraver la marche du Directoire, il ne sera plus forcé de lui opposer des adversaires ardents comme elle. Tous les hommes honnêtes, qui se rallieront sincèrement à la République, seront appelés à la servir. Ils assureront le calme et la dignité d'une institution que d'inutiles efforts pourraient agiter encore, mais ne pourraient détruire.

Rien ne ramènera la terreur : mais rendons-en grâce aux circonstances, et non à ces vains déclamateurs, qui nous en prédisent le retour. Ce sont eux qui la provoquent. Ils injurient, ils outragent [4], ils voudraient effrayer ou irriter les hommes en place, que retiennent heureusement, et leurs intérêts et leurs devoirs. Ils s'efforcent de mettre le gouvernement entre des mesures violentes et sa déconsidération. Ils tournent contre lui jusqu'à ses actes de justice. Rappelle-t-il un ancien ami de la liberté ? Leurs feuilles mensongères se hâtent de publier qu'il balance à revenir dans sa patrie, et qu'il se défie de ses nouvelles institutions. Ils sacrifient à leur haine jusqu'à leur parti. Naguère

un malheureux fut pris, se déroband à une sentence rigoureuse. Ces hommes, comme pour lui ôter toute possibilité d'être absous, se hâtèrent de publier que son absolution prouverait la légitimité de l'insurrection de Vendémiaire, attachant ainsi à sa mort l'honneur et la légalité du gouvernement, qui, heureusement, sut mépriser leurs provocations. Jouets forcenés d'une rage aveugle, ils ne comptent pour rien le repos de leur patrie, ni la vie de leurs amis, et, si le Directoire était faible, ils le forceraient à être cruel.

L'étonnement cesse, et l'indignation redouble, lorsqu'on apprend qu'il y a parmi ces hommes des agents de Robespierre, qu'un des plus marquants d'entre eux fut le panégyriste de Collot d'Herbois. Il ne faut pas se lasser de répéter cette vérité terrible : il faut redire sans cesse aux Français, que les instruments féroces de l'ancienne tyrannie provoquent aujourd'hui, sous des formes royalistes, la même terreur dont ils furent les suppôts.

Chapitre VI

Des objections tirées de l'expérience, contre la possibilité d'une République dans un grand État

Cependant il serait bien inutile de travailler à apaiser, à rallier, à convaincre, si, comme nous le répètent tant d'échos infatigables, la République était impossible.

Tout ce qui n'a pas été paraît tel. L'histoire ne nous offre point d'exemples d'une République de vingt-cinq millions d'hommes : on en conclut aussitôt qu'une République de vingt-cinq millions d'hommes est une chimère.

Il me semble que c'est étrangement abuser de l'expérience. Elle ne peut nous éclairer que sur ce qu'elle nous montre. Ce qui n'a pas existé n'est pas de son ressort. Il faut toujours qu'elle s'appuie sur un fait, ou sur une tentative, ce qui est un fait. Vouloir l'étendre sur l'inconnu, c'est la déplacer de ses bases.

Quand on pense que les révolutions physiques de la terre, les calamités politiques des nations, les bouleversements des sociétés, ont mis entre nous et tout ce qui remonte au-delà de quatre mille ans, une barrière insurmontable, on est étonné de la présomption des hommes, qui s'autorisent de ce qu'ils n'ont pas vu, pour décider de ce qui est impossible, et qui croient colorer leur arrogance en la mettant tout en négations.

Ils paraissent surtout absurdes, lorsqu'on réfléchit que l'argument qu'ils emploient a été employé il y a cent ans, il y en a deux cents, il y en a mille, et qu'ainsi des théories antérieures ont

successivement argué d'impossibilité toutes les découvertes de l'esprit et toutes les combinaisons du hasard.

Avant la formation des grandes sociétés, on affirmait, sans doute, qu'une société nombreuse ne pouvait subsister, et l'on s'appuyait de l'expérience. Le vulgaire de chaque siècle cite avec emphase le passé contre l'avenir; celui qui lui succède le voit démenti par l'événement; mais en insultant à son erreur, il l'imite, et déplaçant seulement les négations, il n'en poursuit pas moins, infatigablement, ses proscriptions prophétiques.

Si la royauté, telle que nous l'avons vue en France, n'avait jamais existé, son impossibilité paraîtrait évidente. Quand on réfléchit à l'idée de confier à la volonté d'un seul la destinée de tous, on sent qu'il ne lui manque que d'être neuve pour paraître absurde.

Si cette royauté n'avait existé que dans de petits États, on ferait, contre la possibilité de constituer vingt-cinq millions d'hommes en monarchie, cent raisonnements spécieux.

Dans un petit État, dirait-on, il est moins dangereux de revêtir un seul homme du pouvoir suprême, parce que cet homme est, pour ainsi dire, sous les yeux de tous. La pitié physique agit sur lui, par la présence de sa victime. Il ne peut se faire aucune illusion. S'il est cruel, c'est par cruauté; s'il est oppresseur, c'est par tyrannie. Dans un vaste empire, il serait oppresseur ou cruel par faiblesse : il se croirait bienfaisant ou juste, d'après le témoignage intéressé d'une classe environnante, et se donnerait ainsi à lui-même des preuves des vertus qu'il n'aurait pas.

Dans un petit État, les fonctions du Prince resserrées dans les limites de ses possessions étroites, ne l'obligent point à déléguer ses pouvoirs : dans un grand pays, son autorité se corromprait en s'éloignant de sa source. On peut dire de l'injustice ce que dit Virgile de la renommée : *Vires acquirit eundo*.

L'avantage de la royauté est que tout soit surveillé par un seul homme et se rapporte à un seul plan; cet avantage disparaîtrait dans une grande monarchie. Elle réunirait les inconvénients d'une République par la multiplicité des agents, aux fléaux du despotisme par leur arbitraire.

Dans un petit État, le Prince ne peut soudoyer des armées nombreuses : ses forces militaires ne peuvent devenir des instruments d'oppression : car ce n'est pas le nombre proportionnel

des soldats, mais leur nombre positif qui est dangereux. Cent hommes n'en subjuguent pas dix mille : cent mille hommes en imposent à des millions. Le chef d'une monarchie étendue, obligé de tenir sur pied une telle armée, serait à la fois tyran par elle et son esclave. Il ne pourrait résister lui-même à la puissance de cette masse. Une vaste monarchie favoriserait infailliblement le despotisme guerrier.

Enfin l'opinion de ses voisins contient le souverain d'un petit pays : il en est entouré, quoi qu'il fasse ; il ne peut ni leur échapper, ni les braver, ni les oublier ; ce frein deviendrait nul pour le monarque d'un vaste empire ; l'opinion se briserait contre ses frontières, et ne parviendrait jamais jusqu'à lui.

Je craindrais de fatiguer le lecteur, en détaillant plus au long tout ce qu'on pourrait alléguer en faveur d'une idée fausse : j'en ai dit assez pour prouver, que cette manière de raisonner ne conduit qu'à l'erreur. On ne peut arguer d'impossibilité absolue aucune forme de gouvernement. Ne ressemblons plus à ces peuples ridicules, qui, dans leurs cartes géographiques, mettent au-delà des pays qu'ils connaissent, et ils ne connaissent que le leur, terres inhabitables, fables, et déserts.

Il en est des gouvernements comme du corps humain. Pour qui le considère abstraitement, il paraît ne pouvoir résister un seul jour aux chocs auxquels il est exposé. Un célèbre anatomiste n'osait faire presque aucun mouvement : il n'y en avait aucun, disait-il, qui, vu la fragilité de notre structure, ne mît notre vie en danger.

Les gouvernements subsistent en dépit des théories, parce que dans toutes les nations, la masse veut essentiellement et presque exclusivement le repos : elle se plie à tout ce qui est tolérable, et, par sa flexibilité, elle rend tolérable ce qui d'abord ne l'était pas.

Chapitre VII

Des avantages du gouvernement républicain

Si toutefois, de ce qu'en dépit des théories, tous les gouvernements sont possibles en pratique, l'on en voulait conclure que tous sont indifférents, l'on tomberait dans une erreur grossière. Mon but a été de prouver, que, toutes choses égales, la République, en France, par cela seul qu'elle est établie, devrait être préférée. Si j'avais voulu démontrer sa prééminence abstraite, j'aurais allégué mille raisonnements que je n'ai pas même indiqués.

J'aurais porté mes regards sur l'histoire : les monarchies s'y distinguent des républiques, par leur coloris uniforme et terne. Elles condamnent une grande partie de nos facultés et de nos espérances à l'inactivité. Or le repos est un bien, mais l'inactivité est un mal ; les hommes veulent qu'on ne les agite pas, mais ils ne veulent point qu'on les paralyse : et si la monarchie, par sa nature, met d'inutiles entraves à l'activité, c'est déjà, quoi qu'en disent ceux qui spéculent sur le sommeil de l'espèce humaine, un vice immense dans la monarchie.

J'aurais observé que cette inactivité est la source d'un de nos plus grands malheurs, d'un malheur qui n'est pas seulement politique, mais individuel, de ce sentiment aride et dévorant, qui consume notre existence, qui décolore tous les objets, et qui, semblable aux vents brûlants de l'Afrique, dessèche et flétrit tout ce qu'il rencontre. Ce sentiment, que ne peuvent désigner ni les

langues anciennes, ni celle du seul peuple, qui fut libre, dans l'Europe moderne, avant les Français, naît principalement de cette privation de but, d'intérêts, et d'espérances, autres qu'étroites et personnelles. Il poursuit, non seulement l'obscur sujet des monarchies, mais les rois sur leurs trônes, et les ministres dans leurs palais, parce que l'âme est toujours resserrée, lorsqu'elle est repoussée dans l'égoïsme : il y a toujours quelque chose de terne, de flétri, dans ce qui ne regarde que soi, dans ce qui n'émane pas de la nature et ne marche pas vers la liberté. L'ambition, dans les monarchies, lors même qu'elle veut s'élever au bien, est toujours refoulée vers elle-même. On ne peut s'oublier, on ne peut se livrer à l'enthousiasme, on n'est pas électrisé par la reconnaissance de ses égaux, on se courbe devant les remerciements d'un maître. On se sent rapetissé de la petitesse environnante. Le honteux ennui marque de son sceau tout ce qui n'est pas ou dégradé par la servitude, ou distrait par d'ignobles jouissances, ou préservé de la contagion par l'étude et l'isolement : et si la République, qui s'élève, éprouve encore tant d'entraves, et surtout rencontre tant d'inertie, c'est à l'éducation monarchique qu'il faut s'en prendre. Les caractères sont encore trop petits pour les esprits : ils sont énervés, comme les corps, par l'habitude de l'inaction ou par l'excès des plaisirs. La liberté, qui s'établit, pour ainsi dire, malgré les hommes, sent, presque à chaque instant, plier entre ses mains les instruments dont elle se sert.

J'aurais ajouté qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'inactivité serait un supplice pour un peuple accoutumé depuis six années à s'occuper des plus grands intérêts et à exercer toutes ses forces dans la carrière immense qui vient de s'ouvrir devant lui. Ceux qui travaillent pour la royauté gémissaient les premiers de leurs succès. L'agitation de la route les étourdit sur le but : mais à l'exception du petit nombre, qui continuerait à agir en opprimant, les autres se trouveraient accablés de l'immobilité à laquelle les condamnerait leur propre ouvrage.

La monarchie, d'ailleurs, déplace plutôt l'ambition qu'elle ne l'éteint : la sortant de la route tracée par la loi, elle la pousse dans celle de l'arbitraire, mettant ainsi seulement plus de bassesse dans l'agitation, condamnant l'espérance à la personnalité, et

dégradant, tandis que l'ambition populaire élève, alors même qu'elle enivre.

J'aurais recherché enfin, si la sublime découverte du système représentatif, en conservant le but sublime de l'ambition républicaine, et en modérant sa fermentation, n'établit pas un juste milieu, et si, même, cet avantage n'est pas en raison de l'étendue d'une République, parce que la grandeur des objets fait disparaître les petites passions, exclut les petits moyens, et met entre les hommes, une distance, qui ne leur permet plus de s'aborder dans leurs différends, leurs intérêts ou leurs jalousies personnelles.

À l'objection répétée de la complication des ressorts, j'aurais répondu que le même nombre de ressorts est toujours nécessaire. La simplicité prétendue de la monarchie est illusoire. Un roi, comme tout pouvoir exécutif, est forcé de déléguer sa puissance, et la royauté ne fait que rendre ces délégations inévitablement arbitraires et souvent absurdes.

Aux abus de la liberté, j'aurais opposé les abus de la puissance. La puissance est plus enivrante que la liberté. Une puissance très étendue est par elle-même une chose abusive : tout ce qui en découle doit se ressentir de sa source : enfin l'abus de la puissance, promettant des plaisirs et plus nombreux et moins définis, offre beaucoup plus de tentations que l'abus de la liberté.

J'aurais eu à développer un avantage trop peu remarqué, de la République sur la monarchie, c'est la conservation des formes libres.

On reproche fréquemment aux républiques de déguiser l'oppression et de prostituer les noms les plus saints à la plus affreuse tyrannie ; c'est sans doute un grand mal : mais ceux, qui, dans cet abus, ne voient qu'un mal, me paraissent n'envisager qu'un côté de la question.

On connaît assez le pouvoir des mots sur les hommes. Ce pouvoir est quelquefois bien funeste, mais il a souvent une grande utilité.

Les mots ont sur nous une telle influence qu'ils ramènent les idées. Séparés d'elles, par une cause étrangère, ils s'y rejoignent, dès que la cause n'existe plus. Les formes perpétuent l'esprit, et

bien qu'elles puissent être horriblement perverties, elles ressemblent à ces arbres qu'il est facile de plier, mais dont l'élasticité les redresse, lorsqu'on cesse de les comprimer.

Les formes républicaines conservent une sorte de tradition de liberté, qui se rattache au vrai, après les interruptions causées par la tyrannie; les formes despotiques, au contraire, consacrent l'esclavage, de manière que l'esprit servile survive à la servitude, et que la chute d'un maître ne trouve dans le cerveau des esclaves, aucune fibre qui retentisse à l'indépendance.

Si les horreurs de Robespierre s'étaient exercées au nom d'un droit divin, d'une soumission implicite, ou même au nom de l'ordre et du repos, prétexte des monarchies, le 9 Thermidor, ne rencontrant que les idées de droit divin, de soumission implicite, aurait arrêté les massacres, mais n'aurait pas rappelé la liberté.

Ce n'est pas faute de révolutions, que les peuples de l'Asie n'ont jamais été libres; c'est faute d'avoir eu des mots et des formes, qui, à l'instant même où le joug était brisé, leur montraient un autre but, que celui de se replacer sous un joug nouveau.

J'aurais appliqué les mêmes observations à la morale. À cet égard aussi, les formes ramènent le fond. La corruption s'encourage par l'exemple et diminue en se déguisant. On se dégoûte du vice quand son résultat n'est que la contrainte. On entre dans le sérieux d'un rôle qu'il faut jouer sans cesse et adroitement, et l'on devient par habitude, ce qu'on voulait d'abord paraître par hypocrisie. La République ne peut pas subsister sans de certains genres de moralité; mais comme tout dans la nature tend à se conserver, elle ramène les genres de moralité qui sont nécessaires à son existence.

J'aurais ensuite observé, que la théorie de la monarchie n'est pas une idée isolée, mais qu'elle est liée intimement à une question tout autrement importante, et dont les conséquences s'étendent sur toutes les branches de l'ordre social, je veux dire, l'hérédité, l'inégalité des rangs. Un roi ne peut exister sans noblesse. Il faut donc examiner les avantages et les inconvénients de l'hérédité.

L'un de ses premiers avantages, c'est d'établir, dit-on, une sorte de gouvernement d'opinion, de subordination d'égards, qui dispense le gouvernement proprement dit, d'employer ses

moyens directs, et qui, préparant à la soumission la masse du peuple, peut seule l'y maintenir.

Il me semble qu'on s'exagère beaucoup l'empire des souvenirs sur la multitude. Les souvenirs sont une monnaie, qui n'a guère cours que dans les classes intéressées à lui conserver une valeur. Ces classes seules sont capables de ressentir ce qu'on appelle de la considération. Il faut à l'âme un haut degré de raffinement pour s'ouvrir à cette espèce de superstition erronée, mais délicate, dont la chevaleresque existence se compose des nuages du passé. Les âmes grossières y font fermées, comme à toutes les sensations modifiées, compliquées, vagues, et mélancoliques. Celles qui en sont susceptibles, n'ont pas besoin de ce frein; elles ne le seraient pas moins d'un respect plus raisonné.

Quant au peuple, ce qu'il respecte, c'est la puissance. S'il paraît attacher à l'idée de la noblesse, un sentiment de vénération plus profond que celui qu'il témoigne même aux parvenus puissants, c'est qu'il croit plus à la durée de la puissance dans les nobles. Ce n'est pas sur le passé, mais sur l'avenir que se porte ce sentiment : ce n'est pas de la mémoire, mais de la prévoyance. La preuve en est, que, lorsqu'il est convaincu que la noblesse est pour jamais séparée du pouvoir, le prestige se dissipe aussitôt. On n'a qu'à voir comment, dans les pays moins libres, il traite ces nobles, dépouillés et sans patrie, quels que soient les noms qu'ils traînent dans leurs malheurs. Or l'habitude de voir la puissance attachée à de certaines charges, au lieu de la voir unie à de certains noms, produirait sur le peuple l'effet de la noblesse, c'est-à-dire, la conviction que le pouvoir est irrévocablement là.

Pour que la noblesse ait de l'influence sur la classe qu'il faut contenir, une puissance durable lui est donc nécessaire, et avec une puissance durable la noblesse devient inutile.

Le seul avantage incontestable de l'hérédité est de conserver dans l'administration, un esprit uniforme, ou qui du moins, ne se modifiant qu'insensiblement, s'oppose à tout changement brusque et prévienne toute convulsion : mais cet avantage se retrouve ; et même à un bien plus haut degré, dans une forme de gouvernement, qui, renouvelant par partie les dépositaires de l'autorité, fait de l'autorité elle-même un être abstrait, immortel et immuable.

Après avoir ainsi réfuté les avantages apparents de l'hérédité, j'aurais fait ressortir ses inconvénients réels.

Ceux qui représentent l'hérédité comme l'effet et le complément de l'inégalité naturelle, avancent un grossier sophisme; c'est au contraire la destruction de cette inégalité, c'est un nivellement en sens inverse.

Est-ce un bien que l'inégalité naturelle? Respectez-la dans vos institutions. Laissez entre les hommes la distance des facultés, des talents, de l'industrie. Cette distance n'irrite pas, parce qu'elle paraît toujours possible à franchir. Un sentiment profond dit à l'homme, que la volonté ferme, le courage, la méditation peuvent le placer à tous les rangs. Lorsque sa fierté ne l'élève pas, son indolence l'endort, et son amour-propre le console, en caressant cette vague et flatteuse possibilité. Il ne frémit pas, esclave désarmé; il se livre au repos, après avoir volontairement déposé ses armes.

Est-ce un mal que cette inégalité? pourquoi donc élever, à côté d'elle, une nouvelle inégalité qui ne la détruit pas, mais qui l'attaque? Faire du hasard une puissance ennemie de la nature, n'est-ce pas doubler le danger des chocs? pour établir l'ordre, vous imaginez deux forces contraires, dont l'une écrase par sa masse, dont l'autre bouleverse par sa violence? existe-t-il si peu d'éléments de discorde, qu'il en faille créer un nouveau, qui, ne pouvant s'allier à nul autre, les éloigne, les divise, les tienne dans un éternel et convulsif mouvement?

Les royalistes en appellent, contre la République, à l'histoire; j'en aurais appelé à l'histoire aussi, contre l'hérédité.

Cette institution a dans chaque siècle excité une révolte, allumé une guerre, causé un massacre. L'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Italie, nous montrent également les paysans courant aux armes contre les seigneurs. Partout nous voyons l'espèce humaine protester, en traits de sang, contre cette insulte faite à ses droits. La Jacquerie, les Anabaptistes, les Levellers et tant d'autres, se sont levés successivement. La cruauté, attribut des esclaves, a déshonoré leur cause. La religion les a égarés. Mais une institution qui a causé tant de calamités, est-elle une institution protectrice?

Tout ce que vous dites pour l'hérédité, les anciens le disaient pour l'esclavage, et les Ilotes faisaient trembler Sparte, qui les assassinait pour les contenir, et Spartacus épouvantait Rome.

Tout ce que vous dites pour l'hérédité, les Patriciens le disaient dans le Sénat, et, depuis Sp. Cassius jusqu'à César, les factions déchirèrent la République, et les Plébéiens, toujours soulevés contre l'oppression, finirent par anéantir la liberté.

Tout ce que vous dites pour l'hérédité, les Colons le disent dans le Code noir, et les nègres, sans cesse, ensanglantent les colonies, et les horreurs, qu'ils commettent, nous font rougir de l'homme, et détester presque autant les opprimés que les oppresseurs.

Ne vous y trompez pas : ces crimes ne sont pas ceux de la liberté qui réclame, mais de la tyrannie qui envahit : la liberté n'est qu'une défense, les privilégiés sont les agresseurs.

Enfin, quand l'hérédité n'entraînerait point ces inconvénients terribles, il y aurait encore à faire contre ce système un raisonnement bien décisif, c'est qu'il ne peut plus se relever.

Les rois, les grands, et ceux qui les défendent semblent ignorer la puissance des idées. Accoutumés à ce que des forces visibles dominent d'invisibles opinions, ils ne sentent pas que c'est à ces opinions que cette force est due. L'habitude les rend indifférents sur le miracle de l'autorité. Ils voient le mouvement, mais comme ils méconnaissent le ressort, la société ne leur paraît qu'un grossier mécanisme. Ils prennent le pouvoir pour une cause, tandis que ce n'est qu'un effet, et ils veulent se servir de l'effet contre la cause.

C'est cependant aux idées seules que l'empire du monde a été donné. Ce sont les idées qui créent la force, en devenant ou des sentiments, ou des passions, ou des enthousiasmes. Elles se forment et s'élaborent dans le silence; elles se rencontrent et s'électrisent par le commerce des individus. Ainsi soutenues, complétées l'une par l'autre, elles se précipitent bientôt, avec une impétuosité irrésistible.

Jamais une idée mise en circulation n'en a été retirée [5]. Jamais une révolution fondée sur une idée n'a manqué d'en établir l'empire, à moins que l'idée ne fût incomplète. Alors la Révolution n'était qu'un symptôme avant-coureur d'une crise, et elle s'est achevée dès que l'idée complète est revenue à la charge [6].

Celle de l'égalité est une idée mère, qui n'a jamais été tout à fait expulsée du cœur de l'homme. Il a mêlé cette idée à tout. Il n'y a pas une religion naissante, qui ne l'ait consacrée, et il a toujours fallu, que la fraude sacerdotale dénaturât l'institution, pour l'en écarter.

L'origine de l'État social est une grande énigme, mais sa marche est simple et uniforme. Au sortir du nuage impénétrable, qui couvre sa naissance, nous voyons le genre humain s'avancer vers l'égalité, sur les débris d'institutions de tout genre [7].

Chaque pas qu'il a fait dans ce sens, a été sans retour. Si quelquefois on croit apercevoir un mouvement rétrograde, c'est qu'on prend le combat pour une défaite, et l'agitation de la mêlée pour la fuite.

Voyez d'abord des castes proscrites, immondes, privées de l'existence même qui semble inséparable de tout être humain. Cette distinction odieuse est reléguée chez quelques tribus, à demi détruites, qui ne sont plus des nations.

Voyez ensuite l'esclavage [8], moins révoltant que la prescription des castes. Il a disparu sans retour chez les peuples civilisés.

La féodalité, moins terrible que l'esclavage, lui avait succédé. Elle s'est écroulée de même, et irrévocablement.

Elle avait été remplacée par la noblesse. Aujourd'hui s'évanouit la noblesse, chez le premier peuple de l'Europe, et, chez ce peuple, du moins, elle ne se relèvera plus.

On croit pouvoir recomposer son prestige, en la décorant du nom spécieux de magistrature héréditaire. C'est vouloir une nouvelle secousse.

Il faut enfin céder à la nécessité qui nous entraîne, il faut ne plus méconnaître la marche de la société, ne plus amener, par de vains efforts, des luttes sanglantes, ne plus trouver une consolation, à marquer chaque défaite par de grands malheurs, ne plus faire acheter aux hommes leurs droits par des crimes, et par des calamités.

Je me suis refusé aux développements qu'exigeraient ces idées, parce que, je le répète, je n'écris contre aucune forme de gouvernement, mais contre toute espèce de révolution nouvelle. Je n'invite aucun État monarchique à se républicaniser, mais

DE LA FORCE DU GOUVERNEMENT ACTUEL DE LA FRANCE
& DE LA NÉCESSITÉ DE S'Y RALLIER

j'adjure, au nom de tous les intérêts, de tous les calculs, de tous les enthousiasmes, au nom de tous les malheurs à prévenir, de toutes les blessures à fermer, les Français de ne pas révolutionner contre la République.

Chapitre VIII

Conclusion

J'ai tâché dans ces feuilles de rattacher à la République les hommes que peuvent en éloigner des souvenirs douloureux, des calculs qui me semblent erronés, une vanité qui me paraît pué-
rile, des espérances dont la fausseté m'est démontrée. J'ai cru du devoir de tout ami de la liberté de faire ressortir tout ce qui peut rallier à un gouvernement, de l'existence duquel la liberté dépend aujourd'hui. Qu'il me soit permis maintenant de m'adresser à ce gouvernement lui-même, et aux écrivains qui le défendent.

J'oserai représenter au premier, que le danger le plus imminent qui le menace, ne vient pas de ses ennemis; il vient de certaines habitudes révolutionnaires, qui sont le renversement de tous les principes, la perversion de toutes les opinions, et qui pèsent sur la société en masse, et sur chaque individu en particulier, à toutes les heures, et sous toutes les formes.

Ces habitudes ne sont pas le résultat de la tyrannie des Décemvirs, mais de la maladresse des honnêtes gens. Ce qui a fait en France le plus grand mal, le mal le plus difficile à réparer, a été précisément l'impatience de faire le bien.

Robespierre tuait, mais il ne séduisait pas. L'opinion qu'il écrasait n'était pas égarée. Elle restait au fond des cœurs, fortifiée par l'horreur même de l'oppression. Les honnêtes gens, au

contraire, en sévissant révolutionnairement contre les brigands révolutionnaires, ont corrompu l'opinion dans sa source. Ils ont consacré l'illégalité, en la faisant servir au bien. Ils auraient dû profiter de toutes les calamités. Ils auraient dû profiter de toutes les calamités, effets de l'arbitraire, pour en graver la haine profondément dans toutes les âmes, pour y imprimer en traits ineffaçables la conviction qu'il ne peut faire que du mal. Ils ont négligé cet immense avantage, et par une trompeuse expérience, ils ont prouvé que l'arbitraire pouvait être utile.

C'est une chose infiniment plus dangereuse de révolutionner pour la vertu, que de révolutionner pour le crime.

Lorsque des scélérats violent les formes contre des hommes honnêtes, on sait que c'est un délit de plus. On s'attache aux formes, par leur violation même; on apprend en silence, et par le malheur, à les regarder comme des choses sacrées, protectrices et conservatrices de l'ordre social. Mais lorsque des hommes honnêtes violent les formes contre des scélérats, le peuple ne sait plus où il en est; les formes et les lois se présentent à lui comme des obstacles à la justice. Il contracte je ne sais quelle habitude, il se bâtit je ne sais quelle théorie d'arbitraire équitable, qui est le bouleversement de toutes les idées; car dans le corps politique, il n'y a que les formes qui soient stables, et qui résistent aux hommes. Le fond même, c'est-à-dire, la justice, la vertu, peuvent être défigurées. Leurs noms sont à la merci de qui veut les employer. Robespierre peut invoquer la patrie, la liberté, la morale, comme Lanjuinais.

Lorsque le tyran faisait faire des hymnes, qui avaient pour refrain, *point de pitié, du sang, du sang*, on savait qu'il était un monstre, et l'horreur du sang et l'amour de la pitié se fortifiaient de l'exécration qu'il inspirait : mais lorsque des hommes probes et humains, entraînés par un sentiment aveugle d'indignation, ont adopté des chants où l'on parlait de *faire des hécatombes*, on a pu croire que *faire des hécatombes* était une action louable; ainsi la justice et l'humanité se sont affaiblies, par la confiance même que l'on avait pour leurs plus vertueux défenseurs.

Il est résulté de là qu'un trait distinctif du caractère et de l'opinion du moment, un trait commun à tous les partis, c'est que l'on ne hait pas l'arbitraire en lui-même, la première chose qu'il faille haïr dans un pays libre, mais seulement tel ou tel arbitraire, qui

contraire nos impulsions ou nos intérêts. Tant que cette disposition durera, rien ne sera stable; la constitution même ne sera qu'une brochure, que chaque parti pourra fermer à son gré.

Je crois avoir prouvé que je ne méconnais point l'empire des circonstances. Mais on ne doit pas oublier combien dans ce genre l'abus est facile. Si l'on n'y prend garde, il y aura toujours des circonstances à invoquer contre les principes. Les factions marcheront de circonstances en circonstances, sans cesse en dehors de la loi, tantôt avec des intentions pures, tantôt avec des projets perfides, demandant éternellement de grandes mesures, au nom du peuple, de la liberté, de la patrie.

C'est au gouvernement à déraciner cette habitude, qui perpétuerait la Révolution. Il en a les moyens, il en a l'intérêt. Dans tout ce que le salut public exige, il y a deux manières de procéder, l'une légale, l'autre arbitraire. À la longue, c'est toujours de la première, lors même qu'elle serait la plus lente, que le gouvernement se trouve le mieux. Elle seule peut lui donner une dignité et une force durables.

L'usage de l'arbitraire dénature les gouvernements, et les met dans la classe des factions. Les Français, depuis six ans, se combattent avec des armes empoisonnées, et s'étonnent ensuite de ce que leurs combats sont meurtriers, au lieu d'être décisifs. Eh! déposez d'abord ces armes funestes! rentrez dans l'observance des lois; et lorsque vous vous reconnaîtrez mutuellement pour des hommes qui ont les mêmes droits, et doivent être protégés par les mêmes formes, vous serez déjà bien rapprochés: vous vous attaquerez avec bien moins d'acharnement; vos défaites seront moins sanglantes, vos victoires moins déshonorées. Tant que vous considérerez l'arbitraire comme un instrument qu'il ne faut qu'arracher à votre ennemi, pour vous en servir, votre ennemi s'efforcera de vous l'arracher; et jamais la lutte ne sera terminée, parce que les moyens arbitraires sont inépuisables.

Aujourd'hui une source épouvantable d'arbitraire est encore ouverte: il est instant de la tarir. La plupart des lois révolutionnaires ne sont point abrogées. Cependant l'ouvrage de Robespierre a-t-il pu lui survivre, ou les législateurs de la France ont-ils pensé que les décrets d'un tel monstre, n'ayant jamais été légitimes, ne méritaient pas d'être annulés? Ce silence peut avoir des effets terribles; je frémis, je l'avoue, lorsque je vois, même pour

des objets de peu d'importance, citer des lois promulguées depuis le 31 Mai jusqu'au 9 Thermidor. Hâtez-vous de les frapper du néant, que leur origine exige. Donnez à toutes celles qui sont justes et nécessaires une sanction nouvelle, et brisez les autres : jusqu' alors aucun citoyen ne pourra dormir en paix. Le glaive des Décemvirs paraîtra toujours suspendu sur toutes les têtes. Soyez sévères, mais soyez clairs : vous êtes assez forts pour n'avoir pas besoin de dresser des embuscades. Distinguez ce que vous voulez conserver de ce que vous repoussez avec une horreur qui vous honore, et qu'il n'y ait plus dans votre code de ces lois occultes qui planent dans les ténèbres, que l'innocent oublie, et que le scélérat conserve pour le moment de son pouvoir.

Quant aux écrivains qui se consacrent à la défense de la République, qu'ils apprennent enfin à distinguer les fonctions du gouvernement des devoirs de l'individu.

Le gouvernement ne peut entrer dans toutes les nuances des opinions. Il ne peut rechercher, si, parmi ceux qui ne croient pas à la République, il est des amis de la liberté. Il doit regarder tous ceux qui ne sont pas attachés à la constitution actuelle de la France, sinon comme des ennemis, du moins comme des hommes qu'il faut observer.

Le devoir des individus est tout différent. Le gouvernement ne peut voir qu'en masse, ils doivent voir en détail. Il ne peut négliger aucune cause de précaution, ils doivent rassembler tous les motifs de tolérances. Il ne peut employer que des moyens de répression et de force ; ils doivent mettre en usage tous ceux de raisonnement et de persuasion.

Dans le gouvernement, l'indulgence qui apprécie tous les systèmes et conçoit toutes les opinions, serait faiblesse. Dans les particuliers, la surveillance, qui devine tous les complots, et en impose à toutes les déviations, serait le déchirement de tout lien social.

Il faut que tous deux restent dans la carrière qui leur est propre. Aujourd'hui que la République est établie, le gouvernement doit tout faire plier devant le système républicain : mais les amis de la liberté doivent tout essayer pour ramener ceux que le gouvernement comprime. C'est à eux à démêler les différences les plus légères, les plus imperceptibles nuances, à distinguer soigneusement celui qui hait la liberté de celui qui n'a que le

malheur de ne pas y croire, celui qui n'y croit pas de celui qui redoute l'anarchie. Ils doivent diviser l'armée ennemie pour y reconnaître d'anciens alliés, ou y acquérir de nouveaux transfuges. Ils doivent ranger sous autant d'étendards différents, ceux que différents motifs animent, l'homme sensible accablé par ses regrets, l'homme timide effarouché par ses craintes, le philosophe séduit par ses spéculations, ou arrêté par ses doutes, l'esclave de l'habitude, l'ami du repos, celui de l'ordre. Ils doivent enfin n'exclure et ne repousser que les partisans dégradés du despotisme pur, ou les sectateurs féroces du crime.

Ceux-là seuls sont sans ressource : mais qui raisonne, peut être convaincu, qui sent, adouci, qui tremble, rassuré. Il est des arguments pour tous les esprits, des accents pour tous les cœurs, des calculs pour tous les intérêts.

N'imitiez pas ces satellites grossiers qui recrutent l'armée qu'ils attaquent, qui présentent la vérité de manière à révolter la raison, la liberté de manière à flétrir l'âme, l'espoir, de manière à inspirer la terreur. Ils forcent toutes les passions, tous les sentiments, et toutes les craintes, à se réunir contre le système qui a le malheur d'être défendu par eux. Ils croient avoir bien mérité de la République, lorsqu'ils lui ont trouvé, lorsqu'ils lui ont fait, un ennemi de plus.

Vous, parcourez, l'olivier en main, les plaines qu'ils ont ravagées. Vous découvrirez des amis, là où ils ne cherchent et ne rencontrent que des victimes et des captifs.

Et vous, Français, tous également détestés par les ennemis de la République, soit que vous l'ayez soutenue par votre courage, ou sanctionnée par votre présence, ralliez-vous. Il s'agit de prononcer entre l'abrutissement de l'homme et sa réhabilitation, entre la superstition et les lumières, entre le XI^e siècle et le XIX^e. Il s'agit de plus encore, de plus, non pour les hommes, qui préfèrent la mort à la servitude, mais pour ces âmes égoïstes et timides, qui ne demandent que le repos et qui ne sentent pas que le repos sous le despotisme n'est que l'impuissance dans le désespoir; il s'agit de trouver ce repos dans la République ou de recommencer, en sens inverse, la route terrible que la France a parcourue, et de retourner à la tyrannie, en remontant le fleuve de sang qu'on a vu couler au nom de la liberté.

NOTES

1. Les magistrats émigrés viennent de publier un ouvrage intitulé *Développement des principes fondamentaux de la monarchie française*. Cet ouvrage a été rédigé par l'ordre des Princes, qui, après en avoir suspendu plusieurs fois la publication, l'ont enfin permise à ce qui paraît (pages XXVI et XXIX de la préface). Cette suspension même n'avait été motivée que sur les circonstances du moment. *On peut entrevoir*, est-il dit dans une lettre écrite au nom de Monsieur, le 14 avril 1793, que Monsieur aimerait mieux encore que cet ouvrage demeurât secret jusqu'à des temps plus favorables (*ibid.*). Ce livre peut donc à tous égards être regardé comme le système actuel du royalisme à Vérone. Or il respire la plus violente haine contre toute innovation, et annonce le dessein le plus absolu de rétablir en entier l'ancien régime, que les auteurs appellent l'antique et indéfectible constitution (page 175). On frappe de nullité tout ce qu'a fait l'Assemblée constituante, à laquelle on dispute *jusqu'au droit de réformer les abus, vu que si on lui concédait ce droit, ce serait légitimer la puissance* (page XIX). On y dit et l'on y répète que *légalement le Roi a conservé le degré d'autorité dont il a toujours joui, que la Noblesse n'a perdu aucune de ses prérogatives, et que le Clergé est toujours en possession de ses biens (ibid.)*. La Religion Catholique, Apostolique et Romaine y est déclarée la Religion de l'État (page 13 de l'ouvrage). La Prérogative Royale y est définie : *La Réunion du pouvoir législatif, judiciaire, et exécutif* (page 28), *le Roi étant le seul Souverain Seigneur, le Législateur unique, en lui résidant exclusivement la plénitude de l'autorité Suprême*. L'axiome fameux *que veut le Roi, si veut la Loi*, y est rappelé et défendu (page 20). On y établit que *le Roi lui-même ne peut changer en rien l'antique Constitution* (page 31). On y excuse Louis XVI d'avoir accepté celle de 1791, mais en considérant *cette acceptation comme sans valeur* (page 32), ce qui annonce le point de vue sous lequel on envisagerait les engagements que le prétendant pourrait contracter. On y proteste contre l'aliénation des Domaines (page 42), *l'expropriation des moines* (page 47), *la destruction des droits de la Noblesse* (page 50), et l'on s'appuie de saint Augustin, d'Hincmar, de Pasquier, de Cujas, et de toutes les lois de la féodalité et du Moyen Âge. *Les mandats impératifs* (page 55), *le Vote par ordre* (page 56), la doctrine que *les États Généraux n'ont de fonction que celle de porter aux pieds du trône leurs supplications* (page 37), *les privilèges particuliers des provinces* (page 75), en un mot tout ce qu'a détruit la Révolution y est formellement consacré.

Après avoir ainsi exposé les principes particuliers de la monarchie, les auteurs passent dans leurs notes à des principes généraux. Ils réprouvent la tolérance, comme *précipitant l'homme dans le gouffre de l'Athéisme* (page 91). Ils appellent les Révolutions, *les Insurrections de la plus vile populace* (page 103). Ils proclament *le droit divin des Rois*, d'après Bossuet. *L'obéissance*, disent-ils, *la fidélité, la résignation sont des devoirs que le Modérateur suprême des Empires prescrit aux Peuples envers les Princes mêmes qu'il leur donne quelquefois dans sa colère* (page 108).

Nous faisons grâce à nos lecteurs d'un plus long extrait de cet ouvrage, ainsi que des invectives qu'il contient contre tous les individus. Les proscriptions y sont annoncées avec fureur, généralisées avec soin, et détaillées avec jouissance.

Une phrase surtout est bien remarquable. Après un rapprochement de la Révolution avec les troubles de la France en 1356, les auteurs ajoutent : *On se vit dans la nécessité d'assommer, comme des bêtes féroces, les bandits dont les séditeux se servaient comme d'autant d'instruments de leurs fureurs* (page 148). Or les *séditeux* d'aujourd'hui sont les fondateurs de la République, les *bandits*, simples *instruments*, sont ses défenseurs. Je laisse à suivre le rapprochement.

Les productions du malheur ont des droits, sans doute, à être jugées avec indulgence, mais ce n'est que lorsqu'elles ne sont pas, à la fois, destinées, par leurs auteurs, à faire un genre de mal très grand, et propres, par leur nature, à causer le genre de mal contraire. La sanguinaire exagération des écrivains royalistes fournit des armes à l'exagération opposée. Ils dépopularisent les mots de gouvernement, d'ordre, d'autorité, en les unissant toujours à la doctrine de la royauté, et aux menaces de la vengeance. Ils poussent vers l'anarchie, en présentant sans cesse l'image du despotisme, et c'est sous ce rapport, bien plus que sous celui de leur impuissante haine, qu'ils appellent sur eux, non comme individus, car ils sont à plaindre, mais comme agissant sur l'opinion, la désapprobation de tout ce qui pense, et de tout ce qui sent. [\[Retour\]](#)

2. On trouve dans *Le Rétablissement de la monarchie* la classification de ceux qu'il faudra punir à la contre-révolution : 1. Ceux qui par une affreuse combinaison demandèrent les États généraux. 2. Les hommes oisivement obscurs. 3. Les amis des nouveautés. 4. Les mécontents. 5. Les Ingrats. 6. Les Philosophes ou Athées. 7. Les protestants. 8. Les Spéculateurs abstraits. 9. Les partisans des deux chambres. 10. Le parti d'Orléans. 11. Celui de M. Necker. 12. Les Républicains. 13. Tous ceux sans exception qui prêtèrent le serment du jeu de Paume. 14. Les Monarchiens. 15. Les Monarchistes. 16. Les Feuillants. 17. Les Ministériels. 18. Les Administrateurs. 19. Les Membres des Sociétés et des Clubs. 20. Les débris de la première Législature. 21. Les successeurs qu'elle se choisit. Après cette énumération dont la forme même appartient à l'auteur, qui n'a fait que la numéroter diversement parce qu'il l'a répandue dans son ouvrage, *j'ai fait*, dit-il, *la part du crime petite, je l'ai traité avec parcimonie*. [\[Retour\]](#)

3. On sait que les Vendéens fanatisés bravaient la mort par la persuasion, où ils étaient, qu'ils ressusciteraient trois jours après leur supplice. [\[Retour\]](#)

4. J'ai lu avec peine dans quelques journaux d'ailleurs estimés, et qu'il ne faut pas confondre avec ceux dont je parle ici, d'amères et violentes sorties contre le gouvernement. J'observerai à leurs auteurs, qu'ils n'auraient pas employé ce style sous l'ancien régime, d'où je conclus, premièrement, qu'ils ont tort de nous peindre le régime actuel, comme n'étant pas plus libre et moins vexatoire que celui de la monarchie : et en second lieu, qu'ils ont tort encore de croire qu'on doive moins de ménagements à un gouvernement républicain, qu'à un roi. Ce n'est pas comme roi, mais comme gouvernement, qu'un roi peut exiger des égards; et le Directoire, chargé d'administrer pour une grande nation, a droit à tout ce qu'il y avait de raisonnable dans le respect ancien pour la royauté. La superstition seule doit en être retranchée, et la décence n'est pas la superstition. [\[Retour\]](#)

5. Quelques hommes, assez éclairés pour avoir renoncé à combattre les idées par la force, croient encore qu'on peut les combattre par d'autres idées, et imaginent en conséquence d'opposer aux vérités, qu'ils regardent comme dangereuses, des préjugés, qui leur semblent salutaires.

C'est la grande ressource qu'indiquent aujourd'hui aux rois les écrivains de leur parti. Quand le temps détruit un préjugé, dit l'un des plus remarquables d'entre eux, un législateur sage doit le remplacer aussitôt par un autre.

C'est une erreur. Il faut observer d'abord que les idées sont indépendantes des hommes. Comme tout dans la nature, elles ont leur marche, leurs progrès, leurs développements. Elles se forment des sensations, des expériences, des événements, toutes circonstances extérieures, qui ne nous sont nullement soumises.

Il est donc impossible d'établir des idées, que la force des choses n'amène pas, de faire rétrograder celles que la force des choses a amenées, ou de rendre une valeur à celle dont le règne est passé.

Les idées qu'on veut ainsi créer pour son usage, étant sans aucune relation avec celles qui existent nécessairement, ne peuvent s'allier à rien, ni jeter aucune racine. Elles ne forment point un tout, et de la sorte, étant isolées et sans appui, elles ne tardent pas à disparaître.

Elles ressemblent à ce patriotisme d'imitation, à l'aide duquel on croit rétablir l'égalité, entre des soldats sans patrie, et ceux qui défendent la leur.

Un premier désavantage des préjugés est par conséquent de ne pouvoir être employés, lorsqu'on en a besoin, et de manquer précisément à l'époque, où ils seraient le plus nécessaires.

Un second inconvénient, c'est l'impossibilité de les diriger et de prévoir leurs résultats. Comme ce n'est qu'en brisant la chaîne du raisonnement, en faussant l'esprit, en l'empêchant de marcher, selon la destination, du principe à la conséquence, qu'on lui donne un préjugé, on ne peut jamais être sûr, que cette opération, qu'on lui fait faire, ne se répétera pas sans cesse, ni savoir quelle conclusion tirera de ce préjugé celui qui l'a adopté. On a donc à craindre, des idées fausses, non seulement leurs résultats immédiats et naturels, qui sont ordinairement funestes, mais tout ce qui paraît le moins en résulter. Qui peut tracer la route que suivra un esprit sorti de celle de la raison? la vérité est une, mais l'erreur est multiforme. Une idée fausse est une impulsion désordonnée dont la direction est incalculable. En donnant cette impulsion, et par l'effort même qu'il a fallu faire pour la donner, on s'est mis hors d'état de la conduire. Qui garantira qu'un esprit, qui ne suit plus la direction juste, ne s'écartera pas de nouveau de celle qu'on a voulu lui substituer? Pourquoi tirerait-il de l'idée, qu'on lui a fait adopter, une conséquence plus raisonnable, que de celle dont on lui a fait tirer une conséquence fausse? Il y a, au contraire, une cause de plus, pour qu'il tombe dans une nouvelle erreur, puisqu'il en a pris l'habitude. Les préjugés par leur essence doivent échapper, sans cesse, à qui veut les employer.

Tout au plus on peut profiter de ceux qui sont établis depuis longtemps, parce que l'expérience, suppléant à la logique, apprend les conséquences qu'en tirent ceux qui les admettent. Mais cet avantage lui-même est bien éphémère, d'abord, parce que les hommes tendent toujours au vrai, et que les idées fausses

perdent chaque jour du terrain; ensuite parce que les progrès de la vérité, modifiant même ces idées, en détruisant leur ensemble, changent indirectement l'effet de celles qu'ils n'attaquent pas encore de front. [Retour]

6. Ce qui trompe quelquefois sur le succès des révolutions, que produisent les idées, c'est qu'on prend des accessoires pour le but principal. Ainsi par exemple on croit que la Révolution d'Angleterre, en 1648, a échoué, parce que la royauté a été rétablie. Mais ce n'était pas l'idée de la République, qui avait causé la Révolution, c'était celle de la liberté religieuse. La République n'était qu'un accessoire, et l'accessoire a été manqué. L'idée dominante, le repoussement de la théocratie catholique, a pleinement triomphé. [Retour]

7. Un ouvrage comme celui-ci ne permet ni d'établir, ni même d'exposer aucun système. Mais il y aurait une superbe histoire à faire, de la marche de la société, et l'on pourrait démontrer par mille preuves ce que deux grands hommes ont affirmé, l'un (Boulanger), pour le passé, d'après les traditions de l'Antiquité, l'autre (Condorcet) pour l'avenir, d'après des raisonnements abstraits. On voit, ce me semble, clairement, dans les annales des peuples, l'espèce humaine se rassemblant après un bouleversement physique, et sous une théocratie écrasante, se mettant, pour ainsi dire, en marche, par une impulsion irrésistible et inaperçue, et regagnant lentement et par de terribles secousses tous les droits qu'elle avait perdus. [Retour]

8. Il faut observer que c'est presque toujours par un grand mal, que les révolutions qui tendent au bien de l'humanité, s'opèrent, et que, plus la chose à détruire est pernicieuse, plus le mal de la révolution est cruel. Ce qui a détruit l'esclavage, ce sont des institutions, qui nous ont fait acheter ce bienfait par quinze siècles d'abâtardissement, et de calamités de tout genre. Mais la marche de l'espèce humaine, à la fois retardée et favorisée par ces institutions, n'a pas été détournée. Aujourd'hui, ces institutions tombent, sans que l'esclavage se relève. Le fléau passe, le bien reste. Ce qui a détruit la féodalité, ce sont des expéditions insensées et sanglantes, qui ont dépeuplé la plus belle partie de l'Europe. Ce qui a fait évanouir la noblesse, c'est une Révolution, qui, pendant quinze mois, a couvert de cadavres et de ruines l'empire le plus civilisé de la terre. [Retour]

Je me suis fait une loi de ne répondre jamais aux critiques ; et jusqu'ici celles que j'ai vues m'ont facilité l'observance de cette loi. Cependant, parmi les reproches qu'on a bien voulu diriger contre moi, il en est un qui me semble exiger un éclaircissement non comme accusation, mais comme fait. L'on a dit qu'un étranger ne devait émettre aucune opinion sur la Révolution française. Je n'examine pas si, le sort de tous les amis de la liberté étant attaché à la France, on peut exiger d'eux une neutralité passive dans une cause qui décidera en dernier ressort de leurs destinées. Je me borne à ce qui m'est personnel. Je ne suis point étranger : originaire de France, et descendant d'une famille expatriée pour cause de religion, je suis rentré dans ma patrie aussitôt que je l'ai pu. J'y ai reporté ma fortune. Une loi positive m'y invitait, en me rendant tous mes droits civiques, civils et politiques. Cette loi a été corroborée en dernier lieu par la confirmation expresse des naturalisations décrétées par les assemblées précédentes. En conséquence, j'ai exercé dans les assemblées primaires de ma commune tous mes droits de citoyen : et il est impossible, soit par sa naissance, soit par ses principes, soit par ses propriétés, soit par ses intérêts de tout genre, soit enfin, par ses droits positifs et légaux, d'être plus français que je ne le suis.

Hérivaux, ce 10 germinal an V [30 mars 1797].

Chapitre premier

Des différents genres de réactions

Pour que les institutions d'un peuple soient stables, elles doivent être au niveau de ses idées. Alors il n'y a jamais de révolutions proprement dites. Il peut y avoir des chocs, des renversements individuels, des hommes détrônés par d'autres hommes, des partis terrassés par d'autres partis; mais tant que les idées et les institutions sont de niveau, les institutions subsistent.

Lorsque l'accord entre les institutions et les idées se trouve détruit, les révolutions sont inévitables. Elles tendent à rétablir cet accord. Ce n'est pas toujours le but des révolutionnaires, mais c'est toujours la tendance des révolutions.

Lorsqu'une révolution remplit cet objet du premier coup, et s'arrête à ce terme, sans aller au-delà, elle ne produit point de réaction, parce qu'elle n'est qu'un passage, et que le moment de l'arrivée est aussi celui du repos. Ainsi, les révolutions de Suisse, de Hollande, d'Amérique n'ont été suivies d'aucune réaction.

Mais lorsqu'une révolution dépasse ce terme, c'est-à-dire lorsqu'elle établit des institutions qui sont par-delà les idées régnantes, ou qu'elle en détruit qui leur sont conformes, elle produit inévitablement des réactions, parce que le niveau n'étant plus, les institutions ne se soutiennent que par une succession d'efforts, et que le moment où la tension cesse, est celui du relâchement.

La Révolution d'Angleterre, qui avait été faite contre le papisme, ayant dépassé ce terme, en abolissant la royauté, une réaction violente eut lieu, et il fallut, vingt-huit ans après, une révolution nouvelle, pour empêcher le papisme d'être rétabli. La Révolution de France, qui a été faite contre les privilèges, ayant de même dépassé son terme en attaquant la propriété, une réaction terrible se fait sentir, et il faudra, non pas j'espère, une révolution nouvelle, mais de grandes précautions, et un soin extrême, pour s'opposer à la renaissance des privilèges.

Lorsqu'une révolution, portée ainsi hors de ses bornes, s'arrête, on la remet d'abord dans ses bornes. Mais on ne se contente pas de l'y replacer. L'on rétrograde d'autant plus que l'on avait trop avancé. La modération finit, et les réactions commencent.

Il y a deux sortes de réactions : celles qui s'exercent sur les hommes, et celles qui ont pour objet les idées.

Je n'appelle pas réaction la juste punition des coupables, ni le retour aux idées saintes. Ces choses appartiennent, l'une à la loi, l'autre à la raison. Ce qui, au contraire, distingue essentiellement les réactions, c'est l'arbitraire à la place de la loi, la passion à la place du raisonnement : au lieu de juger les hommes, on les proscrit ; au lieu d'examiner les idées, on les rejette.

Les réactions contre les hommes perpétuent les révolutions, car elles perpétuent l'oppression qui en est le germe. Les réactions contre les idées rendent les révolutions infructueuses, car elles rappellent les abus. Les premières dévastent la génération qui les éprouve ; les secondes pèsent sur toutes les générations. Les premières frappent de mort les individus ; les secondes frappent de stupeur l'espèce entière.

Pour empêcher la succession des malheurs, il faut comprimer les unes ; pour retirer, s'il est possible, quelque fruit des malheurs qu'on n'a pu prévenir, il faut amortir les autres.

Les réactions contre les hommes, effets de l'action précédente, sont des causes de réactions futures. Le parti qui fut opprimé, opprime à son tour ; celui qui se voit illégalement victime de la fureur qu'il a méritée, s'efforce de ressaisir le pouvoir ; et, lorsque son triomphe arrive, il a deux raisons d'excès au lieu d'une : sa disposition naturelle, qui lui fit commettre ses

premiers crimes, et son ressentiment des crimes qui furent la suite et le châtement des siens.

De la sorte, les causes de malheur s'entassent, tous les freins se brisent, tous les partis deviennent également coupables, toutes les bornes sont dépassées; les forfaits sont punis par des forfaits; le sentiment de l'innocence, ce sentiment qui fait du passé le garant de l'avenir, n'existe plus nulle part, et toute une génération pervertie par l'arbitraire, est poussée loin des lois par tous les motifs, par la crainte et par la vengeance, par la fureur et par le remords.

La vengeance est étrangement aveugle [1]. Elle pardonne aux hommes mêmes dont les forfaits l'ont soulevée, pourvu qu'ils la dirigent contre les instruments de leurs crimes. Ces hommes se mettent à la tête des réactions que leurs propres attentats ont provoquées, et ils les rendent plus épouvantables.

Les hommes sensibles ne sauraient être féroces. Le regret adoucit la fureur; il y a dans le souvenir de ce qu'on aime une sorte de mélancolie qui s'étend sur toutes les impressions.

Mais ces hommes atroces et lâches, avides d'acheter par le sang le pardon du sang qu'ils ont répandu, ne mettent point de bornes à leurs excès. Leur motif n'est pas la douleur, mais la crainte; leur barbarie n'est point entraînement, mais calcul; ils ne massacrent point parce qu'ils souffrent, mais parce qu'ils tremblent, et comme leurs terreurs sont sans terme, leurs crimes n'en sauraient avoir.

Si cette multitude passionnée qui, en France, a coopéré aux réactions, eût pu s'arrêter un instant pour contempler ses chefs, elle aurait frémi. Elle aurait vu qu'elle suivait, contre des instruments exécrationnels, des meneurs plus exécrationnels encore. Ces guides l'entraînaient vers la férocité, pour se dérober à la justice. Dans l'espoir de faire oublier leur complicité, ils excitaient à l'assassinat de leurs complices. Ils rendaient la vengeance nationale illégale et atroce, pour marcher devant elle et pour lui échapper.

Ces exemples doivent inspirer une horreur profonde pour toutes les réactions de ce genre. Elles atteignent quelques criminels, mais elles éternisent le règne du crime; elles assurent l'impunité aux plus dépravés des coupables, à ceux qui sont toujours prêts à le devenir dans tous les sens.

Les réactions contre les idées sont moins sanglantes, mais non moins funestes. Par elles les maux individuels deviennent sans fruit, et les calamités générales sans compensation. Après que de grands malheurs ont renversé de nombreux préjugés, elles ramènent ces préjugés, sans réparer ces malheurs, et rétablissent les abus, sans relever les ruines; elles rendent à l'homme ses fers, mais des fers ensanglantés.

Ces réactions qui, de révolutions désastreuses, font encore des révolutions inutiles, naissent de la tendance de l'esprit humain à englober dans ses regrets tout ce qui entourait ce qu'il regrette. Ainsi que dans nos souvenirs de l'enfance, ou d'un temps heureux qui n'est plus, les objets indifférents se mêlent à ce qui nous était le plus cher, et le charme du passé s'attache à tous les détails, l'homme qui, dans le bouleversement général, a vu s'écrouler l'édifice de son bonheur individuel, croit ne pouvoir le relever qu'en rétablissant tout ce qui partagea sa chute; les inconvénients mêmes et les abus lui deviennent précieux, parce qu'ils lui paraissent, dans le lointain, liés intimement aux avantages dont il déplore la perte.

Cette disposition non seulement s'oppose à l'amélioration du nouveau système, mais elle interdirait le perfectionnement de l'ancien. On éprouve une vénération superstitieuse pour un composé dont on n'ose examiner les parties, de peur de les disjoindre. On oublie que l'on doit juger ce qui n'est plus comme ce qui n'a jamais été, et que si, lorsqu'il est question de détruire, il ne faut détruire que ce qui est funeste, quand il s'agit de relever, il ne faut relever que ce qui est utile; et après ce retour aux préjugés, l'asservissement est plus complet, la soumission plus illimitée que si l'on ne s'en fût jamais écarté.

Ce n'est donc pas assez d'avoir conquis la liberté, d'avoir fait triompher les lumières, d'avoir acheté, par de grands sacrifices, ces deux biens inestimables, d'avoir mis, par de grands efforts, un terme à ces sacrifices; il faut encore empêcher que le mouvement rétrograde, qui succède inévitablement à une impulsion excessive, ne se prolonge au-delà de ses bornes nécessaires, ne prépare le rétablissement de tous les préjugés, ne laisse enfin, pour vestige du changement qu'on voulut opérer, que des débris, des larmes, de l'opprobre et du sang.

Chapitre II

*Des devoirs du gouvernement dans les réactions
contre les hommes*

Les devoirs du gouvernement sont très différents dans ces deux espèces de réactions.

Contre celles qui ont pour objet les hommes, il n'a qu'un moyen, c'est la justice. Il faut qu'il s'empare des réactions pour ne pas être entraîné par elles. La succession des forfaits peut devenir éternelle, si l'on ne se hâte d'en arrêter le cours.

Mais, en remplissant ce devoir, le gouvernement doit se garder d'un écueil dangereux : c'est le mépris des formes, et l'appel des opprimés contre les oppresseurs. Il doit contenir les premiers en même temps qu'il les venge.

Un gouvernement faible fait tout le contraire : il craint de sévir et souffre qu'on massacre. Par une déplorable timidité, tout en désirant que les scélérats périssent, il veut que le danger de la sévérité ne retombe pas sur lui. Dans l'aveuglement qui accompagne la crainte, l'exagération de son impuissance lui paraît un moyen de sûreté. Il dit à qui lui demande une juste vengeance : *nous ne pouvons punir des forfaits que nous détestons* ; c'est dire : *vengez-vous*. Il dit à qui réclame contre des cruautés illégales : *nous ne pouvons vous dérober à une fureur dont nous gémissons* ; c'est dire : *défendez-vous*. C'est ordonner la guerre civile ; c'est forcer l'innocence au crime, le crime à la résistance, tous les citoyens au meurtre ; c'est proclamer l'empire de la violence, et se rendre

responsable de tous les délits qui se commettent. Malheur au gouvernement qui, restant neutre entre les attentats anciens et les attentats nouveaux, ne se sert de son pouvoir que pour se maintenir dans cette neutralité honteuse, et, tandis qu'il devrait régir, ne songe qu'à exister!

Il se trompe même dans cette lâche espérance. C'est à tort qu'il croit se faire un parti en accordant l'impunité à ceux auxquels il refuse la justice. Ces hommes s'irritent de ce qu'il les force à devoir au crime ce que les lois leur avaient promis. Souffrir l'illégalité, tolérer l'arbitraire, n'assure pas même la reconnaissance de qui profite de cette faiblesse.

Le gouvernement réunit ainsi contre lui toutes les haines : celle du coupable qu'il abandonne à un châtiment illégitime, celle de l'innocent qu'il rend coupable. Il perd le mérite de la sévérité sans en éviter l'odieux.

Lorsque la justice est remplacée par un mouvement populaire, les plus exagérés, les moins scrupuleux, les plus féroces, se mettent à la tête de ce mouvement. Des hommes de sang s'emparent de l'indignation qui s'élève contre les hommes de sang, et après avoir agi contre les individus au mépris des lois, ils tournent leurs armes contre les lois mêmes.

Impassible, mais fort, le gouvernement doit tout faire par sa propre force, n'appeler à son secours aucune force étrangère, tenir dans l'immobilité le parti qu'il secourt, comme le parti qu'il frappe, et sévir également contre l'homme qui veut devancer la vengeance de la loi et contre celui qui l'a méritée.

Mais il faut pour cela qu'il renonce aux flatteries enivrantes. L'impassibilité n'excite pas l'enthousiasme. On ne viendra pas le féliciter comme lorsqu'il manque à ses devoirs. Les passions déchaînées ne porteront pas à ses pieds l'hommage tumultueux d'une reconnaissance effrénée. Tout le monde criait : *gloire à la Convention*, lorsque, cédant à l'entraînement de la réaction, elle laissait remplacer les maux qu'elle avait faits par des maux qu'elle aurait dû prévenir. Personne ne criera : *gloire au Directoire* si, en châtiant les crimes passés, il n'en tolère point en sens inverse.

C'est par une erreur, dont la Révolution est la cause, que le gouvernement s'est persuadé qu'il devait avoir un parti pour lui. Toutes les factions cherchent à accréditer cette erreur. Chacune

d'elle aspire à devenir centre, et prétend faire signe au gouvernement de l'entourer.

Cette prétention leur suggère les raisonnements les plus bizarres. Comme elles sentent bien que la majorité dont elles se vantent ne peut jamais être qu'ondoyante et passagère, elles se gardent de distinguer cette majorité d'un jour de la majorité durable. Il faudrait, pour les satisfaire, que le gouvernement fût toujours en observation pour découvrir et toujours en marche pour rattraper cette majorité fugitive. *Le gouvernement ne doit s'arrêter, disent-elles, que lorsqu'il est au centre de ses vrais intérêts : lorsqu'il n'y est pas, il doit s'y replacer et seulement alors il se fixe, parce que là seulement convergent tous les rayons de la circonférence.*

Cette métaphysique figurée, qui réunit à l'obscurité de l'abstraction le vague de la métaphore, sert admirablement à confondre toutes les idées, et à remplacer des notions précises par d'indéfinissables images.

Qui ne croirait, d'après ces principes, que le centre des intérêts du gouvernement est un point tellement marqué, tellement évident, tellement perceptible à tous les yeux, qu'au moment où le gouvernement s'y placera, il s'élèvera un cri unanime d'assentiment et d'approbation? Et qui ne voit, au contraire, que, surtout à la fin d'une révolution, tous les intérêts ayant été froissés, les anciens intérêts subsistant encore, les intérêts nouveaux forts de leur jeunesse, chacun voudra faire de son intérêt le centre du gouvernement, et que celui-ci, ballotté par tous ces intérêts successifs et opposés, n'acquerra jamais ni stabilité, ni force, ni dignité, ni confiance?

Il faut qu'immobile il laisse s'agiter, se briser à ses pieds tous les intérêts particuliers, tous les intérêts de classe, que son immobilité les force à l'entourer, à s'arranger, chacun de la manière la plus tolérable, et à concourir, quelquefois malgré eux, au rétablissement du calme, et à l'organisation du nouveau pacte social. Lorsqu'on veut rallier autour d'un étendard une armée dispersée, porte-t-on cet étendard çà et là dans la plaine, le présentant à chaque fuyard, le plantant au milieu de chaque groupe, l'en arrachant aussitôt pour le faire flotter ailleurs? Ne le place-t-on pas plutôt sur quelque éminence, vers laquelle tous les yeux se tournent, tous les pas se dirigent, de sorte que la multitude

voyant enfin le point fixe, soit, pour ainsi dire, involontairement entraînée à se rassembler autour ?

Il faut que ce qui est passionné, personnel et transitoire se rattache et se soumette à ce qui est abstrait, impassible et immuable. Il faut que le gouvernement repousse cette réminiscence révolutionnaire, qui lui fait rechercher une autre approbation que celle de la loi. Il doit trouver son éloge là où sont écrits ses devoirs, dans la constitution qui est toujours la même et non dans les applaudissements passagers des opinions versatiles.

Chapitre III

*Des devoirs du gouvernement dans les réactions
contre les idées*

Si, dans les réactions contre les hommes, le gouvernement a surtout besoin de fermeté, dans les réactions contre les idées, il a besoin surtout de réserve. Dans les unes, il faut qu'il agisse; dans les autres qu'il maintienne. Dans les premières, il importe qu'il fasse tout ce que la loi ordonne; dans les secondes, qu'il ne fasse rien de ce que la loi ne commande pas.

Les réactions contre les idées portent sur des institutions ou sur des opinions. Or les institutions ne demandent que du temps, les opinions que de la liberté.

Entre les individus et les individus, le gouvernement doit mettre une force répressive; entre les individus et les institutions, une force conservatrice; entre les individus et les opinions, il n'en doit mettre aucune.

Lorsque vous avez établi une institution, ne vous irritez pas de ce qu'on la désapprouve. Ne cherchez pas à empêcher qu'on ne déclame contre elle: n'exigez la soumission que d'après les formes et devant la loi. Ignorez l'opposition, supposez l'obéissance, maintenez l'institution: avec la loi, les formes et le temps, l'institution triomphera.

Lorsque vous avez, je ne dirai pas établi une opinion, Dieu vous préserve d'en établir, mais renversé la puissance de quelque opinion qui fut jadis un dogme, ne vous effrayez pas de ce qu'on

la regrette; ne prohibez pas l'expression de ces regrets; n'allez pas lui décerner les honneurs de l'intolérance : feignez d'ignorer son existence même; opposez à son importance votre oubli; laissez à qui le voudra le soin de la combattre : il se présentera des combattants, n'en doutez pas, lorsque l'odieux du pouvoir ne rejaillira plus sur la cause. Ne comprimez que les actions, et bientôt l'opinion, examinée, appréciée, jugée, subira le sort de toutes les opinions que la persécution n'anoblit pas, et descendra pour jamais de sa dignité de dogme.

La justice prescrit au gouvernement cette conduite. La prudence encore la lui prescrit.

Les réactions contre les hommes n'ont qu'un but, la vengeance, et qu'un moyen, la violation de la loi. Le gouvernement n'a donc à prévenir que des délits précisés d'avance. Mais les réactions contre les idées sont variées à l'infini, et les moyens sont plus variés encore. Si le gouvernement veut être actif, au lieu d'être simplement préservateur, il se condamne à un travail sans fin; il faut qu'il agisse contre des nuances : il se dégrade par tant de mouvements pour des objets presque imperceptibles. Ses efforts, renouvelés sans cesse, paraissent puérils : vacillant dans son système, il est arbitraire dans ses actes. Il devient injuste, parce qu'il est incertain : il est trompé parce qu'il est injuste.

Chapitre IV

*Des devoirs des écrivains dans les réactions
contre les idées*

C'est aux hommes qui dirigent l'opinion par les lumières, à s'opposer aux réactions contre les idées. Elles sont le domaine de la pensée seule, et la loi ne doit jamais l'envahir.

Il est beau, le traité entre la puissance et la raison, ce traité par lequel les hommes éclairés disent aux dépositaires d'un pouvoir légitime : vous nous garantirez de toute action illégale, et nous vous préserverons de tout préjugé funeste. Vous nous entourerez de la protection de la loi et nous environnerons vos institutions de la force de l'opinion.

Mais, dans l'accomplissement de ce traité, les deux partis doivent être également scrupuleux et fidèles. Il faut que le gouvernement ne voie pas, dans toute réclamation hardie, un sujet de défiance. Il faut aussi que ceux qui prétendent l'éclairer n'aient pas de secrètes pensées qui motivent cette défiance, alors même que leurs professions de foi publique semblent ne pas la mériter. Si, sectateurs obstinés de préjugés chéris, ils consacrent en silence à ces divinités mystérieuses l'encens qu'ils paraissent brûler en l'honneur de la divinité nationale, ils ravalent la dignité de leur ministère; ils dépopularisent la raison par l'usage qu'ils font du raisonnement; ils perdent tous leurs droits à être écoutés des gouvernants, et rendent suspecte la langue sacrée qui devrait servir aux gouvernés contre l'oppression.

Chapitre V

De la conduite des écrivains actuels

Malheureusement les circonstances éloignent aujourd'hui des idées républicaines plusieurs des hommes qui semblaient destinés à éclairer leur patrie.

L'un des dangers des révolutions, c'est que, dans les ébranlements qu'elles causent, les vérités, se précipitant avec les crimes, se trouvent souillées par cette funeste association. L'incrédulité nous rappelle les forfaits d'Hébert : parce que des assassins exécrales ont massacré des prêtres catholiques, on attribue ces meurtres à des opinions philosophiques que les meurtriers ne connaissaient même pas. Les attentats des bourreaux, les tourments des victimes, semblent plaider en faveur de dogmes également étrangers à l'horreur qu'inspirent les uns, et à la pitié qu'on doit aux autres.

Ainsi les fureurs de la Jacquerie déshonorèrent pour longtemps l'égalité. Ainsi les excès de Jean de Leyde consacrèrent les abus qui les avaient provoqués. On oublie qu'il faut laisser s'apaiser l'orage des passions, avant de juger les idées, ou pour mieux dire, qu'en recueillant toutes ses forces pour comprimer, pour anéantir le crime sous quelque prétexte qu'il se commette, il faut ajourner, jusqu'en des temps plus heureux, l'examen du principe que les criminels ont choisi pour leur prétexte.

Cette erreur est naturelle. Est-ce au milieu de la mêlée, tandis qu'il faut écraser des scélérats, réunis autour d'un étendard que

le hasard a mis entre leurs mains, et que leur rage a défigur , que l'on peut discerner cet  tendard ?

Mais quelque excusable que soit cette sensibilit  profonde que la vue de la douleur prive de la puissance d'abstraire et du don de raisonner, quelque respectable m me que puisse  tre l'homme qui,   l'aspect du sang, se d clare   la fois, et contre celui qui l'a vers  et contre le principe au nom duquel il a  t  r pandu, l'homme qui, d'impulsion et sans examen, embrasse jusqu'  l'opinion du malheureux, il n'en est pas moins important, alors qu'une r volution s'ach ve, et ne demande qu'  se calmer, d'en revenir   des appr ciations plus justes, et   des jugements moins exalt s.

Comme le remarque, dans les premi res lignes d'un ouvrage r cemment publi , un auteur qui, dans le reste de son livre, semble avoir perdu de vue ce principe : *lorsqu'un gouvernement commence, ce ne sont pas seulement des gouvernants qui ne savent pas commander, ce sont encore des gouvern s qui ne savent plus ob ir. En enseignant au peuple la d sob issance envers l'autorit  sous laquelle il naquit, on la lui enseignait bien plus envers celle qui allait na tre. En le dressant   l'insurrection, on lui donnait une le on qu'un jour il devait r p ter   son ma tre. Le gouvernement devant au m me instant le redresser   l'ob issance, et se former au commandement, on ne con oit pas qu'il puisse se conserver.*

Il faut donc que tous les hommes, dont l'influence peut ramener l'habitude de la subordination, se rallient au gouvernement. S'ils se mettent encore contre lui, s'ils secondent de leurs moyens d'opinion la disposition   la r sistance que le peuple a contract e, jamais l'ordre ne pourra rena tre : jamais les gouvernants ne reprendront cette confiance en eux-m mes qui les emp che de recourir   l'arbitraire, jamais les gouvern s ne se fa onneront   la soumission qui les pr serve de l'anarchie.

Lorsque les  crivains se permettent des insinuations am res, des d clamations exag r es, des regrets inutiles, ils n'agissent pas seulement contre le gouvernement particulier qu'ils n'aiment pas, mais contre l'id e g n rale de l'ordre. Ils mettent un obstacle de plus   son r tablissement ; ils confirment le peuple dans l'habitude du m contentement, et font sentir au gouvernement la n cessit  de l'arbitraire. L'un s'irrite et se refuse   l'ob issance ; l'autre s'effraie et a recours   la vexation. Un troisi me

inconvenient retombe sur les écrivains eux-mêmes. Ils ôtent à leurs représentations les plus sages, à leurs réclamations les mieux fondées tout le poids qu'elles auraient, en plaçant à côté d'elles des personnalités et des allusions qui décréditent l'ouvrage et l'auteur, même auprès de la malignité qui les accueille. Lorsqu'un écrivain fait succéder à l'expression transparente de ses regrets sur la royauté, des considérations sur tel abus dans la République, on est disposé à le soupçonner de vouloir rétablir ce qu'il regrette, et l'on pense qu'il n'attaque les abus que parce qu'il les croit favorables à ce qu'il hait. De la sorte, l'on s'attache à l'abus de par son adversaire, et ce dernier ne gagne à son double effort que d'en détruire l'effet. La royauté ne se rétablit pas et la République reste abusive.

Ces reproches sont mérités aujourd'hui par une classe d'écrivains nombreuse et puissante, qui semble employer tous ses moyens à prolonger cette agitation des esprits, cette exagération rétrograde des opinions. Elle ajoute à la vélocité de l'impulsion presque matérielle qui nous entraîne à la fois loin des idées libérales et loin des crimes révolutionnaires, et combat les vérités par des ressentiments et les principes par des souvenirs.

Cette classe est composée d'hommes qui furent longtemps et justement célèbres sous la monarchie; j'ajouterai, d'hommes qui ont rendu de grands, d'éminents services à la chose publique, immédiatement après la chute des Décemvirs. Ils ont, avec constance et avec courage, appelé, provoqué, exigé, obtenu une foule de mesures douces et humaines, faibles réparations de dix-huit mois de la plus exécrable tyrannie. Mais, dans cette lutte honorable contre les restes affreux du régime révolutionnaire, ils ont contracté l'habitude de lutter. Ils mettent leur orgueil à fronder la liberté, comme le despotisme, la vérité comme l'erreur. Ils perdent le mérite du courage, en l'employant dans tous les sens. L'utilité ne leur est de rien, l'opposition leur semble tout, et, par une méprise funeste, tandis que l'honneur est dans le but, ils le placent dans la résistance.

Ils n'ont pu pardonner à la Révolution de les avoir dépossédés d'une portion de gloire impossible à reconquérir. Ils ont senti qu'elle dépassait leur hardiesse, qu'elle leur enlevait les faciles triomphes qu'ils remportaient avec une apparence honorable de danger sur une autorité expirante. Tous les moyens d'attaque

qu'une longue habitude leur avait enseignés contre les abus monarchiques, elle les rendait inutiles par la destruction de ces abus. Ils s'étaient distribué des rôles dans une pièce qui devait être d'un intérêt général : elle les éloignait cruellement de la scène.

Dépouillés de leur influence par la tyrannie de la populace, ils ont cru que, par cela seul que cette tyrannie était renversée, leur influence leur était rendue. Ils n'ont pas senti que les guerres civiles ne ferment pas seulement les académies, mais détruisent l'esprit académicien, et qu'après sept années d'un bouleversement qui a usé toutes les forces, l'on ne pouvait avoir, pour leurs allusions fines, pour leurs nuances délicates, pour leurs piquantes épigrammes, l'empressement qu'on leur témoignait dans les temps paisibles et désœuvrés de la monarchie. De même que les prêtres redemandent les autels, les nobles les droits féodaux, ces hommes redemandent l'importance littéraire, et leur espoir trompé les irrite, non pas uniquement contre les causes qui n'existent plus, mais contre les effets auxquels il est impossible de porter remède. Dans un ordre de choses tout à fait nouveau, ils veulent avoir la même puissance que dans l'ordre ancien, et par des moyens semblables; et comme ils ont perdu cette puissance sous l'anarchie, ils croient que, puisqu'ils ne la regagnent pas, l'anarchie subsiste encore. Ils regardent leur suprématie d'opinion comme une partie essentielle de l'ordre social, et ils ne peuvent croire au rétablissement de l'ordre social qu'on ne rétablisse leur suprématie.

De là cette aigreur contre les hommes et contre les choses; de là cet acharnement à se servir toujours d'armes émoussées, et cette indignation, mêlée de surprise, de ce que leurs coups restent sans effet; de là ce regret véritable de leur considération passée, et ce regret apparent du système qui leur valait cette considération.

Ces hommes ne sont pas des royalistes; mais ils aimaient, dans la royauté, la proportion établie entre la faiblesse du gouvernement et leurs forces individuelles. Une autorité vacillante, des ministres indécis, une administration timide et versatile, qui les lisait, les craignait, les menaçait, leur donnait de la persécution tout juste ce qu'il leur en fallait pour la gloire, voilà précisément les ennemis qui leur convenaient.

Leurs regrets sont puérils, mais ils sont naturels : on les jugerait avec indulgence, on pardonnerait à leurs prétentions, dernières ruines d'un édifice détruit, si la direction qu'ils donnent à l'opinion, si les moyens qu'ils emploient, ne nous menaçaient de plus grands maux. Mais on chercherait vainement à se déguiser combien la réaction qu'ils favorisent est générale et rapide. De quelque côté que l'on jette les yeux, l'on voit sortir comme de terre des préjugés qu'on croyait détruits.

Tantôt ce sont des préjugés de détail, que l'on ne regrette que comme faisant partie d'un grand tout. On les allie, par une ruse grossière, à des souvenirs qui leur sont absolument étrangers : dans des questions de législation, l'on évoque les excès de l'anarchie ; on attaque une loi de par ses auteurs ou sa date ; on argue, contre des opinions abstraites, d'après des crimes qui n'ont avec elles de rapport que leur époque.

Tantôt on exhume des sophismes, depuis longtemps oubliés en faveur de ces préjugés plus généraux dont l'obscurité compliquée est, par cela seulement, moins évidente. Composés d'un enchaînement d'erreurs, il faut, pour les apprécier, suivre un enchaînement d'idées ; et retranchés derrière ce boulevard, que ne peut franchir la foule inattentive, ils demeurent sacrés à ses yeux. Ainsi, l'on plaide pour l'hérédité [2], pour ce dernier anneau de la chaîne immense sous laquelle, depuis plusieurs milliers d'années, s'agite et gémit notre espèce. L'on plaide pour l'hérédité, pour cette institution qui provoque tour à tour la violence dévastatrice des passions soudaines, et le calcul victorieux des lumières progressives, et qui est tellement contre nature que les hommes grossiers tendent, par le crime, au but où les hommes éclairés arrivent par la raison.

Chez les peuples ignorants, les privilèges peuvent se soutenir, mais les privilégiés en sont souvent les victimes ; chez les peuples instruits, les privilégiés doivent être épargnés, mais les privilèges doivent tomber. Dans le XIV^e siècle, les paysans égorgaient la noblesse ; dans le XVIII^e, les philosophes l'ont abolie, et ce siècle même, par la lutte désastreuse qui s'est engagée, a vu succéder à cette mesure générale et salutaire, une proscription individuelle et exécrationnable, parce que cette lutte, soulevant jusqu'aux classes encore brutes de la société, a réuni de la sorte les excès de la férocité aux résultats du raisonnement. Malgré cet exemple, on veut,

par d'ingénieuses nuances, par des considérations fines, par des subtilités élégantes, par l'éclat du talent, par de brillantes images, relever l'hérédité [3]. L'on renonce, il est vrai, à ces arguments surnaturels employés si longtemps avec succès. L'on abandonne le poste ruiné du droit divin, mais on se replie sur l'utilité. L'on descend du ciel, mais on combat sur la terre, et telle est la confiance qu'inspire l'impulsion d'une réaction désordonnée, que l'on ne met pas en doute la résurrection d'un abus contre lequel réclament et la classe forte qui détruit et la classe pensante qui organise, d'un abus que la raison désapprouve, et que repousse l'instinct.

Enfin l'on travaille, avec plus de zèle encore, au rétablissement des préjugés religieux. Des hommes qui n'ont dû qu'à un long apprentissage d'incrédulité leur éclat éphémère, des hommes proclamés jadis illustres sous la condition qu'ils seraient impies, violant aujourd'hui cette clause expresse du traité, emploient, en faveur des mystères du catholicisme, une plume vieillie dans la répétition des sarcasmes de Voltaire, et des insinuations de d'Alembert : une lumière descendue du ciel semble tout à coup avoir éclairé une foule d'athées fanatiques, de sceptiques dogmatiseurs, d'incrédules intolérants. S'ils se bornaient à réclamer contre une persécution absurde autant qu'inique, et qui marche contre son but, nous les seconderions de tous nos efforts. Mais en s'élevant contre une injustice présente, on les voit méditer une injustice future. En invoquant, comme tous les partis faibles, le droit sacré de la tolérance, ils conservent du goût pour la persécution, pourvu qu'elle soit exercée au nom d'une religion même erronée. Vous les voyez s'extasier sur la piété des Athéniens, dans la condamnation de Socrate. *Peuple sublime*, s'écriait il y a peu de temps un journaliste, *peuple sublime*, dans l'esprit duquel on ne parvint à perdre le plus vertueux des hommes, qu'en le faisant passer pour impie.

Ainsi se reconstruit le triple édifice de la royauté, de la noblesse et du sacerdoce. Ainsi les opinions libérales sont attaquées par des transfuges de la philosophie, par les disciples mêmes de ces génies immortels qui ont osé rêver la régénération de l'espèce humaine.

Autrefois, fatigué de la pression des classes supérieures, chacun tirait à soi celle qui pesait immédiatement sur lui; et cet

effort simultané produisit un bouleversement universel. Aujourd'hui, épouvanté de ce bouleversement, chacun pense qu'il ne peut se relever sans relever aussi ce qui jadis l'entourait, et même ce qui était au-dessus de lui. Le sentiment de la pression lui paraît un gage de sécurité. L'on bâtit sur un terrain vierge, mais on bâtit avec des souvenirs, et l'on perd le prix de sept années de calamités. Nous sommes tellement effrayés des révolutions que tout ce qui est neuf nous paraît révolutionnaire, et presque tout ce qui n'est pas abusif est neuf.

Le gouvernement seul lutte encore contre cette disposition générale. Il lutte, mais avec effort, et le combat même est, pour la liberté, un danger d'un genre nouveau.

En se servant contre une république naissante de toute la puissance de l'opinion, les écrivains forcent ceux à qui les destinées de cette république sont confiées à faire, pour l'intérêt de la liberté, précisément le contraire de ce qui distingue les gouvernements libres, à s'isoler des hommes éclairés, et à braver l'opinion par la force. Si cette habitude se consolidait, de deux contre-révolutions morales il ne pourrait manquer de s'en opérer une : ou les écrivains l'emporteraient sur le gouvernement, et alors les lumières perverties ramèneraient toutes les idées qu'elles-mêmes avaient détruites ; ou le gouvernement l'emporterait sur les écrivains, et alors le gouvernement, repoussant ces idées, repousserait en même temps les lumières.

Les écrivains nous laisseraient peut-être une république, mais avec une religion dominante, l'indissolubilité du mariage, la proscription des enfants naturels, et successivement toutes les erreurs qui sont le résultat inévitable d'une erreur première ; le gouvernement nous donnerait sûrement une république affranchie de cet attirail gothique, mais privée aussi de l'appui de l'opinion, dépouillée de l'éclat et de la libéralité des lumières, et dirigée par des hommes qui toujours harcelés par les gens de lettres, et toujours vainqueurs, auraient conçu le mépris des lettres et de ceux qui les cultivent.

Dans les deux suppositions, cette république ne serait pas de longue durée. Dans la première, investie, dès sa naissance, d'erreurs ressuscitées, elle serait bientôt étouffée par elles, et la royauté, digne complément de toutes les erreurs, viendrait couronner l'édifice de préjugés royaux qu'on relève avec tant de

soin. Dans la supposition contraire, il n'est pas de la nature d'un gouvernement de suivre toujours la ligne des principes, en marchant contre l'opinion. L'isolement le rendrait forcément sombre, égoïste et ambitieux. Obligé de fermer l'oreille à la voix publique, il l'ouvrirait bientôt à celle de son intérêt particulier, et le despotisme militaire assurerait à la fois l'anéantissement des préjugés anciens, l'établissement d'un mépris grossier pour les lumières, flétries dans la défense de ces préjugés, et la perte de la liberté.

Chapitre VI

Continuation du même sujet

Assurément les écrivains que je viens de peindre sont loin de prévoir tous ces maux. Ce n'est pas sans retour qu'ils ont abjuré des principes dont leur jeunesse a été nourrie, auxquels ils doivent leur première gloire, et qui, de quelques excès qu'ils soient le prétexte, ne peuvent perdre leur empire sur des âmes élevées et sur des esprits éclairés. Il y a dans la pensée, dans la méditation, dans l'étude, une tendance naturelle vers l'indépendance et vers la raison. Ceux des hommes de lettres qui sont de bonne foi dans leur opposition à l'autorité, contractent, par cette opposition même, une habitude de réclamation qui doit leur faire à jamais un besoin généreux de la résistance à l'arbitraire. Dès qu'ils apercevront le despotisme à découvert, dès qu'ils discerneront l'abîme vers lequel les poussent leur éloignement pour quelques hommes, et leurs préjugés contre quelques institutions, ils reviendront à leur destination primitive; ils se rallieront autour d'une cause qu'ils ont abandonnée sans vouloir la trahir, et la liberté verra, réunis sous ses bannières, ses anciens comme ses nouveaux amis.

Déjà paraissent plusieurs symptômes de ce retour salutaire. Des écrivains qui, pendant trop longtemps, ont abusé de leur talent d'amertume et de la force de leur logique pour diriger contre les républicains une haine qui devait, malgré eux, retomber sur la République même, regardent tout à coup autour

d'eux, et s'étonnent de voir appliquer à leurs opinions chéries ce qu'ils avaient dit contre des mesures ou contre des hommes qu'ils détestaient. Illibéraux dans leurs inimitiés personnelles, ils sont éminemment libéraux dans leurs principes abstraits : et j'ose leur annoncer qu'ils ne tarderont pas à se joindre, dans la défense de la philosophie pour laquelle ils voudraient encore réclamer seuls, aux hommes mêmes qu'ils ont attaqués. Ils verront que leur cause est inséparable de celle de tous les amis de la liberté. Ils pardonneront des erreurs, on leur pardonnera des injustices. Ils grossiront la phalange républicaine qui combat pour la préservation de tout ce qu'il y a de saint dans les droits et d'étendu dans les lumières.

Mais cette réunion tardive pourra-t-elle encore mettre un terme à la réaction dont la violence s'accroît d'heure en heure ? Les hommes créent les circonstances, mais les circonstances entraînent les hommes : la main qui donna le mouvement est rarement celle qui le dirige ou l'arrête, et le premier auteur d'une impulsion tombe souvent victime de celui qui s'en empare.

Lorsque les Girondins voulurent la République, une foule de citoyens vertueux leur criait : l'anarchie vous suit, elle vous seconde, elle vous dévorera. Ce fut en vain. L'enthousiasme de leur sublime entreprise les aveuglait sur ses dangers. Ils ne virent pas les monstres qui formaient leur terrible arrière-garde. Ils fondèrent la République, et la féroce Montagne la renversa sur ses fondateurs.

Il en pourrait être de même aujourd'hui dans le sens opposé. Derrière ces écrivains, dont les intentions sont pures, mais que dominent des souvenirs amers, ou d'excessifs scrupules, marche, avec des vues plus vastes, des moyens mieux combinés, des projets mieux suivis, un parti montagnard de sa nature, mais montagnard pour la royauté.

Les hommes qui composent ce parti sont exempts du moins du reproche d'inconséquence. Ce ne sont point des apostats de la liberté. Ils n'ont jamais pris d'engagements avec elle, ni fait aucun pas dans cette noble et périlleuse carrière.

De tout temps gouvernés par des opinions étroites, ou par des intérêts plus étroits encore, sectaires constants de l'illibéralité, sous la monarchie, délateurs des philosophes, panégyristes de

l'intolérance, apologistes de la Saint-Barthélemy, sous la République, enthousiastes de la monarchie, et fiers des crimes qui ont souillé la plus juste des révolutions, ils apportent aujourd'hui en pompe une désastreuse expérience à l'appui d'une avilissante théorie. Ils nous étalent leurs prophéties prétendues. Ils comptent, avec une joie féroce, les blessures de leur pays. Ils ne voient, dans les malheurs de la France, qu'une preuve en faveur de leurs dégradants systèmes. Odieux par leurs principes, odieux par leurs prédictions, plus odieux par leur joie, ils tirent de nouveaux sophismes des calamités que leurs sophismes causèrent. C'est en prêchant la résistance à des améliorations nécessaires qu'ils ont amené, au lieu de ces améliorations, des déchirements; et comme si leur destination éternelle était d'empoisonner tous les biens et d'évoquer tous les maux, après s'être opposés à ce qu'on améliorât, ils s'opposent aujourd'hui à ce qu'on répare.

Un grand nombre de journaux est sous la direction de ces hommes.

Je ne veux point ici blâmer en général l'existence des journaux. La nécessité d'écrire tous les jours me paraît, il est vrai, l'écueil du talent. Ce calcul journalier, qui fait d'une feuille un revenu, qui suppute les souscriptions, qui établit une rétribution pécuniaire, si positive et si détaillée, entre le lecteur dont on flatte l'opinion, et l'écrivain qui la flatte, ne laisse ni le temps, ni l'indépendance que demande la composition d'ouvrages utiles. Le besoin de frapper par des réflexions fortes mène à l'exagération, celui d'amuser par des anecdotes entraîne à la calomnie. Tous ces inconvénients s'aggravent encore par les querelles polémiques, par les disputes personnelles, inséparables de cette profession. Un journaliste renonce à la dignité d'homme de lettres, à la profondeur du raisonnement, à la liberté de la pensée. D'ordinaire un journal est plus mauvais que son auteur, et d'ordinaire encore un auteur devient plus mauvais par son journal.

C'est avec regret que j'exprime ces vérités sévères. Je ne me déguise pas que les journaux sont une ressource très efficace, peut-être la plus efficace, et quelquefois la seule, contre les actes d'oppression individuelle, qui sont inséparables de tout gouvernement administré par des hommes. Mais cette considération redouble mon ressentiment contre ceux qui, par l'abus qu'ils font de cette ressource, tendent à la rendre odieuse et illusoire.

Lorsqu'on pense qu'il y a, chaque jour, trois à quatre cents écrivains, inventant ou répétant des anecdotes calomnieuses contre tous les hommes distingués, et même, pour peu qu'une passion particulière les sollicite ou les sudoie, contre les hommes les plus obscurs; portant la désolation dans les familles; violant le sanctuaire de la vie domestique; déchirant les plus douces affections; semant la dissension entre les époux; rendant les citoyens suspects à l'autorité sous laquelle ils vivent, l'autorité odieuse à ceux sur qui elle est établie; exerçant, en un mot, un genre de persécution indéfinie et minutieuse, qui défie tous les ressentiments et élude toutes les lois, et commettant tous ces crimes pour la misérable rétribution journalière qui sert à les dispenser de tout genre de travail honnête et de toute occupation légitime, on éprouve, par une injustice involontaire, contre l'institution même qui est sujette à de pareils abus, un mélange de mépris et d'horreur; et l'on a besoin de se rappeler que ce n'est qu'en France, et depuis la Révolution, que certains journalistes se sont regardés comme une classe ennemie de toutes les autres classes, et affranchie de tous les devoirs sociaux.

Il est cependant, je ne veux point le nier, plusieurs journaux qui méritent l'estime. Il en est dont les écarts ne sont point sans excuses. Je ne parle ici que de ceux qui font de la calomnie une spéculation mercantile et qui, renchérissant les uns sur les autres, la mettent pour ainsi dire au concours. J'en connais de tels dans tous les partis; je les ai tous en vue, et si je déteste davantage ceux qui attaquent la liberté, je ne méprise pas moins ceux qui la souillent en la défendant.

La puissance de ces journaux s'est élevée, comme par magie, au milieu d'un écroulement universel. Elle donne de l'audace aux plus lâches et de la crainte aux plus courageux. L'innocence n'en garantit pas; le mépris ne peut la repousser. Destructive de toute estime et profanatrice de toute gloire, elle défigure le passé, elle devance l'avenir, pour le défigurer de même; et, grâce à ses efforts et à ses succès, après une révolution de sept années, il ne reste, dans une nation de vingt-cinq millions d'hommes, pas un nom sans tache, pas une action qui n'ait été calomniée, pas un souvenir pur, pas une vérité rassurante, pas un principe consolateur.

Ces journaux calomnieux veulent établir leur magistrature sur un peuple vainqueur de toute la terre. Cette magistrature est le contraire du gouvernement des meilleurs. C'est le gouvernement des plus vénaux et des plus vils. L'on a vu des nations écrasées par la force; d'autres furent trompées par la superstition. Aucune société encore n'avait choisi pour guides des hommes qu'elle accablait elle-même de sa déconsidération. Ceux-ci ne fournissent à la France ni l'excuse de l'illusion, ni celle de la terreur. Ce n'est ni du fond du sanctuaire, ni du haut du trône, qu'ils l'aveuglent et qu'ils l'asservissent. C'est du sein du mépris qu'ils la corrompent et la dégradent. Ils sont réunis par le mensonge; ils ont pour principe une ligue impie en faveur de tout ce qu'ils disent à l'envi de faux, d'injuste ou de calomnieux. Leur opprobre fait leur puissance : ils étalent leur dégradation [4], et vous les entendez, naïfs dans leur bassesse, se vanter de ce qu'à l'abri de cette égide, ils lancent impunément leurs traits empoisonnés, et déshonorent avec d'autant plus d'audace que leur sauvegarde est le déshonneur.

La plupart de ces écrivains sont à cette époque de la vie où l'âme, neuve encore, suit toutes les impulsions de la nature, et dont le partage est une noble imprudence, une généreuse indignation, une fierté préservatrice, un désintéressement exalté, l'amour du vrai, la haine du vice, toutes ces sensations, presque physiques dans nos premières années, et qu'on voit avec tant de peine la vieillesse décomposer et flétrir; et c'est à l'entrée de leur carrière qu'ils trafiquent volontairement d'opprobre, renoncent à leur propre estime, et, dans leur monstrueuse alliance avec les sectaires vieilliss des préjugés vaincus, présentent de toutes les réunions la plus hideuse, la grossièreté brutale de la jeunesse et la corruption raffinée de l'âge avancé.

À leur voix, tout un peuple, digne jadis de la liberté, descend dans la servitude. À leur voix se flétrissent nos espérances; la victoire devient inutile; les défenseurs de notre patrie tombent insultés et méconnus. Tandis que la gloire est sur nos frontières, la calomnie empoisonne et dévaste nos foyers; et ce qui partout eût commandé la reconnaissance et l'enthousiasme, excite parmi nous l'insolence de l'ingratitude, l'espoir d'un doute coupable, ou le sourire du dédain.

Chapitre VII

Des ressources qui restent aux amis de la liberté et des lumières

Dans ce dépérissement de l'opinion, dans cette dissolution apparente de tout esprit national, quel espoir peuvent conserver encore les amis de la liberté et des lumières? Quels moyens ont-ils? Quels plans doivent-ils suivre?

Leur cause n'est point perdue. Ils ne la trahiront point. Ils ne composeront avec aucun genre de réaction. Ils n'accepteront ni le despotisme, ni une royauté mitigée, qui cesserait bientôt de l'être, ni une république arbitraire, qui ne serait pas moins vexatoire que la royauté, ni l'avilissement réduit en dogme, ni une grossièreté féroce réduite en principe.

De leur constance et de leur succès dépend et le salut de la République, et celui même de la tourbe imprudente qui les abandonne ou les proscrit.

La royauté qui les immolerait, devenant bientôt toute-puissante, demanderait de nouvelles victimes. Les époques et les formes seraient oubliées; l'on méconnaîtrait des modifications désormais inutiles : avoir voulu tracer des limites à une puissance qui, de sa nature, n'en reconnaît point, égalerait le crime d'avoir contribué à sa chute, ou lutté contre son rétablissement.

Le système que servent aujourd'hui des hommes jadis patriotes franchira toutes les barrières. Il dévorera indistinctement tout ce qui ne lui fut pas dévoué jusqu'au fanatisme. Si ce

système affreux triomphait, la proscription serait sans terme et sans bornes [5]. Monsieur de La Fayette, dans les cachots ennemis, est encore l'objet de la haine de l'aristocratie implacable. Des hommes en France, ô honte! applaudissent aux crimes de l'Autriche, à ces crimes dirigés, non seulement contre l'infortune, mais contre le dévouement d'une femme, contre la piété conjugale et filiale, contre tout ce qui attendrait les monstres les plus sauvages; et de lâches journaux combent la mesure de leur opprobre en justifiant une atrocité sans exemple comme sans excuse, sans légalité comme sans pudeur [6]. Bailly, Condorcet, Vergniaud, ombres vénérables, noms immortels, sont insultés indifféremment par des écrivains vendus autrefois à leurs bourreaux. Il est des hommes dans l'âme desquels la pitié n'entre jamais. L'exil, les cachots, les échafauds, toutes les calamités des partis vaincus, ne font naître en eux qu'une joie féroce. En attendant l'orgueil du triomphe, ils ont l'exaltation de la cruauté. Ils déchirent des cadavres, ils foulent aux pieds des cendres, ils profanent des tombeaux.

Ces hommes attendent la chute des républicains, pour s'élaner sur ceux mêmes qu'ils encouragent pendant la lutte. Dans leurs alliés d'aujourd'hui, ils marquent déjà les victimes de demain.

Ils ne déguisent point leurs ressentiments, tant ils comptent sur vos passions aveuglées, vous que traîne à leurs pieds un tardif et vain repentir.

Vous pardonneront-ils, généreux enthousiastes, qui les premiers avez donné le signal de la Révolution qu'ils détestent, dont les noms sont attachés aux plus brillantes époques de l'affranchissement des Français, qui avez brisé vos propres privilèges, et dont le désintéressement ne leur paraît qu'un crime de plus?

Vous pardonneront-ils, égoïstes ambitieux, à qui l'on n'a pas à reprocher des vertus, mais des fautes, qui avez mêlé vos vues particulières aux grands intérêts de la nation, et dont les calculs personnels ont détourné la Révolution des sentiers de la morale?

Vous pardonneront-ils enfin, à vous, hommes vraiment coupables, assassins convertis, proconsuls repentants? Qu'attendez-vous de leur indulgence? Quel traité peut-être durable entre le crime qui abdique et la vengeance qui ressaisit le pouvoir?

Vous tous qui, pendant un jour, pendant une heure, avez espéré de la Révolution, vous qui l'avez applaudie, ou secondée, ou souillée, Constituants, Législatifs, Conventionnels, Feuillants, Jacobins, criminels d'acclamations ou coupables de silence, vous êtes frappés d'un égal anathème. Votre sort à tous est décidé.

À vous qui fûtes coupables, la vie sous la République : elle vous l'a promise; sous la royauté, la mort. À vous, qui ne fûtes qu'ambitieux, le pardon sous la République : elle vous le doit, vous avez, malgré vos erreurs, servi la liberté; sous la royauté, la mort. À vous, dont la conduite toujours pure n'irrite que la tyrannie, sous la République, gloire et reconnaissance toujours croissante; sous la royauté, la mort.

C'est donc la France entière que défendent les républicains. Il appartient à eux seuls de la défendre. Seuls, ils peuvent opérer le rétablissement de l'ordre. Seuls, ils rassurent cette classe ardente et mobile, à laquelle, en lui révélant le secret de ses droits, l'on n'a pu cacher le secret plus dangereux de ses forces. Ils parlent seuls sa langue; ils peuvent seuls la contenir, aujourd'hui qu'enfin il faut la convaincre au lieu de l'écraser, et lui inspirer la confiance au lieu de lui commander l'effroi.

Cependant, une sorte de découragement semble s'être emparée d'eux. Ils sont muets au milieu des clameurs confuses de leurs ennemis. De toutes parts se multiplient des pamphlets incendiaires ou perfides. Ici l'on propose de violer la foi publique, de dépouiller de leur propriété ceux qui, par leur confiance en la loyauté nationale, ont soutenu l'État au milieu d'une guerre dévorante [7]. Plus loin, on veut flétrir le vainqueur de l'Italie, et calomnier cette armée à laquelle la République doit peut-être autant son existence intérieure que ses éclatants triomphes au-dehors. Plus loin encore, un homme, incrédule lorsque les philosophes distribuaient la gloire, et flatteur de la Commune lorsque la Commune assassinait, tente de relever d'une main débile une superstition expirante. Cet homme, sous le régime de la terreur, rédigeait dans un journal l'article *littérature*; il plaçait froidement, près des listes sanglantes des victimes de chaque jour ses dissertations académiques : il faisait des phrases à côté des échafauds. Déiste d'abord par vanité, ensuite athée par peur, fanatique aujourd'hui par orgueil, et toujours bouffi d'un talent toujours médiocre, il se prétend saisi d'une indignation subite,

trois ans après les crimes, et se pavane de son courage, trois ans après le danger. Et les républicains gardent le silence! Est-ce mépris pour de si misérables adversaires? Rien de ce qui se répète n'est à mépriser : tout a son effet dans les réactions, et le défaut du talent, l'absence de la bonne foi, le ridicule de la versatilité, ne suffisent point pour affaiblir des coups portés dans le sens de l'opinion. Est-ce déférence pour la domination de la mode? Ah! pour apprendre à dédaigner l'idole, qu'ils contemplent les adorateurs. Qu'ils voient cette race puérile, éphémère, efféminée, bourdonnante, semblable aux ombres que nous peint Homère, privée de connaissance et d'idées, dénuée de jugement, de caractère, de passions même, et s'agitant dans le vide, imitatrice impuissante, mais infatigable, des actions des hommes.

*Multa variarum monstra ferarum,
— Tenués sine corpore vitas
Admoneat volitare, cava sub imagine formae.*

Il est vrai, ces êtres d'un jour, qui n'ont qu'une existence artificielle, des mouvements copiés, des mots de ralliement, ces êtres travestis burlesquement en dispensateurs de la gloire, veulent ressusciter l'empire des salons, le tribunal de la mode, de cette puissance législatrice de la vanité, indestructible comme elle, et chérie de tout ce qui est nul, parce que, en rassemblant, elle paraît réunir, sert à la fois l'amour-propre et la peur, rassure le ridicule en le rendant général, et agrandit les pygmées, en rabaisant le reste du monde à leur diminutive stature. Mais que les amis de la liberté, que ceux des lumières se raniment, qu'ils avancent vers ces légers fantômes : dès leurs premiers pas, ces fantômes se dissiperont ; qu'alors, sans s'arrêter à les poursuivre, ils couvrent leur vain murmure de la voix forte et mâle de la vérité.

Qu'ils rappellent des axiomes éternels, qu'ils foudroient les préjugés qu'on relève, qu'ils rectifient les principes que l'on dénature ; qu'ils défendent, avec un courage inébranlable, et sans redouter de calomnieuses interprétations, les hommes, jadis exaltés dans leurs opinions, mais non souillés de crimes, dont on veut aujourd'hui, soit imprudence ou perfidie, faire une race à la fois proscrite et terrible, qui n'ait d'asile sur la terre que sous les

débris de l'ordre social; qu'ils les défendent, dis-je, en les contenant; que ralliés, non pas à l'opinion qui suit les crises, mais au gouvernement, lorsqu'il modère l'opinion, ils garantissent ce gouvernement de la ressource enivrante et destructrice de l'arbitraire, et développent enfin la force réparatrice, qu'à l'insu peut-être de quelques-uns de ses défenseurs, renferme la constitution.

Pour établir plus solidement le règne des principes, qu'ils confondent d'abord ceux qui les exagèrent, ces ennemis adroits de la liberté, devenus tout à coup, de courtisans faciles des circonstances, d'amis complaisants de l'arbitraire, des logiciens sévères et des métaphysiciens rigoureux.

Qu'ils fassent ressortir leurs contradictions, en prouvant par les faits qu'ils ont combattu de tous leurs moyens la doctrine même qu'ils réclament, qu'ils se sont réfutés d'avance, qu'ils ont désigné, comme des fauteurs de l'anarchie, comme des ennemis de l'ordre public, ceux qui tenaient jadis leur langage d'aujourd'hui, et que c'est dans leurs propres discours, dans leurs éloquents harangues, dans leurs pathétiques déclamations, que l'on peut trouver leur condamnation la plus sévère.

Les mêmes hommes qui maintenant invoquent la liberté illimitée de la presse, s'élevaient avec fureur contre cette liberté, lorsqu'ils n'avaient pas besoin qu'elle existât, ou, pour mieux dire, lorsqu'ils avaient besoin qu'elle n'existât pas. Alors, il fallait prévenir les maux, au lieu de les punir; alors, les feuilles périodiques étaient un poison terrible, une liqueur enivrante, dont le gouvernement devait garantir le peuple.

Une réunion bizarre de circonstances les pousse aujourd'hui dans un sens contraire. La puissance et les préjugés étant pour le moment en opposition, leurs défenseurs ont besoin de la licence de la presse pour servir leur cause. Ils recourent à la raison, faute d'avoir reconquis la force. En voulant nous faire rétrograder, ils sont réduits à mettre en usage et à déclarer sacrée la ressource même qui nous a poussés si loin, malgré leurs efforts.

C'est un trait caractéristique des révolutions que cette facilité et cette hardiesse des partis à jeter loin d'eux leurs raisonnements, et à saisir les arguments de leurs adversaires, comme on voyait, sur les bords du Scamandre, les héros grecs et phrygiens échanger leurs armes et recommencer le combat.

L'histoire d'Angleterre, à l'époque des guerres de Charles I^{er}, est remplie d'exemples semblables. *Ce fut un singulier spectacle, dit Clarendon, que de voir les amis de la monarchie affectant la rigueur des opinions républicaines, et ceux qui étaient véritablement attachés à la République, forcés à défendre souvent des mesures monarchiques.*

Dans la dixième année de la République anglaise, dit Bumet, plusieurs hommes du parti du roi, de ceux qu'on appelait Cavaliers, se mêlèrent aux affaires publiques. Ils étaient tous alors de zélés républicains, suivant les ordres que la cour leur faisait passer du dehors. Leur occupation était de s'opposer au gouvernement, d'entraver ses mesures, de l'affaiblir ainsi dans l'intérieur, et à l'extérieur de l'avilir. Lorsque quelques personnes du parti contraire s'étonnaient de ce grand changement, et leur demandaient comment, tout d'un coup, de défenseurs obstinés de la prérogative royale, ils étaient devenus les patrons zélés et les avocats minutieux de la liberté la plus abstraite, ils répondaient qu'élevés à la cour et lui ayant des obligations, ils s'étaient trouvés jadis engagés par la reconnaissance ou l'habitude, mais que, la cour et la royauté n'existant plus, ils étaient revenus aux principes communs à tous les hommes et à l'amour de la liberté. Par ce moyen, comme quelques républicains de bonne foi y furent trompés, et se laissèrent aller à les soutenir, ils donnèrent beaucoup de force à la faction. Ces mêmes hommes, lors de la restauration du roi, jetèrent le masque, et retournèrent à leurs anciens principes de haute prérogative et de puissance absolue. Ils dirent qu'ils étaient pour la liberté, lorsque c'était un moyen d'embarrasser ceux qui n'avaient pas le droit de gouverner, mais que le gouvernement étant redevenu légitime, ils étaient, autant que jamais, de fermes soutiens de l'autorité royale, et des ennemis déclarés de la liberté [8].

Le même ensemble de circonstances ne se reproduisant pas, de pareilles comparaisons ne peuvent être parfaitement exactes : je déclare même que je suis loin de faire de ce passage une odieuse et injuste application à des hommes qui se sont opposés au gouvernement avec une chaleur excessive, mais avec des intentions honnêtes. Cette chaleur était en eux l'effet de l'inexpérience, comme quelques-unes des mesures qu'ils relevaient avec tant d'amertume étaient l'effet de l'inexpérience inséparable d'un gouvernement tout neuf. Cette conformité de causes dans les erreurs ne devrait-elle pas conduire à un rapprochement

mutuel et à une mutuelle indulgence? Tout ce que j'ai voulu prouver, c'est que l'exagération des principes, étant le moyen le plus infaillible de les rendre inapplicables, sera toujours une des armes les plus dangereuses que puissent employer les partisans des préjugés.

J'entends proférer ici l'accusation de machiavélisme. Vous voulez, dira-t-on, faire tout pour les circonstances, après avoir si longtemps prétendu ne les pas compter. Vous abandonnez vos principes dès qu'ils ne servent plus à vos vues. Vous calomniez vos adversaires lorsqu'ils raisonnent d'après les bases mêmes que vous les avez forcés d'admettre. C'est vous qui êtes inconséquents, versatiles, insidieux, vous qui opposez les abstractions les plus rigoureuses aux intérêts que vous voulez froisser, et qui faites des exceptions sans nombre en faveur de vos propres intérêts.

Je suis loin de mériter ce reproche. Tout en repoussant ceux pour qui le raisonnement abstrait est une évolution, et la métaphysique un stratagème, personne n'est en garde plus que moi contre les sectateurs de l'excès contraire, contre ces panégyristes éternels des modifications qui, cherchant toujours le milieu, restent toujours à moitié chemin, et, ne croyant pas que l'ordre social puisse être fondé sur des bases fixes, prennent le balancement pour de l'aplomb, et la fluctuation pour de l'équilibre.

Cette neutralité de l'esprit entre l'erreur et la vérité est d'autant plus dangereuse qu'elle se transforme en qualité aux yeux de ceux qui l'ont adoptée. Comme en pactisant avec tous les abus, ils ménagent tous les systèmes, et négocient avec tous les préjugés, ils se glorifient du nombre de traités partiels qu'ils concluent, ou plutôt qu'ils proposent, et ne sentent pas que ces traités incomplets et contradictoires sont des germes nouveaux de désordres. Il me semble voir un homme dont les mouvements sont entravés par une foule de frêles liens, et qui dit avec orgueil : *un autre les briserait; moi, je les respecte*. Oui; mais un autre avancerait, vous n'avancez pas, et, derrière vous, roule la force des choses; elle approche, elle est imminente, elle vous presse, elle va vous heurter; vous et vos considérations serez écrasés.

Sans doute, il est un milieu entre les modifications qui entravent, et les exagérations qui égarent. Ce milieu, ce sont les principes, mais les principes dans toute leur force, dans tout leur

ensemble, dans leur ordre naturel, dans leur enchaînement nécessaire, adoptés tous, réunis et classés, se prêtant ainsi un appui mutuel, et pourvoyant à la fois à leur conservation générale et à leurs applications de détail.

Chapitre VIII

Des principes

On a tant et si cruellement abusé du mot *principes* que celui qui réclame pour eux respect et obéissance est traité d'ordinaire de rêveur abstrait, de raisonneur chimérique. Toutes les factions ont les principes en haine : les unes les considèrent comme ayant amené les maux passés, les autres comme multipliant les difficultés présentes. Ceux qui ne peuvent reconstruire ce qui n'est plus, s'en prennent aux principes du renversement ; ceux qui ne savent pas faire aller ce qui est, les accusent de leur impuissance ; et la masse même qui, en sa qualité d'être composé, n'ayant aucun intérêt aux exceptions individuelles, en a un très pressant à ce que les principes généraux soient observés, les voyant en butte aux déclamations de tous les partis tour à tour, se prévient et se passionne contre une chose dont ils lui disent tous du mal, tandis que cette chose est la seule qui la garantisse contre eux tous.

La réhabilitation des principes serait une entreprise à la fois utile et satisfaisante : on sortirait, en s'y livrant, de cette sphère de circonstances dans laquelle on se trouve perpétuellement froissé de tant de manières. On serait exempt de tout retour personnel vers les individus : au lieu d'avoir à relever des imprudences ou des faiblesses, on n'aurait à traiter qu'avec la pensée seule. On réunirait, à l'avantage de mieux approfondir les opinions, celui, non moins précieux, d'oublier les hommes.

Mais ce travail exigerait des développements que ne permettent pas les bornes d'un ouvrage dont je hâte la publication par un espoir, peut-être mal fondé, d'utilité. Dans la suite, si nul écrivain plus habile ne me devance dans cette carrière, j'essaierai peut-être d'exposer ce que je regarde comme des principes élémentaires de la liberté. Aujourd'hui, je ne puis qu'indiquer les idées fondamentales d'un système qui se compose d'une longue chaîne de raisonnements, et je suis obligé de m'en remettre au lecteur pour suppléer aux intermédiaires, s'il s'y intéresse assez pour cela.

Un principe est le résultat général d'un certain nombre de faits particuliers. Toutes les fois que l'ensemble de ces faits subit quelques changements, le principe qui en résultait se modifie : mais alors cette modification elle-même devient principe.

Tout dans l'univers a donc ses principes, c'est-à-dire, toutes les combinaisons, soit d'existences, soit d'événements, mènent à un résultat : et ce résultat est toujours pareil, toutes les fois que les combinaisons sont les mêmes. C'est ce résultat qu'on nomme principe.

Ce résultat n'est général que par rapport aux combinaisons desquels il résulte. Il n'est donc général que d'une manière relative et non d'une manière absolue. Cette distinction est d'une grande importance, et c'est faute de l'avoir faite que l'on a conçu tant d'idées erronées sur ce qui constituait un principe.

Il y a des principes universels, parce qu'il y a des données premières, qui existent également dans toutes les combinaisons. Mais ce n'est pas à dire qu'à ces principes fondamentaux, il ne faille pas ajouter d'autres principes, résultant de chaque combinaison particulière.

Lorsqu'on dit que les principes généraux sont inapplicables aux circonstances, l'on dit simplement que l'on n'a pas découvert le principe intermédiaire qu'exige la combinaison particulière dont on s'occupe. C'est avoir perdu l'un des anneaux de la chaîne; mais cela ne fait pas que la chaîne en existe moins.

Les principes secondaires sont tout aussi immuables que les principes premiers. Chaque interruption de la grande chaîne n'a pour la remplir qu'un seul anneau.

Ce qui fait qu'actuellement nous désespérons souvent des principes, c'est que nous ne les connaissons pas tous.

Lorsque l'on dit qu'il y a telle circonstance qui force à dévier des principes, l'on ne s'entend pas. Chaque circonstance appelle seulement le principe qui lui est propre, car l'essence d'un principe n'est pas d'être général, ni applicable à beaucoup de cas, mais d'être fixe; et cette qualité compose si bien son essence que c'est en elle que réside toute son utilité.

Les principes ne sont donc point de vaines théories, uniquement destinées à être débattues dans les réduits obscurs des écoles. Ce sont des vérités qui se tiennent, et qui pénétreraient graduellement jusque dans les applications les plus circonstanciées, et jusque dans les plus petits détails de la vie sociale, si l'on savait suivre leur enchaînement.

Lorsqu'on jette tout à coup, au milieu d'une association d'hommes, un principe premier, séparé de tous les principes intermédiaires qui le font descendre jusqu'à nous et l'approprient à notre situation, l'on produit sans doute un grand désordre : car le principe arraché à tous ses entours, dénué de tous ses appuis, environné de choses qui lui sont contraires, détruit et bouleverse; mais ce n'est pas la faute du principe premier qui est adopté, c'est celle des principes intermédiaires qui sont inconnus : ce n'est pas son admission, c'est leur ignorance qui plonge tout dans le chaos.

Appliquons ces idées aux faits et aux institutions politiques, et nous verrons pourquoi les principes ont dû jusqu'à présent être décriés par des hommes adroits, et regardés par des hommes simples comme des choses abstraites et inutiles. Nous verrons aussi pourquoi les préjugés, mis en opposition avec les principes, ont dû hériter de la faveur qu'on refusait aux premiers.

Naturellement les principes n'étant que le résultat des faits particuliers, par conséquent, dans l'association politique, étant le résultat des intérêts de chacun, ou, pour l'exprimer en moins de mots, l'intérêt commun de tous, auraient dû être chers à tous et à chacun; mais, sous les institutions qui existaient, et qui étaient le résultat de l'intérêt de quelques-uns contre l'intérêt commun de tous, il ne pouvait manquer d'arriver ce que nous venons d'indiquer. On ne pouvait lancer les principes qu'isolément, en laissant au hasard le soin de les conduire, et en s'en remettant à lui du bien ou du mal qu'ils devaient faire; il devait s'ensuivre, ce qui

s'en est en effet suivi, que la première action des principes étant destructive, une idée de destruction s'est attachée à eux.

Les préjugés, au contraire, ont eu ce grand avantage, qu'étant la base des institutions, ils se sont trouvés adaptés à la vie commune par un usage habituel : ils ont enlacé étroitement toutes les parties de notre existence; ils sont devenus quelque chose d'intime; ils ont pénétré dans toutes nos relations; et la nature humaine, qui s'arrange toujours de ce qui est, s'est bâtie, des préjugés, une espèce d'abri, une sorte d'édifice social, plus ou moins imparfait, mais offrant du moins un asile. Chaque homme, remontant de la sorte de ses intérêts individuels aux préjugés généraux, s'est attaché à ceux-ci, comme aux conservateurs des autres.

Les principes, suivant une route précisément opposée, ont dû éprouver un sort tout différent. Les principes généraux sont arrivés les premiers, sans liaison directe avec nos intérêts, et en opposition avec les préjugés qui protégeaient ces intérêts. Ils ont pris ainsi le double caractère d'étrangers et d'ennemis. On a vu en eux des choses générales et destructives, et dans les préjugés des choses individuelles et préservatrices.

Lorsque nous aurons des institutions fondées sur les principes, l'idée de destruction s'attachera aux préjugés, car ce seront alors les préjugés qui attaqueront.

La doctrine de l'hérédité, par exemple, est un préjugé abstrait, tout aussi abstrait que peut l'être la doctrine de l'égalité. Mais l'hérédité, par cela seul qu'existante, il avait fallu organiser son existence, tenait à un enchaînement d'institutions, d'habitudes, d'intérêts, qui descendait jusque dans l'individualité la plus intime de chaque homme. L'égalité, au contraire, par cela seul qu'elle n'était pas reconnue, ne tenait à rien, attaquait tout, et ne pénétrait jusqu'aux individus que pour bouleverser leur manière d'être. Rien de plus simple, après l'expérience du bouleversement, que la haine du principe et l'amour du préjugé.

Mais, retournez cet état de choses : imaginez la doctrine de l'égalité reconnue, organisée, formant le premier anneau de la chaîne sociale, mêlée par conséquent à tous les intérêts, à tous les calculs, à tous les arrangements de vie privée ou publique. Supposez maintenant la doctrine de l'hérédité jetée isolément, et

comme théorie générale, contre ce système : ce sera alors le préjugé qui sera le destructeur ; le préservateur sera le principe.

Qu'on me permette encore un exemple. C'est un principe universel, également vrai dans tous les temps, et dans toutes les circonstances, que nul homme ne peut être lié que par les lois auxquelles il a concouru. Dans une société très resserrée, ce principe peut être appliqué d'une manière immédiate, et n'a pas besoin pour devenir usuel, de principe intermédiaire. Mais dans une combinaison différente, dans une société très nombreuse, il faut joindre un nouveau principe, un principe intermédiaire à celui que nous venons de citer. Ce principe intermédiaire, c'est que les individus peuvent concourir à la formation des lois, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants. Quiconque voudrait appliquer à une société nombreuse le premier principe, sans employer l'intermédiaire, la bouleverserait infailliblement : mais ce bouleversement, qui attesterait l'ignorance ou l'ineptie du législateur, ne prouverait rien contre le principe. L'État ne serait pas ébranlé parce qu'on aurait reconnu que chacun de ses membres doit concourir à la formation des lois, mais parce qu'on aurait ignoré que, dans l'excédent d'un nombre donné, il devait, pour y concourir, se faire représenter.

La morale est une science beaucoup plus approfondie que la politique, parce que le besoin de la morale étant plus de tous les jours, l'esprit des hommes a dû s'y consacrer davantage, et que sa direction n'était pas faussée par les intérêts personnels des dépositaires, ou des usurpateurs du pouvoir. Aussi les principes intermédiaires de la morale étant mieux connus, ses principes abstraits ne sont pas décriés : la chaîne est mieux établie, et aucun principe premier n'arrive avec l'hostilité et le caractère dévastateur que l'isolement donne aux idées comme aux hommes.

Cependant il est hors de doute que les principes abstraits de la morale, s'ils étaient séparés de leurs principes intermédiaires, produiraient autant de désordre dans les relations sociales des hommes que les principes abstraits de la politique, séparés de leurs principes intermédiaires, doivent en produire dans leurs relations civiles.

Le principe moral, par exemple, que dire la vérité est un devoir, s'il était pris d'une manière absolue et isolée, rendrait

toute société impossible. Nous en avons la preuve dans les conséquences très directes qu'a tirées de ce principe un philosophe allemand, qui va jusqu'à prétendre qu'envers des assassins qui vous demanderaient si votre ami qu'ils poursuivent n'est pas réfugié dans votre maison, le mensonge serait un crime.

Ce n'est que par des principes intermédiaires que ce principe premier a pu être reçu sans inconvénients.

Mais, me dira-t-on, comment découvrir les principes intermédiaires qui manquent? Comment parvenir même à soupçonner qu'ils existent? Quels signes y a-t-il de l'existence de l'inconnu?

Toutes les fois qu'un principe, démontré vrai, paraît inapplicable, c'est que nous ignorons le principe intermédiaire qui contient le moyen d'application.

Pour découvrir ce dernier principe, il faut définir le premier. En le définissant, en l'envisageant sous tous ses rapports, en parcourant toute sa circonférence, nous trouverons le lien qui l'unit à un autre principe. Dans ce lien est, d'ordinaire, le moyen d'application. S'il n'y est pas, il faut définir le nouveau principe auquel nous aurons été conduits. Il nous mènera vers un troisième principe, et il est hors de doute que nous arriverons au moyen d'application en suivant la chaîne.

Je prends pour exemple le principe moral que je viens de citer, que dire la vérité est un devoir.

Ce principe isolé est inapplicable. Il détruirait la société. Mais, si vous le rejetez, la société n'en sera pas moins détruite, car toutes les bases de la morale seront renversées.

Il faut donc chercher le moyen d'application, et pour cet effet, il faut, comme nous venons de le dire, définir le principe.

Dire la vérité est un devoir. Qu'est-ce qu'un devoir? L'idée de devoir est inséparable de celle de droits : un devoir est ce qui, dans un être, correspond aux droits d'un autre. Là où il n'y a pas de droits, il n'y a pas de devoirs.

Dire la vérité n'est donc un devoir qu'envers ceux qui ont droit à la vérité. Or nul homme n'a droit à la vérité qui nuit à autrui.

Voilà, ce me semble, le principe devenu applicable. En le définissant, nous avons découvert le lien qui l'unissait à un autre principe, et la réunion de ces deux principes nous a fourni la solution de la difficulté qui nous arrêta.

Observez quelle différence il y a entre cette manière de procéder, et celle de rejeter le principe. Dans l'exemple que nous avons choisi, l'homme qui, frappé des inconvénients du principe qui porte que dire la vérité est un devoir, au lieu de le définir et de chercher son moyen d'application, se serait contenté de déclamer contre les abstractions, de dire qu'elles n'étaient pas faites pour le monde réel, aurait tout jeté dans l'arbitraire. Il aurait donné au système entier de la morale un ébranlement dont ce système se serait senti dans toutes ses branches. Au contraire, en définissant le principe, en découvrant son rapport avec un autre, et dans ce rapport le moyen d'application, nous avons trouvé la modification précise du principe de la vérité, qui exclut tout arbitraire et toute incertitude.

C'est une idée peut-être neuve, mais qui me paraît infiniment importante, que tout principe renferme, soit en lui-même, soit dans son rapport avec un autre principe, son moyen d'application.

Un principe, reconnu vrai, ne doit donc jamais être abandonné, quels que soient ses dangers apparents. Il doit être décrit, défini, combiné avec tous les principes circonvoisins, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de remédier à ses inconvénients, et de l'appliquer comme il doit l'être.

La doctrine opposée est absurde dans son essence et désastreuse dans ses effets.

Elle est absurde, parce qu'elle prouve trop, et qu'en prouvant trop, elle se détruit elle-même. Dire que les principes abstraits ne sont que de vaines et inapplicables théories, c'est énoncer soi-même un principe abstrait. Car cette opinion n'est pas un fait particulier, mais un résultat général. C'est donc énoncer un principe abstrait contre les principes abstraits, et, par cela seul, frapper de nullité son propre principe. C'est tomber dans l'extravagance de ces sophistes de Grèce, qui doutaient de tout et finissaient par n'oser pas même affirmer leur doute.

Outre cette absurdité, cette doctrine est désastreuse, parce qu'elle précipite inévitablement dans l'arbitraire le plus complet. Car, s'il n'y a pas de principes, il n'y a rien de fixe : il ne reste que des circonstances, et chacun est juge des circonstances. On marchera de circonstances en circonstances, sans que les réclamations puissent trouver même un point d'appui. Là où tout est

vacillant, aucun point d'appui n'est possible. Le juste, l'injuste, le légitime, l'illégitime, n'existeront plus, car toutes ces choses ont pour bases les principes, et tombent avec eux. Il restera les passions qui pousseront à l'arbitraire, la mauvaise foi qui abusera de l'arbitraire, l'esprit de résistance qui cherchera à s'emparer de l'arbitraire, comme d'une arme pour devenir oppresseur à son tour : en un mot, l'arbitraire, ce tyran aussi redoutable pour ceux qu'il sert que pour ceux qu'il frappe, l'arbitraire régnera seul.

Examinons maintenant de près les conséquences de l'arbitraire, et, comme nous avons prouvé que les principes bien définis et suivis exactement remédiaient par leur mutuel soutien à toutes les difficultés, démontrons, s'il est possible, que l'arbitraire, qui ne peut être ni défini dans sa nature, ni suivi dans ses conséquences, n'écarte jamais, dans le fait, aucun des inconvénients qu'il brise en apparence, et n'abat une des têtes de l'hydre que pour en laisser repousser plusieurs.

Chapitre IX

De l'arbitraire

Avant de combattre les partisans de l'arbitraire, il faut que je prouve que l'arbitraire a des partisans. Car telle est sa nature que ceux mêmes qu'il séduit par les facilités qu'il leur offre sont effrayés de son nom lorsqu'il est prononcé; et cette inconséquence est plus souvent un malentendu qu'un artifice.

L'arbitraire, qui a des effets très positifs, est pourtant une chose négative : c'est l'absence des règles, des limites, des définitions, en un mot, l'absence de tout ce qui est précis.

Or, comme les règles, les limites, les définitions sont des choses incommodes et fatigantes, on peut fort bien vouloir secouer leur joug, et tomber ainsi dans l'arbitraire, sans s'en douter.

Si je ne définissais donc pas l'arbitraire, je prouverais vainement qu'il a les effets les plus funestes. Tout le monde en conviendrait; mais tout le monde protesterait contre l'application. Chacun dirait : l'arbitraire est sans doute infiniment dangereux; mais quel rapport y a-t-il entre ses dangers et nous, qui ne voulons pas l'arbitraire?

Ceux-là sont partisans de l'arbitraire, qui rejettent les principes : car tout ce qui est déterminé soit dans les faits, soit dans les idées, doit conduire à des principes; et l'arbitraire, étant l'absence de tout ce qui est déterminé, tout ce qui n'est pas conforme aux principes est arbitraire.

Ceux-là sont partisans de l'arbitraire, qui disent qu'il y a une distance qu'on ne peut franchir entre la théorie et la pratique : car tout ce qui peut être précisé étant susceptible de théorie, tout ce qui n'est pas susceptible de théorie est arbitraire.

Ceux-là enfin sont partisans de l'arbitraire qui, prétendant avec Burke que des axiomes, métaphysiquement vrais, peuvent être politiquement faux, préfèrent à ces axiomes des considérations, des préjugés, des souvenirs, des faiblesses, toutes choses vagues, indéfinissables, ondoyantes, rentrant par conséquent dans le domaine de l'arbitraire.

Ils sont donc nombreux, les partisans de cet arbitraire, dont le nom seul est détesté : mais c'est que, précisément par le vague de sa nature, on y entre sans s'en apercevoir, on y reste, en croyant en être bien éloigné, comme le voyageur que le brouillard entoure croit voir ce brouillard encore devant lui.

L'arbitraire, en fait de science, serait la perte de toute science : car la science n'étant que le résultat de faits précis et fixes, il n'y aurait plus de science là où il n'y aurait plus rien de fixe ni de précis. Mais, comme les sciences n'ont aucun point de contact avec les intérêts personnels, on n'a jamais songé à y glisser l'arbitraire. Aucun calcul individuel, aucune vue particulière ne réclame contre les principes en géométrie.

L'arbitraire, en fait de morale, serait la perte de toute morale : car la morale étant un assemblage de règles, sur lesquelles les individus doivent pouvoir compter mutuellement dans leurs relations sociales, il n'y aurait plus de morale, là où il n'existerait plus de règles. Mais comme la morale a un point de contact perpétuel avec les intérêts de chacun, tous se sont constamment opposés sans le savoir, et par instinct, à l'introduction de l'arbitraire dans la morale.

Ce que l'absence des intérêts personnels produit dans les sciences, leur présence, au contraire, le produit dans la morale.

L'arbitraire, en institutions politiques, est de même la perte de toute institution politique. Car les institutions politiques étant l'assemblage des règles sur lesquelles les individus doivent pouvoir compter dans leurs relations comme citoyens, il n'y a plus d'institutions politiques là où ces règles n'existent pas.

Mais il n'en a pas été de la politique comme des sciences ou de la morale.

La politique ayant beaucoup de points de contact avec les intérêts personnels, mais ces points de contact n'étant ni égaux, ni perpétuels, ni immédiats, elle n'a eu, contre l'arbitraire, ni la sauvegarde de l'absence totale des intérêts, comme dans les sciences, ni la sauvegarde de leur présence égale et constante, comme dans la morale.

C'est donc spécialement dans la politique que l'arbitraire s'est réfugié; car je ne parle pas de la religion qui, n'étant ni une science, ni une relation sociale, ni une institution, sort absolument de la sphère de nos considérations actuelles.

L'arbitraire est incompatible avec l'existence d'un gouvernement, considéré sous le rapport de son institution; il est dangereux pour l'existence d'un gouvernement, sous le rapport de son action; il ne donne aucune garantie à l'existence d'un gouvernement, sous le rapport de la sûreté des individus qui le composent.

Je vais prouver ces trois assertions successivement.

Les institutions politiques ne sont que des contrats. La nature des contrats est de poser des bornes fixes : or l'arbitraire, étant précisément l'opposé de ce qui constitue un contrat, sape par la base toute institution politique.

Je sais bien que ceux mêmes qui, repoussant les principes comme incompatibles avec les institutions humaines, ouvrent un champ libre à l'arbitraire, voudraient le mitiger et le limiter; mais cette espérance est absurde : car pour mitiger ou limiter l'arbitraire, il faudrait lui prescrire des bornes précises, et il cesserait d'être arbitraire.

Il doit de sa nature être partout, ou n'être nulle part : il doit être partout, non de fait, mais de droit; et nous verrons tout à l'heure ce que vaut cette différence. Il est destructeur de tout ce qu'il atteint, car il anéantit la garantie de tout ce qu'il atteint. Or sans la garantie, rien n'existe, car rien n'existe que de fait, et le fait n'est qu'un accident : il n'y a d'existant en institution que ce qui existe de droit.

Il s'ensuit que toute institution qui veut s'établir sans garantie, c'est-à-dire par l'arbitraire, est une institution suicide, et que, si une seule partie de l'ordre social est livrée à l'arbitraire, la garantie de tout le reste s'anéantit.

L'arbitraire est donc incompatible avec l'existence d'un gouvernement considéré sous le rapport de son institution. Il est

dangereux pour un gouvernement considéré sous le rapport de son action : car, bien qu'en précipitant sa marche il lui donne quelquefois l'air de la force, il ôte néanmoins toujours à son action la régularité et la durée.

En recourant à l'arbitraire, les gouvernements donnent les mêmes droits qu'ils prennent. Ils perdent par conséquent plus qu'ils ne gagnent : ils perdent tout.

En disant à un peuple : vos lois sont insuffisantes pour vous gouverner, ils autorisent ce peuple à répondre : si nos lois sont insuffisantes, nous voulons d'autres lois; et, à ces mots, toute l'autorité légitime d'un gouvernement tombe : il ne lui reste plus que la force, il n'est plus gouvernement. Car ce serait aussi croire trop à la duperie des hommes que leur dire : Vous avez consenti à vous imposer telle ou telle gêne, pour vous assurer telle protection; nous vous ôtons cette protection, mais nous vous laissons cette gêne; vous supporterez d'un côté toutes les entraves de l'état social, et de l'autre vous serez exposé à tous les hasards de l'état sauvage.

Tel est le langage implicite d'un gouvernement qui a recours à l'arbitraire.

Un peuple et un gouvernement sont toujours en réciprocité de devoirs. Si la relation du gouvernement au peuple est dans la loi, dans la loi aussi sera la relation du peuple au gouvernement; mais si la relation du gouvernement au peuple est dans l'arbitraire, la relation du peuple au gouvernement sera de même dans l'arbitraire.

Enfin l'arbitraire n'est d'aucun secours à un gouvernement, sous le rapport de la sûreté des individus qui le composent. Car l'arbitraire n'offre aux individus aucun asile.

Ce que vous faites par la loi contre vos ennemis, vos ennemis ne peuvent le faire contre vous par la loi, car la loi est là, précise et formelle : elle ne peut vous atteindre, vous, innocent. Mais ce que vous faites contre vos ennemis par l'arbitraire, vos ennemis pourront aussi le faire contre vous par l'arbitraire; car l'arbitraire est vague et sans bornes : innocent ou coupable, il vous atteindra.

Lors de la conspiration de Babeuf, des hommes s'irritaient de l'observance et de la lenteur des formes. Si les conspirateurs avaient triomphé, s'écriaient-ils, auraient-ils observé contre nous toutes ces formes? — Et c'est précisément parce qu'ils ne les

auraient pas observées, que vous devez les observer. C'est là ce qui vous distingue : c'est là, uniquement là, ce qui vous donne le droit de les punir; c'est là ce qui fait d'eux des anarchistes, de vous des amis de l'ordre.

Lorsque les tyrans de la France, ayant voulu rétablir leur affreux empire le 1^{er} Prairial de l'an III, eurent été terrassés et vaincus, on créa, pour juger les criminels, des commissions militaires, et les réclamations de quelques hommes scrupuleux et prévoyants ne furent pas écoutées. Ces commissions militaires enfantèrent les conseils militaires du 13 Vendémiaire an IV; ces conseils militaires produisirent les commissions militaires de fructidor de la même année; et ces derniers ont produit les tribunaux militaires du mois de ventôse an V.

Je ne discute point ici la légalité ni la compétence de ces différents tribunaux. Je veux seulement prouver qu'ils s'autorisent et se perpétuent par l'exemple; et je voudrais qu'on sentît enfin qu'il n'y a, dans l'incalculable succession des circonstances, aucun individu assez privilégié, aucun parti revêtu d'une puissance assez durable pour se croire à l'abri de sa propre doctrine, et ne pas redouter que l'application de sa théorie ne retombe tôt ou tard sur lui.

Si l'on pouvait analyser froidement les temps épouvantables auxquels le 9 Thermidor a mis si tard un terme, l'on verrait que la terreur n'était que l'arbitraire poussé à l'extrême. Or, par la nature de l'arbitraire, l'on ne peut jamais être certain qu'il ne sera point poussé à l'extrême. Il est même indubitable qu'il s'y portera, toutes les fois qu'il sera attaqué. Car une chose sans bornes, défendue par des moyens sans bornes, n'est pas susceptible de limitation. L'arbitraire, combattant pour l'arbitraire, doit franchir toute barrière, écraser tout obstacle, produire, en un mot, ce qu'était la terreur.

L'époque désastreuse connue sous ce nom nous offre une preuve bien remarquable des assertions que l'on vient de lire.

Nous voyons combien l'arbitraire rend un gouvernement nul, sous le rapport de son institution : car il n'y avait, malgré les efforts et le charlatanisme sophistiqué de ses féroces auteurs, aucune apparence d'institution dans ce monstrueux gouvernement révolutionnaire, qui se prêtait à tous les excès et à tous les crimes, qui n'offrait aucune forme protectrice, aucune loi fixe,

rien qui fût précis, déterminé, rien par conséquent qui pût garantir.

Nous voyons encore comment l'arbitraire se tourne contre un gouvernement, sous le rapport de son action. Le gouvernement révolutionnaire périt par l'arbitraire, parce qu'il avait régné par l'arbitraire. N'étant fondé sur aucune loi, il n'eut la sauvegarde d'aucune. La puissance irrégulière et illimitée d'une assemblée unique et tumultueuse étant son seul principe d'action, lorsque ce principe réagit, rien ne put lui être opposé; et comme le gouvernement révolutionnaire n'avait été qu'une suite de fureurs illégales et atroces, sa destruction fut l'ouvrage d'une juste et sainte fureur.

Nous voyons enfin comment l'arbitraire, dans un gouvernement, donne à la sûreté individuelle de ceux qui gouvernent une garantie insuffisante. Les monstres, qui avaient massacré sans jugement ou par des jugements arbitraires, tombèrent sans jugement, ou par un jugement arbitraire : ils avaient mis hors la loi, et ils furent mis hors la loi.

L'arbitraire n'est pas seulement funeste lorsqu'on s'en sert pour le crime. Employé contre le crime, il est encore dangereux. Cet instrument de désordre est un mauvais moyen de réparation.

La raison en est simple. Dans le temps même que quelque chose s'opère par l'arbitraire, on sent que l'arbitraire peut détruire son ouvrage, et que tout avantage qu'on doit à cette cause est un avantage illusoire, car il attaque ce qui est la base de tout avantage : la durée. L'idée d'illégalité, d'instabilité, accompagne nécessairement tout ce qui se fait ainsi. L'on a la conscience d'une sorte de protestation tacite contre le bien comme contre le mal, parce que l'un et l'autre paraissent frappés de nullité dans leur base.

Ce qui attache les hommes au bien qu'ils font, c'est l'espérance de le voir durer. Or, jamais ceux qui font le bien par l'arbitraire ne peuvent concevoir cette espérance. Car l'arbitraire d'aujourd'hui prépare la voie pour celui de demain, et ce dernier peut être en sens opposé de l'autre.

Il en résulte un nouvel inconvénient : c'est qu'on cherche à remédier à l'incertitude par la violence. On s'efforce d'aller si loin qu'il ne soit plus possible de rétrograder. On veut se convaincre soi-même de l'effet que l'on produit; l'on outre son

action pour la rendre stable. On ne croit jamais en avoir fait assez pour ôter à son ouvrage la tache ineffaçable de son origine. On cherche dans l'exagération présente une garantie de durée à venir : et, faute de pouvoir placer les fondements de son édifice à une juste profondeur, on bouleverse le terrain et l'on creuse des abîmes.

Ainsi naissent et se succèdent dans les révolutions les crimes, dans les réactions les excès, et ils ne s'arrêtent que lorsque l'arbitraire finit.

Mais cette époque est difficile à atteindre. Rien n'est plus commun que de changer d'arbitraire ; rien n'est plus rare que de passer de l'arbitraire à la loi.

Les hommes de bien s'en flattent, et cette erreur n'est pas sans danger. Ils pensent qu'il est toujours temps de rendre légaux les effets de l'arbitraire. Ils se proposent de ne faire usage de cette ressource que pour aplanir tous les obstacles et, après avoir détruit par son secours, c'est à l'aide de la loi qu'ils veulent réédifier.

Mais, pendant qu'ils emploient ainsi l'arbitraire, ils en prennent l'habitude, ils la donnent à leurs agents : ceux qui en profitent la contractent, et comme rien n'est plus commode, plus aplanissant, cette habitude se perpétue bien au-delà de l'époque où l'on s'était prescrit de la déposer, et la loi se trouve indéfiniment ajournée.

J'ai déjà exposé ce système dans un ouvrage où l'on a démêlé, dit-on, beaucoup de machiavélisme. J'aurais cru néanmoins que rien n'était plus contraire au machiavélisme que le besoin de principes positifs, de lois claires et précises : en un mot, d'institutions tellement fixes qu'elles ne laissent à la tyrannie aucune entrée, à l'envahissement aucun prétexte.

Le caractère du machiavélisme, c'est de préférer à tout l'arbitraire. L'arbitraire sert mieux tous les abus de pouvoir qu'aucune institution fixe, quelque défectueuse qu'elle puisse être. Aussi, les amis de la liberté doivent préférer les lois défectueuses aux lois qui prêtent à l'arbitraire, parce qu'il est possible de conserver de la liberté sous des lois défectueuses, et que l'arbitraire rend toute liberté impossible.

L'arbitraire est donc le grand ennemi de toute liberté, le vice corrupteur de toute institution, le germe de mort qu'on ne peut ni modifier, ni mitiger, mais qu'il faut détruire.

Si l'on ne pouvait imaginer une institution sans arbitraire, ou qu'après l'avoir imaginée on ne pût la faire marcher sans arbitraire, il faudrait renoncer à toute institution, repousser toute pensée, s'abandonner au hasard, et, selon ses forces, aspirer à la tyrannie, ou s'y résigner.

Mais, en se pénétrant bien d'une salutaire horreur pour l'arbitraire, il faut se garder aussi de prendre pour de l'arbitraire ce qui n'en est pas. Je vois des hommes bien intentionnés commettre cette méprise, et en conclure la nécessité de l'arbitraire.

Ils confondent avec l'arbitraire toute latitude accordée à l'action du gouvernement, lors même que cette latitude est déterminée, et ils tombent alternativement dans deux excès opposés.

Tantôt ils ôtent toute latitude : la machine s'arrête, faute d'espace entre les rouages ; alors ils se rejettent dans l'autre extrême : ils accordent une latitude indéfinie, et la machine se disjoint, faute de liens qui retiennent les parties ensemble.

Trois constitutions ont été données à la France, et l'on ne me paraît pas encore s'être fait une idée bien nette de ce qu'est une constitution, et du genre de respect que l'on doit à une constitution.

Il en résulte qu'on ignore les ressources immenses qu'offrent les institutions libres en faveur de la liberté, et que, méconnaissant les moyens nombreux que la loi fournit, on cherche à les remplacer par le plus illusoire et le plus dangereux de tous les moyens, l'arbitraire.

Une constitution est la garantie de la liberté d'un peuple : par conséquent, tout ce qui tient à la liberté est constitutionnel, et, par conséquent aussi, rien n'est constitutionnel de ce qui n'y tient pas.

Étendre une constitution à tout, c'est faire de tout des dangers pour elle, c'est créer des écueils pour l'en entourer.

Il y a de grandes bases, auxquelles toutes les autorités nationales ne peuvent toucher, mais la réunion de ces autorités peut faire tout ce qui n'est pas contraire à ces bases.

Parmi nous, par exemple, ces bases sont une représentation nationale en deux sections, point d'unité, point d'hérédité, l'indépendance des tribunaux, l'inviolable maintien des propriétés que la constitution a garanties, l'assurance de n'être pas détenu arbitrairement, de n'être point distrait de ses juges naturels, de n'être point frappé par des lois rétroactives, et quelques autres principes en très petit nombre.

Cela seul est constitutionnel : les moyens d'exécution sont législatifs.

Dans toutes les mesures de détail, dans toutes les lois d'administration, une chose seulement est constitutionnelle, c'est que ces mesures soient prises, et ces lois faites d'après les formes que la constitution prescrit.

Quand on dit : *la constitution!* l'on a raison, *toute la constitution!* l'on a raison encore; mais lorsqu'on ajoute : *rien que la constitution!* l'on ajoute une ineptie. *La constitution, toute la constitution, et tout ce qui est nécessaire pour faire marcher la constitution* : cela seul est sensé.

Avec ces principes, le gouvernement, j'entends par ce mot les dépositaires réunis des autorités exécutive et législative, le gouvernement n'a aucun besoin d'arbitraire. Sans ces principes, il sera forcé d'y recourir sans cesse.

Si vous lui imposez d'autres devoirs que de rester fidèle aux bases constitutionnelles, et de faire en conformité avec ces bases, et d'après les formes prescrites, des lois égales pour tous, et des lois fixes, vous lui imposez des devoirs qu'il ne peut remplir.

Gardez-vous d'instituer une constitution tellement étroite qu'elle entrave tous les mouvements que nécessitent les circonstances. Il faut qu'elle les circoncrive, et non qu'elle les gêne, qu'elle leur trace des bornes, et non qu'elle les comprime.

Par là vous écarterez l'arbitraire que les ambitieux ne demandent pas mieux que d'invoquer au premier prétexte, comme un remède indispensable. Vous préviendrez les révolutions, qui ne sont que l'arbitraire employé à détruire; vous mettrez un terme aux réactions, qui ne sont que l'arbitraire employé à rétablir.

Ce qui, sans l'arbitraire, serait une réforme, par lui devient une révolution, c'est-à-dire un bouleversement. Ce qui, sans l'arbitraire, serait une réparation, par lui devient une réaction, c'est-à-dire une vengeance et une fureur.

Chapitre X

Récapitulation

J'avais dans cet ouvrage un triple but à atteindre. Je voulais mettre en garde contre les réactions, je voulais prémunir contre l'arbitraire, je voulais enfin rattacher aux principes. Si je suis parvenu seulement à produire l'un de ces effets, tel est le salutaire enchaînement de toutes les vérités que mon triple but est rempli.

Si les réactions sont une chose terrible et funeste, évitez l'arbitraire, car il traîne nécessairement les réactions à sa suite; si l'arbitraire est un fléau destructeur, évitez les réactions, car elles assurent l'empire de l'arbitraire; enfin si vous voulez vous garantir à la fois et des réactions et de l'arbitraire, ralliez-vous aux principes, qui seuls peuvent vous en préserver.

Le système des principes offre seul un repos durable. Seul il présente aux agitations politiques un inexpugnable rempart.

Partout où éclate la démonstration, les passions n'ont plus de prise. Elles abandonnent la certitude pour reporter leur violence sur quelque objet encore contesté.

L'esclavage, la féodalité ne sont plus parmi nous des germes de guerre. La superstition, sous son rapport religieux, est presque partout réduite à la défensive.

Si l'hérédité nous divise, c'est que les principes qui l'excluent ne sont pas revêtus encore de l'évidence qui leur est propre. Dans un siècle, on parlera de l'hérédité comme nous parlons de l'esclavage. Une question de plus aura été enlevée aux passions

tumultueuses. En raison de ce que les principes s'établissent, les fureurs s'apaisent; lorsqu'ils ont triomphé, la paix règne.

Ainsi nous voyons les passions se battre en retraite, furieuses, sanguinaires, féroces, victorieuses souvent contre les individus, mais toujours vaincues par les vérités. Elles reculent, en frémissant, devant chaque nouvelle barrière que leur pose ce système progressif et régulier, dont le complètement graduel est la volonté suprême de la nature, l'effet inévitable de la force des choses, et l'espoir consolant de tous les amis de la liberté.

Ce système, accéléré dans ses développements par les révolutions, diffère des révolutions mêmes, comme la paix diffère de la guerre, comme le triomphe diffère du combat.

Des calculs politiques, rapprochés des sciences exactes par leur précision, des bases inébranlables pour les institutions générales, une garantie positive pour les droits individuels, la sûreté pour ce qu'on possède, une route certaine vers ce qu'on veut acquérir, une indépendance complète des hommes, une obéissance implicite aux lois, l'émulation de tous les talents, de toutes les qualités personnelles, l'abolition de ces pouvoirs abusifs, de ces distinctions chimériques, qui, n'ayant leur source ni dans la volonté, ni dans l'intérêt commun, réfléchissent sur leurs possesseurs l'odieux de l'usurpation, l'harmonie dans l'ensemble, la fixité dans les détails, une théorie lumineuse, une pratique préservatrice, tels sont les caractères du système des principes.

Il est la réunion du bonheur public et particulier. Il ouvre la carrière du génie, comme il défend la propriété du pauvre. Il appartient aux siècles, et les convulsions du moment ne peuvent rien contre lui. En lui résistant, on peut sans doute causer encore des secousses désastreuses. Mais depuis que l'esprit de l'homme marche en avant, et que l'imprimerie enregistre ses progrès, il n'est plus d'invasion de barbares, plus de coalition d'oppressés, plus d'évocation de préjugés, qui puisse le faire rétrograder. Il faut que les lumières s'étendent, que l'espèce humaine s'égalise et s'élève, et que chacune de ces générations successives que la mort engloutit, laisse du moins après elle une trace brillante qui marque la route de la vérité.

NOTES

1. Si l'on se rappelle la réaction qui suivit le 1^{er} Prairial an III [20 mai 1795], on ne trouvera que trop de faits qui viennent à l'appui des réflexions qu'on va lire. [Retour]

2. Quelques personnes m'ont conseillé d'avertir le lecteur que par hérédité, je n'entendais que la doctrine des privilèges, et non des propriétés héréditaires. Je crois cet éclaircissement superflu. Cependant j'y souscris, pour prévenir toute équivoque. [Retour]

3. L'on ne croira pas, j'espère, que je méconnaisse les talents et les vertus de M. Necker, parce que ses opinions politiques me paraissent erronées. La même franchise qui me porte à énoncer mon dissentiment sur toutes les parties de son système me fait un devoir de professer mon admiration pour son génie, et mon respect pour son caractère. J'ai été, je l'avoue, profondément affligé de son dernier ouvrage, dont les beautés m'ont frappé, comme elles ont dû frapper tous ses lecteurs. Je crois que, plus rapproché de la scène, il eût jugé bien différemment. Les journaux qui ont porté dans sa solitude, pendant dix-huit mois, la description trop vraie de crimes inouïs, et, depuis un an, les exagérations d'une opinion très fautive, l'ont trompé sur beaucoup de points : mais en le combattant, qui pourrait se refuser à la douceur de lui rendre justice ? Qui pourrait ne pas admirer l'éclat de son talent, la finesse de ses vues, et l'expression éloquente d'une âme toujours pure et, malgré ses préventions, amie encore de la liberté ? [Retour]

4. Lorsqu'on accuse, il faut prouver. Je demande pardon au lecteur de la preuve que je vais fournir. Elle est d'un genre si bas, que j'ai eu beaucoup de peine à me déterminer à la transcrire : mais elle m'a semblé trop remarquable pour être supprimée. C'est un journaliste, de l'espèce de ceux dont je parle, car je ne puis trop établir la distinction, c'est, dis-je, un journaliste lui-même, qui va nous donner une idée de la dégradation à laquelle ces écrivains se résignent, et de la manière dont ils s'égaient sur leur infamie.

Extrait du Grondeur du 3 ventôse, an V [21 février 1797].

« Les journalistes ne devraient-ils pas bien prier Daunou, puisqu'il a des complaisances pour eux, de faire déterminer au moins les cas où ils doivent recevoir des soufflets, des coups de bâton, des étrivières, des gourmades, des croquignoles, et toutes les autres petites corrections anodines qui sont du ressort de la police casuelle ? Au moins on saurait à quoi s'en tenir, et l'on préparerait un jour ses épaules... En un mot, on ne serait point exposé à l'arbitraire. Mais surtout, qu'on fixe le nombre et les quantités : car, voyez-vous, les nombres ne sont pas à négliger dans ces sortes d'occasions. Je tiens aux nombres, et je veux absolument qu'on détermine les nombres : car si je me trouve dans le cas de vingt croquignoles, etc. » [Retour]

5. « Tous ceux qui prêtèrent le serment du Jeu de paume, sans exception, trahirent l'État, étaient coupables de lèse-majesté, et devaient être jugés comme tels... Les noms de ceux qui se rendirent ainsi parjures doivent être gravés, avec le burin d'une vérité vengeresse, dans les annales de la monarchie qu'ils ont détruite. Il n'est point pour eux de repentir qui puisse les justifier au tribunal inexorable de l'histoire. L'inscription de leurs noms sera et est dès aujourd'hui

leur arrêt. Ce ne sera pas à des Brissot, des Marat, des Manuel que la postérité demandera compte de tant d'horreurs et de calamités : ce sera à ceux dont les noms ont seuls figuré dans les premiers moments de la Révolution. » (*Le Rétablissement de la monarchie*, pages 56 et 57.) « ... Les Constitutionnels virent dresser pour eux les guillotines qu'ils avaient imaginées, fabriquées, élevées pour les royalistes : leur sang impur coula sans honneur : il n'excita ni regret, ni pitié, et le baptême de l'échafaud ne put pas même laver leurs crimes. » (*Ibid.*, p. 76 et 77.)

« Ce n'est pas tout d'arracher les fruits de cet arbre planté par les Constitutionnels, et par eux arrosé de sang. Il faut l'abattre : il faut couper jusqu'à la dernière racine; et bien loin de se servir de la moindre de ses branches, pour l'enter sur un tronc antique et vénéré, il faut fouiller tout autour avec l'attention la plus scrupuleuse, et ne pas lui laisser la possibilité d'un rejeton... S'il reste le moindre germe de cette race exécrée, le plus léger souffle de la discorde, ou même du mécontentement, ira le porter sur la plage infortunée, où mille circonstances imprévues le développeront pour le malheur du genre humain. Après avoir reçu de toutes les puissances européennes le bienfait inappréciable de la destruction d'une secte impie, nous manquerions à la dette sacrée de la reconnaissance en gardant volontairement au milieu de nous un venin caché qui pourrait les infecter un jour. » (*Ibid.*, p. 89 et 90.)

« Quelle ressource, juste Dieu! resterait-il donc à la France, si les atrocités des jacobins devaient faire oublier ou pardonner les crimes des constitutionnels? » (*Ibid.*, p. 160.)

« Si la clémence est un plaisir, la justice est un devoir... Il est des atrocités dont le caractère, le nombre et les détails sont au-dessus du pardon... C'est la société entière, c'est l'humanité même qui demande alors vengeance. Telles sont celles qui ont ensanglanté la France sous le règne des Constitutionnels. Qu'il est effrayant, le nombre des scélérats qui les ont servis! Je suppose qu'il n'y en ait qu'un par municipalité, et déjà j'en compte plus de quarante-quatre mille... À ce ramas d'administrateurs ajoutez ces clubs, ces sociétés... Ajoutez les débris de la première assemblée, les successeurs qu'elle se choisit. » (*Ibid.*, p. 164 et suiv.) « Si la nation assemblée exprimait le vœu de restreindre l'autorité royale... elle voudrait sa perte... elle serait encore en état de délire, et par cela même hors d'état de *vouloir*. » (*Ibid.*, p. 189.)

Je crois inutile de joindre à ces citations d'un ouvrage *officiel* des développements qui ne pourraient qu'affaiblir l'impression que ces citations seules doivent produire. Vous qui désirez la contre-révolution, contemplez-la tout entière.

[Retour]

6. Je ne considère ici M. de Lafayette que sous le rapport du malheur; et sous ce rapport, je saisis avec empressement l'occasion d'inspirer l'horreur pour les traitements affreux dont il est victime. Les souverains ont si peu d'intérêt à de pareilles atrocités que l'on ne peut s'empêcher de croire quelquefois que celles-ci sont ignorées de celui qui, pour sa gloire, devrait les faire cesser; et, dans cet espoir, il faut multiplier toutes les chances de publicité. Je ne suis pas

assez vain pour supposer que cet ouvrage ajoute beaucoup à ces chances : mais quand un seul homme de plus en serait instruit, j'aurais du moins rempli mon devoir.

« Les eaux presque stagnantes de la Morave engendrent d'épaisses vapeurs et attirent d'innombrables essaims d'insectes. Pour comble de maux, la branche de cette rivière qui coule sous les fenêtres des prisonniers, étant, par sa profondeur, favorable au transport des immondices de la ville, est devenue son principal égout. C'est à cette circonstance qu'on attribue le mauvais air qu'on respire à Olmutz. L'hôpital militaire et celui de la ville sont les bâtiments les plus rapprochés de la prison.

« Les murailles extérieures ont six pieds d'épaisseur. Une forte cloison sépare les deux chambres que Lafayette occupe avec sa famille.

« Ses deux filles, à qui il n'est permis que de passer six heures par jour avec leurs parents, habitent une de ces chambres, où elles n'ont qu'un mauvais matelas.

« Latour-Maubourg et Puzy sont renfermés dans deux autres cachots séparés. Ils reçoivent le jour par une ouverture de quatre pieds carrés, où l'air peut à peine parvenir.

« Chaque cachot est ouvert quatre fois par jour. Le prisonnier prend ses repas en présence de l'officier et du prévôt. Après le dernier repas des prisonniers, à neuf heures, les lampes sont éteintes : ils ont été privés de briquet et d'amadou, ce qui leur avait été accordé à leur arrivée, en cas d'indisposition. Leur nourriture est dégoûtante. On leur donne seulement une cuiller d'étain. Au commencement de leur détention, leur boisson était portée dans des bouteilles. À présent, ils ne peuvent se servir que de vases de terre ou de bois qui, après leur repas, sont placés sur la fenêtre du corridor, où ils sont exposés à la poussière, aux insectes, et servent aux soldats.

« Les trois prisonniers sont couverts de haillons, leurs habits n'ayant pas été renouvelés depuis quatre ans.

« Lorsque Madame de Lafayette et ses filles arrivèrent, la décence exigea que Lafayette fût habillé. On lui donna une veste et un pantalon de serge grossière, en lui disant que le drap était trop cher pour lui. Il n'avait point de souliers : une de ses filles lui en fit une paire, avec le drap d'un vieux habit.

« L'habillement de Latour-Maubourg consiste en une veste et un pantalon de nanquin, entièrement déchirés, et qu'il porte depuis 1792. » (*Extrait des papiers allemands, rapporté dans les journaux du 3 ventôse.*)

Je ne veux point ici me faire, auprès d'un parti, s'il existe, un mérite que je n'ai pas. M. de Lafayette m'est inconnu, je ne suis lié avec aucun de ses amis, sa rentrée en France me paraîtrait dangereuse : mais qu'y a-t-il de commun entre sa rentrée et les tourments que l'Autriche lui fait éprouver ? Ces tourments sont horribles : ils ne sont appuyés sur aucune loi, justifiés par aucun droit, motivés par aucun intérêt. Ils sont atroces sous tous les rapports. [Retour]

7. J'invite les acquéreurs de biens nationaux à lire une brochure récemment publiée, et qui a pour titre *Frappez, mais écoutez.*

Voici le jugement qu'en ont porté les journaux : « Cet ouvrage est fort en raisonnements et en principes, mais déplacé, impolitique et dangereux ; déplacé

et impolitique, parce qu'il est plus propre à détruire la confiance qu'à la rétablir; et dangereux, parce qu'il renferme des *vérités* qu'il faudra longtemps encore tenir cachées. » Extrait du *Grondeur*, du 17 ventôse an V [7 mars 1797].

Cet ouvrage, qui renferme des *vérités* que l'on ne doit cacher que *pour un temps encore*, propose de dépouiller de leurs propriétés tous les acquéreurs de biens nationaux, de quelque nature que soient ces biens (v. ch. 10). Il indique un prétendu mode de remboursement absolument illusoire, et ne s'occupe en rien des intérêts des tiers acquéreurs. Mais l'auteur ne se borne pas à ces projets financiers, subversifs de toute justice : il appelle sur les acquéreurs toute la fureur nationale. Il les rend responsables de la guerre, de la disette, de toutes les calamités de la Révolution. Il les traite de brigands, d'égorgeurs, d'enfants dénaturés, de citoyens parricides (v. pp. 38, 68, 73, 80, 84, 96, 166). Enfin cet ouvrage est, pour les acquéreurs de biens nationaux, ce qu'est, pour tous les amis de la liberté, *Le Rétablissement de la monarchie*, dont j'ai cité quelques morceaux dans une note précédente. L'on n'accusera pas du moins nos ennemis communs de déguiser leurs projets, et si nous souffrions qu'ils les exécutassent, ce ne serait pas faute d'avertissement. [Retour]

8. In those debates, some of the cavalier-party... came to bear some share. They were then all zealous commonwealth's men, according to the directions sent them from those about the king. Their business was to oppose government on all his demands, and so to weaken him at home, and expose him abroad. When some of the other party took notice of this great change, from being the abettors of prerogative, to become the patrons of liberty, they pretended their education in the court, and their obligation to it, had engaged them that way : but now, since that was out of doors, they had the common principles of human nature, and the love of liberty in them. By this mean, as the old republicans assisted and protected them, so at the same time they strengthened the faction... But these very men, at the restoration, shook off this disguise, and reverted to their old principles, for a high prerogative, and absolute power. They said, they were for liberty, when it was a mean to distress one who, they thought, had no right to govern : but, when the government returned to its old channel, they were still as firm to all prerogative notions, and as great enemies to liberties, as ever. (*Burnet's History of his own Time*, Edinburgh, 1763, vol. 1, p. 99.) [Retour]

Nec civium ardor prava jubentium mente quatit solida.
Horace.

Le bruit de quelques attaques personnelles, dirigées contre moi dans certains journaux, m'a fait craindre un instant d'être obligé de les repousser. Mais, en les lisant, j'ai vu, avec bonheur, que je pouvais me dispenser d'y répondre, et, fidèle à mes résolutions antérieures, oublier les hommes pour ne m'occuper que de la recherche de la vérité.

Je veux profiter de l'occasion que m'offre cette nouvelle édition de mon ouvrage [1] pour réfuter, si je le puis, une doctrine qui commence à se répandre : doctrine que je crois fautive en elle-même, et dangereuse dans ses conséquences, mais que l'on semble vouloir réduire en système, et qui a bien des titres à être adoptée, car elle promet à la fois, et le repos dont sept années de secousses ont fait un besoin pour les âmes fatiguées, et la vengeance dont sept années de souffrances ont fait un besoin pour les cœurs aigris.

Voici l'abrégé de cette doctrine [2]. Ses diverses parties semblent se combattre, mais la contradiction n'est qu'apparente.

« Ceux qui fondèrent la République française ne savaient pas ce qu'ils fondaient. C'étaient, pour la plupart, des hommes perdus de crimes, qui avaient ouï-dire que, dans les républiques, les plus factieux étaient le plus en crédit. (*Des causes de la Révolution et de ses résultats*, p. 65.) En fondant la République, ils nécessitèrent la terreur. Il fallait que l'État pût, ou que le gouvernement

devînt atroce (*ibid.*, p. 27). Ce fut la terreur qui consolida la République. Elle rétablit l'obéissance au-dedans et la discipline au-dehors (*ibid.*, p. 34). Elle passa des armées républicaines dans les armées ennemies (*ibid.*, p. 34). Elle gagna jusqu'aux souverains, et valut à la France des traités honorables avec la moitié de l'Europe (*ibid.*, p. 35). Les succès mêmes qui n'eurent lieu qu'après la terreur furent néanmoins l'effet de l'impression qu'elle avait produite (*ibid.*, p. 35). Elle détruisit les usages et les habitudes qui auraient lutté contre les institutions nouvelles (*ibid.*, p. 45). Pour ne pas succomber à la violence des moyens employés contre elle par les ennemis, il en fallait d'aussi violents : il en fallait de plus violents pour les détruire [3]. Consolidée par la terreur, la République aujourd'hui est une excellente institution : il faut l'adopter. Rome fut de même fondée par des brigands, et cette Rome devint la maîtresse du monde. » (*Ibid.*, p. 66.)

Je suis loin de reprocher aux auteurs de ce système les conséquences qu'il me paraît avoir. La plus simple expérience des hommes et de la manière dont les idées se combinent nous apprend que les conséquences qui nous semblent résulter évidemment d'un principe, sont quelquefois absolument méconnues de ses plus zélés partisans. Une légère différence dans l'un des chaînons du système, dans le sens d'une expression, dans une idée intermédiaire, ou dans une opinion coexistante, peut mener à une série de raisonnements, et à des conclusions directement opposées. Rien n'est plus contraire au progrès des lumières que de faire retomber sur un écrivain l'odieux ou l'absurdité de prétendues conséquences, qu'il n'a pas tirées de ses principes, et que nous en tirons sans son aveu : il faut les développer, pour qu'il les compare à celles qu'il en tire ; mais ce n'est jamais que par la plus coupable injustice que ce développement peut dégénérer en accusation.

Je commence donc par professer hautement que je ne prête aucune intention odieuse aux défenseurs du système que j'ai exposé. Je ne crois point que leur but soit de conclure entre les hommes qui jusqu'à présent détestèrent la République, et ceux qui la déshonorèrent jadis, un traité dont la base soit l'opprobre de ses fondateurs. Mais j'affirme que ce qui n'a pas été leur but est le résultat positif de leur système. Par lui, tous les crimes

pourraient être pardonnés, les principes seuls seraient punis. On proscrirait Vergniaud, on justifierait Marat. Il suffirait de n'avoir ni contribué à l'établissement de la République, ni défendu les hommes honorables qui y ont contribué; il suffirait de ne s'être rallié au gouvernement républicain que lorsqu'il était devenu le gouvernement décenviral : il suffirait de n'avoir apporté, dans les convulsions révolutionnaires, pas une idée, mais des fureurs, pour que tous les excès, toutes les atrocités fussent excusés, comme les appuis indispensables d'une institution que les agents de la terreur avaient été forcés de défendre.

C'est ce système que je vais essayer de réfuter : et d'abord j'observerai qu'il ne faut pas le confondre avec la doctrine d'indulgence et d'oubli pour les excès révolutionnaires, qui seule peut affermir la paix intérieure de la République. L'on ne m'accusera pas d'être opposé à cette doctrine. C'est jusqu'à présent une accusation contraire qu'on a tenté d'accréditer contre moi. Mais, cette doctrine ne porte que sur les hommes : le système que je combats porte sur les principes. Il est bon, sans doute, de jeter un voile sur le passé : mais, si des erreurs ou même des crimes peuvent être dans le passé, un système n'y peut jamais être; des axiomes ne sont d'aucun temps, ils sont toujours applicables : ils existent dans le présent, ils menacent dans l'avenir. Prouver qu'il faut pardonner aux hommes qu'a égarés le bouleversement révolutionnaire, est une tentative très utile, et j'ai devancé mes adversaires dans cette route; mais prétendre que ces égarements, en eux-mêmes, étaient une chose salutaire, indispensable, leur attribuer tout le bien qui s'est opéré dans le même temps, est, de toutes les théories, la plus funeste.

La terreur, réduite en système, et justifiée sous cette forme, est beaucoup plus horrible que la violence féroce et brutale des terroristes, en cela que, partout où ce système existera, les mêmes crimes se renouvelleront, au lieu que les terroristes peuvent fort bien exister, sans que la terreur se renouvelle. Ses principes consacrés seront éternellement dangereux. Ils tendent à égarer les plus sages, à pervertir les plus humains. L'établissement d'un gouvernement révolutionnaire ferait sortir du milieu de la nation la plus douce en apparence des monstres tels que nous en avons vu : la loi du 22 prairial créerait des juges

bourreaux parmi les peuples les moins féroces. Il est un degré d'arbitraire qui suffit pour renverser les têtes, corrompre les cœurs, dénaturer toutes les affections. Les hommes ou les corps revêtus de pouvoirs sans bornes deviennent ivres de ces pouvoirs. Il ne faut jamais supposer que, dans aucune circonstance, une puissance illimitée puisse être admissible et, dans la réalité, jamais elle n'est nécessaire.

Mais, si les principes de la terreur sont immuables et doivent en conséquence être éternellement réprochés, ses sectaires, étant hommes, et, en cette qualité mobiles, peuvent être influencés, ramenés, comprimés. C'est donc l'indulgence pour les hommes qu'il faut inspirer, et l'horreur pour les principes. Par quel étrange renversement fait-on tout à coup précisément le contraire? On poursuit une race, jadis fanatique et furieuse, mais passagère, passionnée, remuable, qui chaque jour diminue en nombre, et dont la désastreuse puissance a dès longtemps été terrassée par ceux mêmes qu'aujourd'hui l'esprit de parti voudrait flétrir de son nom; et l'on fait l'apologie d'un système destructeur de sa nature, et contre lequel il n'y a rien à espérer même des bienfaits du temps! N'est-on donc implacable que pour les individus? Si jamais de nouveaux terroristes, en quelque sens que ce fût, si les partisans d'une terreur royale, la seule aujourd'hui qui nous menace, se saisissaient de l'autorité, ils pourraient nous étaler les sophismes que l'on entasse, nous énumérer, d'après des auteurs célèbres, tous les heureux résultats de la terreur, et appuyer cette affreuse théorie sur les ouvrages mêmes de ceux qui s'en montraient naguère les plus ardents ennemis.

Je me propose de prouver que la terreur n'a pas été nécessaire au salut de la République, que la République a été sauvée malgré la terreur, que la terreur a créé la plupart des obstacles dont on lui attribue le renversement, que ceux qu'elle n'a pas créés auraient été surmontés d'une manière plus facile et plus durable par un régime juste et légitime; en un mot, que la terreur n'a fait que du mal, et que c'est elle qui a légué à la République actuelle tous les dangers qui, aujourd'hui encore, la menacent de toutes parts.

Lorsqu'on fait l'apologie de la terreur (et n'est-ce pas faire son apologie que prétendre que, sans elle, la Révolution aurait manqué?) [4], l'on tombe dans un abus de mots. On confond la

terreur avec toutes les mesures qui ont existé à côté de la terreur. On ne considère pas que, dans les gouvernements les plus tyranniques, il y a une partie légale, répressive et coercitive, qui leur est commune avec les gouvernements les plus équitables, par une raison bien simple : c'est que cette partie est la base de l'existence de tout gouvernement.

Ainsi l'on dit que ce fut la terreur qui fit marcher aux frontières, que ce fut la terreur qui rétablit la discipline dans les armées, qui frappa d'épouvante les conspirateurs, qui abattit toutes les factions.

Aucune de ces assertions n'est exacte. Les hommes qui opérèrent toutes ces choses étaient en effet les mêmes hommes qui disposaient de la terreur : mais ce ne fut pas par la terreur qu'ils les opérèrent. Il y eut, dans l'exercice de leur autorité, deux parties : la partie gouvernante, et la partie atroce, ou la terreur. C'est à l'une qu'il faut attribuer leurs succès, à l'autre leurs dévastations et leurs crimes.

Comme, en même temps qu'ils dévastaient, il leur fallait, pour leur existence, gouverner, la terreur et le gouvernement coexisterent et, de là, la méprise qui fit prendre tour à tour le gouvernement pour la terreur, et la terreur pour le gouvernement.

Que si l'on dit que la terreur aida le gouvernement, et que l'effroi qu'inspira sa partie atroce redoubla la soumission à sa partie légitime, on dit une chose évidente et commune. Mais il n'en résulte pas que ce redoublement d'effroi fût nécessaire, et que le gouvernement n'eût pas eu, par la justice, les moyens d'inspirer une crainte suffisante pour forcer à l'obéissance.

Sans doute, lorsqu'un juge condamne à la fois un innocent et un coupable, la terreur s'empare de l'âme de tous les coupables, comme de l'âme de tous les innocents. Mais la punition du coupable aurait rempli, de ce but, tout ce qui était nécessaire. Les coupables auraient également tremblé, quand le crime seul eût été frappé. Lorsqu'on voit à la fois une atrocité et une justice, il faut se garder de faire de ces deux choses un monstrueux ensemble ; il ne faut pas, sur cette confusion déplorable, se bâtir un système d'indifférence pour les moyens ; il ne faut pas attribuer sans discernement tous les effets à toutes les causes, et prodiguer au hasard son admiration à ce qui est atroce, et son horreur à ce qui est légal.

Séparons donc, dans l'histoire de l'époque révolutionnaire, ce qui appartient au gouvernement de ce qui appartient à la terreur, et les droits du gouvernement des forfaits de la terreur.

Le gouvernement (je ne le considère pas ici sous le rapport de son origine, mais simplement en sa qualité de gouvernement), le gouvernement avait le droit d'envoyer les citoyens repousser les ennemis : ce droit appartient à tous les gouvernements; ils l'ont dans les pays monarchiques, ils l'ont dans les pays républicains, ils l'ont en Suisse aussi bien qu'en Russie; et comme la grandeur légale d'un délit résulte des conséquences qu'il peut avoir, le gouvernement avait encore le droit d'attacher la peine la plus sévère au refus de partir pour les frontières, à la désertion, à la fuite des soldats. Mais ce n'est pas là ce que fit la terreur. Elle envoya des Saint-Just, des Lebas dévaster des armées obéissantes et courageuses; elle abolit toutes les formes, même militaires; elle revêtit ses instruments de pouvoirs illimités; elle remit le sort des individus à leurs caprices, et le sort de la guerre à leur frénésie. Or ces horreurs ne servirent de rien à la République. Lors même que Saint-Just n'eût pas fait périr des milliers d'innocents à l'armée du Rhin, l'armée eût-elle moins bien combattu? Ne flétrissons pas nos triomphes dans leur source, et songeons qu'on ne peut attribuer ni à des fureurs proconsulaires, ni à des échafauds permanents les victoires d'Arcole et de Rivoli.

Le gouvernement avait le droit de scruter sévèrement la conduite de ses généraux, ou victorieux, ou vaincus, et de faire juger sans indulgence celui d'entre eux qui méritait ses soupçons. Cette justice inflexible eût contenu les traîtres. Mais ce n'est pas là ce que fit la terreur. Elle livra ceux qu'elle soupçonnait à des bourreaux, et versa le sang de guerriers irréprochables. Ces meurtres n'étaient d'aucune nécessité, puisqu'il faut examiner la nécessité de meurtres. Ils cessèrent, et pas un général républicain ne s'est depuis rendu coupable de faiblesse ou de trahison.

Le gouvernement avait le droit de surveiller, de poursuivre, de traduire devant les tribunaux ceux qui conspiraient contre la République; mais la terreur créa des tribunaux sans appel, sans formes, et assassina sans jugement soixante victimes par jour. On a prétendu que ces atrocités ne furent pas sans fruit et que, la mort ne choisissant pas, tout tremblait [5]. Oui, tout tremblait sans doute; mais il eût suffi que tous les coupables tremblassent,

et le supplice de vieillards, octogénaires, de jeunes filles de quinze ans, d'accusés non interrogés, ne pouvait être nécessaire pour effrayer les conspirateurs.

Le gouvernement avait le droit d'appeler tous les citoyens à contribuer aux besoins de l'État, et la loi l'eût armé d'une sévérité inflexible pour les y forcer. Mais la terreur livra la répartition et le produit des sacrifices particuliers à des agents arbitraires et rapaces. Elle n'obtint par le crime que ce que la loi aurait assuré à la justice; et le crime l'ayant forcée d'employer des instruments infidèles et avides, le seul effet de la terreur fut de rendre les sacrifices plus désastreux aux individus et moins utiles à la République.

Le gouvernement avait le droit, dans un péril pressant, d'interdire aux citoyens d'abandonner leur patrie; mais la terreur attribua ce délit aux hommes qui ne l'avaient pas commis. Elle força les citoyens à fuir, pour les punir de leur fuite, et multipliant ainsi les fausses accusations, elle prépara, pour le gouvernement qui l'a remplacée, un labyrinthe inextricable. Elle rendit les listes douteuses, les ruses faciles, les exceptions nécessaires, la pitié universelle; et, dans cette occasion comme dans toutes, la terreur, en dirigeant la loi contre des innocents, fournit aux vrais coupables des moyens contre la loi.

Le gouvernement avait le droit de punir les prêtres agitateurs. Mais la terreur proscrivit, assassina, voulut anéantir tous les prêtres : elle recréa une classe pour la massacrer et, tandis que la justice eût paralysé le fanatisme, la terreur, en le poursuivant, en le combattant par l'injustice et la cruauté, en a fait un objet sacré aux yeux de quelques-uns, respectable aux yeux d'un grand nombre, presque intéressant aux yeux de tous.

Je ne pousserai pas plus loin cet examen des effets de la terreur. J'en conclus que la terreur n'a produit aucun bien. À côté de la terreur a existé ce qui était nécessaire à tout gouvernement, mais ce qui aurait existé sans la terreur, et ce que la terreur a corrompu et empoisonné en s'y mêlant.

Ce qui trompe sur les effets de la terreur, c'est qu'on lui fait un mérite du dévouement des républicains. Tandis que des tyrans ravageaient leur patrie, ils persistaient à la défendre contre les étrangers. Menacés de l'assassinat, ils n'en marchaient pas moins à la victoire.

Ce qui trompe encore, c'est qu'on admire la terreur d'avoir renversé les obstacles qu'elle-même avait créés. Mais ce dont on l'admire, on devrait l'en accuser.

En effet, le crime nécessite le crime; et, la terreur ayant soulevé tous les esprits, et tous les esprits s'étant égarés dans ce soulèvement, la terreur fut nécessaire pour tout comprimer. Mais, sans la terreur, ce soulèvement n'eût pas existé, et l'on n'eût pas eu besoin, pour prévenir de grands dangers, de recourir à d'affreux remèdes.

La terreur causa la révolte de Lyon, l'insurrection départementale [6], la guerre de la Vendée; et, pour soumettre Lyon, pour dissiper la coalition des départements, pour étouffer la Vendée, il fallut la terreur.

Mais, sans la terreur, Lyon ne se fût pas insurgé, les départements ne se seraient pas réunis, la Vendée n'eût pas proclamé Louis XVII.

Encore la concession que je viens de faire est-elle inexacte. La terreur a dévasté la Vendée; mais ce n'est qu'après la terreur que la justice l'a pacifiée.

« Un autre effet de la terreur, nous dit-on, fut de détruire les anciennes habitudes, et de donner aux nouvelles coutumes autant de force que l'habitude eût pu le faire. Dix-huit mois de terreur suffirent pour enlever au peuple des usages de plusieurs siècles, et pour lui en donner que plusieurs siècles auraient eu peine à établir. Sa violence en fit un peuple neuf. » (*Des causes de la Révolution*, p. 44.)

Rien de plus évidemment faux. La terreur a lié des souvenirs affreux à tout ce qui tient à la République. Elle a mêlé une idée de moralité aux pratiques les plus puérides, aux formes les plus futiles de la monarchie.

C'est à la terreur qu'il faut attribuer le dépérissement de l'esprit public, le fanatisme qui se soulève contre tout principe de liberté, l'opprobre répandu sur tous les républicains, sur les hommes les plus éclairés et les plus purs. Les ennemis de la République s'emparent habilement de la réaction que la terreur a causée. C'est de la mémoire de Robespierre que l'on se sert pour insulter aux mânes de Condorcet, et pour assassiner Sieyès. C'est la frénésie de 1794 qui fait abjurer, par des hommes faibles ou aigris, les lumières de 1789.

« Le despotisme de la terreur, ajoute-t-on, devait préparer les voies à une constitution libre, et il n'est pas douteux que, s'il ne l'avait précédée, elle n'eût jamais pu s'établir. » (*Ibid.*, p. 44.)

Rien de plus faux encore. La terreur a préparé le peuple à subir un joug quelconque ; mais elle l'a rendu indifférent, peut-être impropre à la liberté. Elle a courbé les têtes, mais elle a dégradé les esprits et flétri les cœurs.

La terreur, pendant son règne, a servi les amis de l'anarchie, et le souvenir de la terreur sert aujourd'hui les amis du despotisme.

Elle a accoutumé le peuple à entendre proférer les noms les plus saints pour motiver les actes les plus exécrables. Elle a confondu toutes les notions, façonné les esprits à l'arbitraire, inspiré le mépris des formes, préparé les violences et les forfaits en tous sens. Elle a frappé de réprobation, aux yeux du vulgaire, toutes les idées qu'embrassaient autrefois avec enthousiasme les âmes généreuses, et que suivaient, par imitation, les âmes communes.

La terreur a fourni à la malveillance une arme infaillible contre tous les actes les plus justes du gouvernement. Elle a flétri d'une ressemblance trompeuse et funeste la sévérité la plus légitime. L'homme le plus coupable, lorsqu'il réclame contre l'autorité, l'accuse de terreur, et, à ce titre, il est assuré de réveiller toutes les passions, et d'armer en sa faveur tous les souvenirs.

Le mal qu'a fait la terreur deviendrait irréparable, si l'on parvenait à consacrer ce principe qu'elle est nécessaire *vers le milieu* de toute révolution qui a pour but la liberté.

Cette idée, qui ferait rougir les Français d'une liberté acquise à ce prix, découragerait les nations qui ne sont pas encore libres, et produirait un effet non moins funeste sur les peuples nouvellement affranchis. Elle leur persuaderait que, pour affermir leur liberté, il faut des crimes et des excès. Tous les scélérats que la France repousse et que les amis de la République sont les premiers à détester, pourraient avec ces raisonnements spécieux, égarer nos voisins encore novices, leur peindre nos triomphes comme le fruit des attentats dont nous fûmes victimes, et prêcher la terreur comme une crise, compagne inévitable et *renfort nécessaire* de toute révolution.

Il est doux de venger la liberté de cette imputation injuste et flétrissante. La terreur n'a été ni une suite nécessaire de la liberté,

ni un *renfort* nécessaire à la Révolution. Elle a été une suite de la perfidie des ennemis intérieurs, de la coalition des ennemis étrangers, de l'ambition de quelques scélérats, de l'égarement de beaucoup d'insensés. Elle a dévoré et les ennemis dont l'imprudence l'avait fait naître, et les instruments dont la frénésie la servait, et les chefs qui prétendaient la diriger. Les républicains jamais ne furent que ses victimes. Ils la combattirent au moment où ils la virent s'élever. Ils appelèrent à leur secours tous ceux que des motifs pressants, l'intérêt de leur repos, de leur fortune, de leur vie auraient dû engager à se réunir à eux. D'absurdes ressentiments, un timide égoïsme, un désir stupide d'être vengé de ses vainqueurs, même par ses assassins, empêchèrent cette réunion. Les républicains furent abandonnés : ils succombèrent. Mais leur chute fait leur apologie : leur mort répond à ces vils calomnieux, ou à ces hommes aigris, qui représentent les premiers ennemis de Robespierre comme ses complices, les martyrs de l'ordre social comme ses destructeurs. Relisez ces discours, où vainement ils vous invoquaient à l'appui des lois. Retraced-vous cette lutte inégale et courageuse, qu'ils soutinrent longtemps seuls, sans défense, au milieu de vous, spectateurs alors immobiles, aujourd'hui leurs accusateurs.

La terreur commença par leur défaite, et s'affermir sur leurs tombeaux. Vous cherchez vainement à en reculer l'époque. Des désordres particuliers, des calamités affreuses, mais momentanées, mais illégales, ne constituent point la terreur. Elle n'existe que lorsque le crime est le système du gouvernement, et non lorsqu'il en est l'ennemi, lorsque le gouvernement l'ordonne, et non lorsqu'il le combat, lorsqu'il organise la fureur des scélérats, non lorsqu'il invoque le secours des hommes de bien [7].

La terreur s'établit en France après la chute des premiers républicains, après la fuite, l'emprisonnement ou la proscription de leurs amis.

Il ne faut donc pas confondre la République avec la terreur, les républicains avec leurs bourreaux. Il ne faut pas surtout faire l'apologie du crime et la satire de la vertu. Puisque enfin vous voulez adopter la République, il ne faut pas déshonorer ceux qui l'ont fondée, ni proscrire ceux qui la défendent.

Vous citez la République de Rome. Mais vous vous trompez sur les faits. La *monarchie* romaine fut fondée par des brigands,

et la monarchie romaine ne subjuga pas le quart de l'Italie. La *République* romaine fut fondée par les plus austères et les plus vertueux des hommes [8] : et certes, après l'expulsion des Tarquins, il n'y avait pas, je le pense, un citoyen dans Rome qui osât flétrir la mémoire de Junius Brutus [9].

Vous tous, anciens amis de la liberté, indécis aujourd'hui, retenus par des considérations, des engagements, des souvenirs ou des craintes, vous voyez mal votre situation. Vous mettez une sorte d'orgueil à vous aveugler. Vous vous déguisez l'impulsion rétrograde que vous avez favorisée et qui déjà vous menace. Vous vous flattez de la modérer en la favorisant encore. Vous croyez désarmer l'aristocratie par des éloges, tandis que les républicains ne vous demandent que de la justice. Vous caressez des hommes qui, malgré leur besoin de vous, vous prodiguent le reproche et vous annoncent l'insulte, et vous en repoussez qui vous ont montré de la défiance, mais que vous pourriez rassurer [10].

Les aristocrates diffèrent de vous par les principes, ils ne sont réunis à vous que par des haines individuelles; ils vous aident à détruire ce que vous voulez détruire, mais ce que vous voudrez conserver, ils le détruiront.

Les républicains sont séparés de vous par ces haines individuelles qui rapprochent de vous les aristocrates; mais, si vos intentions sont telles que vous le dites (et qui n'aimerait pas à le croire?), les républicains sont unis à vous d'intérêts et de principes. Ils veulent vous empêcher de détruire; ils vous aideront à conserver.

Vous êtes, aux yeux des aristocrates, des hommes criminels; aux yeux des républicains, vous n'êtes que des hommes douteux. Les aristocrates pourront tout au plus agréer vos services, sans oublier vos torts; et rien ne vous lavera d'avoir commencé cette révolution qu'ils abhorrent : vous ne réparerez jamais qu'une petite partie des maux qu'ils vous attribuent, et, en rendant inutile ce que vous avez fait pour la liberté, vous n'effacerez point ce qu'ils vous accusent d'avoir fait pour l'anarchie.

Rassurés sur vos intentions, les républicains vous recevront avec reconnaissance, comme d'utiles et d'honorables alliés. Tout ce que vous avez fait pour la liberté est un mérite à leurs yeux.

Les aristocrates vous reprochent des actions : ces actions, vous ne pouvez ni les nier ni les effacer. Vos intentions seules sont sus-

pectes aux républicains, et vous pouvez facilement prouver que vous n'en eûtes jamais de blâmables, ou que vous les avez abjurées.

Entre les aristocrates et vous, vous avez besoin de pardon : entre les républicains et vous, il n'est besoin que de confiance.

Et ne dites pas que la confiance est difficile à établir, que les républicains sont défiants, exclusifs, intractables; la vérité est toute-puissante, et j'en appelle à vous-mêmes : ne sentez-vous pas ce que vous n'avez pas fait et ce que vous pouvez faire pour la mériter?

Mais, il ne faut pas vous le déguiser, ce n'est pas en protestant de votre attachement pour les institutions et de votre haine pour les hommes; ce n'est pas en protégeant tout ce qui menace la République, en vous servant contre la liberté des armes que la liberté vous donne; ce n'est pas en applaudissant à des écrivains audacieusement ou insidieusement contre-révolutionnaires; ce n'est pas en encourageant toutes les calomnies que l'on verse sur des hommes qui, pendant deux ans, ont gémi sous la tyrannie, qui l'ont combattue, qui l'ont renversée, et qui, depuis sa chute, ont de toute leur puissance, servi la liberté; ce n'est pas ainsi que vous prouverez votre franchise. On n'aime pas les institutions dont on persécute ou dont on insulte les auteurs.

Honorez avec nous les fondateurs de la République [11]; ne profanez pas les tombeaux de ceux que les tyrans immolèrent : rendez justice à ceux qui ont échappé aux fureurs des Décemvirs, à ceux qui renversèrent leur affreux empire, à ceux qui, au milieu des orages, vous donnèrent une constitution cent fois plus sage que celle de 1791, conçue et rédigée dans le calme, à ceux qui, trouvant les étrangers à trente lieues de Paris, ont conclu la paix à trente lieues de Vienne.

C'est ainsi que vous déjouerez les espérances de l'aristocratie, qui spéculé sur vos ressentiments, s'applaudit de vos haines, et regarde comme une arme contre les républicains et contre vous votre popularité passagère, que dis-je, votre popularité déjà presque évanouie, et dont vous retenez avec effort les restes fugitifs.

C'est ainsi que vous mettez une digue au torrent de la contre-révolution qui nous entoure de toutes parts. C'est ainsi qu'au lieu de passer pour des factieux qui ne surent jamais que détruire, qui précipitèrent leur pays dans un abîme de maux en invoquant la

liberté, et le précipitèrent ensuite dans un nouvel abîme en invoquant l'ordre, vous serez, avec les républicains, les sauveurs de la France, et, s'ils ont eu la gloire de fonder la République, vous aurez celle de l'avoir consolidée.

Ce 10 prairial, an V [29 mai 1797].

NOTES

1. *Des réactions politiques*, Éditions du Boucher, Paris, 2001. [Retour]

2. Je ne sais si l'on trouvera que j'ai rendu avec exactitude le système développé dans une brochure qui a pour titre : *Des causes de la Révolution et de ses résultats*. Je l'ai rendu tel que je le conçois, et sans avoir en moi le sentiment d'aucune prévention. Cet ouvrage, d'ailleurs, dont l'idée dominante ne me paraît pas juste, est écrit avec un grand talent de style, et une grande force de pensée. Il contient beaucoup d'aperçus profonds et de développements heureux; il annonce un écrivain qui, pour quelque parti qu'il se décidât, serait toujours un homme distingué de ce parti, et que l'on ne saurait trop louer de s'être, en ce moment de péril, rangé franchement et sans réserve dans les rangs des républicains. [Retour]

3. *Ibid.*, p. 37. Quelques personnes ont dit que, dans l'ouvrage que je réfute, la terreur était représentée, non pas comme nécessaire à la France, non pas même comme nécessaire à une révolution, mais seulement comme inévitable dans une révolution faite par un peuple corrompu, et dont les principaux personnages se sont signalés par des crimes.

Voici les propres paroles de l'auteur : « Lorsque ces révolutions (les révolutions populaires) ne sont plus soutenues par la ferveur du peuple, et qu'elles ne le sont pas encore par sa lassitude, elles manqueraient, faute de force, s'il ne leur survenait, vers le milieu, un renfort, et ce renfort, c'est la terreur. » (p. 28.)

Il n'est question là ni d'une révolution *faite par un peuple corrompu*, ni d'une révolution *dont les principaux personnages se soient signalés par des crimes*. Il est question de *toutes les révolutions populaires*. C'est un axiome général qui est applicable à toutes, indistinctement. Les chapitres III et IV représentent la terreur comme inséparable de toutes les révolutions de ce genre, comme nécessaire à leur durée, comme indispensable à leur succès. Tout lecteur impartial y trouvera cette théorie développée et appuyée d'une foule de raisonnements plus ou moins profonds, et c'est cette théorie que j'ai entrepris de réfuter. [Retour]

4. « Lorsque les révolutions ne sont plus soutenues par la ferveur du peuple, et qu'elles ne le sont pas encore par sa lassitude, elles manqueraient faute de force, s'il ne leur survenait, vers le milieu, un renfort, et ce renfort, c'est la terreur. » (*Des causes de la Révolution*, p. 28.)

Me serait-il permis de demander comment une révolution peut être *soutenue* par la lassitude du peuple? Qu'un gouvernement soit soutenu par cette lassitude, cela se conçoit : mais une révolution, je ne l'entends pas. [Retour]

5. « Chacun trembla pour lui, en voyant que la mort ne choisissait pas; et quand on vit la promptitude avec laquelle elle frappait, la terreur redoubla. Si la forme des procédures eût été lente, la terreur eût été tempérée par l'espérance; et si la mort n'eût menacé que ceux qu'elle devait atteindre, elle n'eût contenu qu'eux. » (*Des causes de la Révolution*, p. 33.) [Retour]

6. L'on ne pensera pas, j'espère, que je confonde avec la révolte de Lyon et la rébellion de la Vendée, l'insurrection départementale. Le royalisme s'empara bientôt du mouvement de Lyon. Le fanatisme fut toujours le mobile des

Vendéens. La coalition départementale, au contraire, ne fut jamais souillée par aucune alliance avec des ennemis de la République. Cette tentative de la vertu contre le crime, des amis de l'ordre contre les scélérats, fut pure dans son origine, et resta pure jusqu'à sa chute. Le malheur même, et la perspective d'une mort assurée, ne purent engager les chefs de cette insurrection à prendre aucun moyen dangereux pour la patrie ou la liberté, et, parmi les nombreuses pertes que la France a éprouvées sous la tyrannie des Décemvirs, la plus irréparable peut-être est celle des hommes connus sous le nom de Girondins ou Fédéralistes. Une génération entière a été engloutie; et cette génération jeune, forte, neuve, éclairée, quoique enthousiaste, nourrie de l'étude des Anciens, des principes de la philosophie, des écrits de Voltaire et de Rousseau, promettait une réunion de talents, d'idées libérales et de courage, que l'on ne peut guère espérer de retrouver ni dans la génération qui s'éteint, ni dans celle qui s'élève. Nous sommes aujourd'hui entre des vieillards dans l'enfance et des enfants mal élevés. [Retour]

7. Voyez, sur cette distinction importante, l'ouvrage intéressant que vient de publier le citoyen C. Leuillette, jeune écrivain plein de talents, de courage et d'amour pour la liberté, p. 15 et suiv. [Retour]

8. Parvenu à l'époque de l'expulsion des Tarquins, Tite-Live observe que c'est une grande marque de la protection des Dieux, et un grand bonheur pour Rome, qu'elle ne se fût pas constituée en république au moment de sa fondation, mais seulement deux cent quarante ans après, lorsque ses premiers habitants, qui n'étaient que des brigands indisciplinés, et incapables de liberté, eurent fait place à une génération plus policée dans ses mœurs, plus élevée dans ses sentiments, et plus morale dans ses principes. [Retour]

9. Il y a dans les institutions politiques, une partie qui, si l'on me permet une expression très inexacte, sous beaucoup de rapports, mais qui fera sentir mon idée, tient, pour ainsi dire, *du dogme*, et qu'il est nécessaire, pour l'affermissement de ces institutions, de présenter au peuple comme un objet de respect. Les événements et les hommes auxquels une institution doit son origine, sont dans ce cas. L'odieuse qu'on verse sur eux retombe inévitablement sur l'institution. Il se peut que, lorsque le temps aura séparé les haines des faits, les ressentiments des souvenirs, et les choses des individus, l'opprobre des uns ne retombe pas sur les autres. Alors, insulter à la mémoire des républicains ne sera plus qu'une injustice. Mais aujourd'hui, dans une révolution dont nous sommes contemporains, déshonorer les chefs de cette révolution, c'est déshonorer la Révolution même. Apprécier la République en détestant ses fondateurs, est une opération beaucoup trop abstraite pour les hommes ordinaires. Il faut au moins que cette république ait pour elle l'habitude et les intérêts individuels qui se groupent autour du gouvernement qui existe, avant qu'elle puisse se soutenir seule, et résister aux préventions qu'on veut inspirer contre ses auteurs. Il est impossible que le peuple ne retourne pas d'impulsion vers la royauté si on lui représente la République comme établie par des brigands et consolidée par des crimes; et je ne connais pas de moyen plus sûr de contre-révolution, que de déchirer Condorcet et Vergniaud, de peindre le 10 Août comme un attentat, et

de représenter ensuite le 31 Mai et les horreurs qui le suivirent comme un résultat nécessaire du renversement de la monarchie. [Retour]

10. « Dans les guerres de parti, dit un auteur éloquent et célèbre, le parti vaincu se venge toujours sur les hommes du triomphe qu'il cède aux choses. » (*De l'influence des passions*, p. 225.) [Retour]

11. Dira-t-on que la République fut proposée par Collot d'Herbois? C'est une misérable chicane. Ceux que l'on comprend sous le nom de fondateurs de la République sont les hommes qui, les premiers, disséminèrent en France les idées républicaines, qui, en 1791, avouèrent hautement leur attachement à cette forme d'institution, qui, pendant tout le cours de l'Assemblée législative, s'élevèrent contre la perfide inertie de la cour, et renversèrent la constitution monarchique pour sauver la liberté. Il est aussi absurde de regarder les sicaires de Collot d'Herbois et de Robespierre comme les fondateurs de la République, qu'il le serait d'attribuer l'insurrection du 14 Juillet aux hommes qui massacrèrent Flesselles et de Launay. Les pillards qui suivent une armée victorieuse n'en composent pas l'état-major; et si, par hasard, ils parvenaient à en assassiner les généraux, pour se livrer ensuite aux plus horribles excès, on pourrait bien dire qu'ils se sont emparés de la victoire pour la déshonorer, mais non pas qu'ils l'ont remportée. C'est aux noms des Vergniaud, des Condorcet, qu'il faut rattacher l'établissement de la République; et mépris éternel à qui ne respecte pas ces noms chers aux lumières, illustres par le courage, et sacrés par le malheur. [Retour]